

## Sommaire

Le cycle de la dévitalisation, marqué par une dépossession progressive de la vitalité démographique, économique et sociale, a un impact non négligeable sur le développement des communautés qui le vivent. Au Québec, le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire comptait, en 2006, 152 municipalités dévitalisées. Dans cette liste se retrouvait la communauté de Cap-aux-Os, en Gaspésie. Le vieillissement de la population, l'exode des jeunes, la perte de services de proximité sont quelques-uns des problèmes auxquels tente de faire face cette communauté.

En vue de contrer le cycle de dévitalisation, la Table de concertation de Cap-aux-Os présentait en 2018 son plan de relance de la paroisse, articulé autour de dix projets. Comment mobiliser la communauté dans ces projets de relance ? Comment assurer un développement territorial durable et viable pour un milieu dévitalisé ? Deux concepts semblent être à la base de ce souci : la participation et l'identité territoriale.

En s'intéressant à l'identité, on remarque une pluralité d'approches se divisant en deux conceptions : l'identité comme une essence et l'identité comme une construction. Lorsqu'elle est entendue comme une construction, l'identité peut se modifier dans le temps selon divers facteurs, que ce soit le vécu individuel, les expériences de la vie ou la relation avec autrui. Plus encore, l'identité peut se manifester en rapport avec un territoire et une communauté : on parle alors d'identité territoriale.

Cette recherche exploratoire s'intéresse donc à l'identité territoriale des Capossiens et Capossiennes. Plus encore, elle questionne l'influence d'un acteur sur le développement de la communauté : le Parc Forillon. Ainsi, elle cherche à comprendre l'influence que peut avoir le parc sur la construction de l'identité territoriale des Capossiens et Capossiennes. Pour répondre à cette question, cinq entrevues semi-dirigées ont été effectuées auprès d'acteurs impliqués dans le développement socio-économique des territoires limitrophes au Parc Forillon. Les résultats de l'étude soulèvent que certains habitants du pourtour du parc s'identifient au Parc Forillon. Les paysages, les possibilités de contact avec la nature et le symbole international qu'il représente font partie des motifs d'identification. À l'inverse, les habitants ayant vécus l'expropriation ne s'identifient pas nécessairement au Parc Forillon, mais plutôt au territoire qu'ils ou que leurs parents et grands-parents ont habité. De plus, le parc semble également avoir une influence sur la représentation de Cap-aux-Os autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la communauté.

*Mots clés* : identité territoriale, reconnaissance, développement territorial

# Table des matières

<b>Sommaire</b> .....	<b>ii</b>
<b>Table des matières</b> .....	<b>iii</b>
<b>Liste des cartes, des figures et des tableaux</b> .....	<b>v</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>1</b>
<b>Contexte du stage</b> .....	<b>5</b>
<i>Organismes</i> .....	5
<i>Mandat et objectifs</i> .....	7
<b>1. Cadre général</b> .....	<b>9</b>
1.1. <i>État de la situation</i> .....	9
1.1.1 Le Parc Forillon : premier parc national de conservation au Québec .....	9
1.1.2 Cap-aux-Os : contexte du village .....	14
1.2. <i>État de la question</i> .....	18
1.2.1 Dévitalisation... ou « maldéveloppement » .....	18
1.2.2 Contrer la dévitalisation par la revitalisation.....	20
1.2.3 La revitalisation : un projet de développement territorial viable ?.....	21
1.2.4 Identité et participation : des clés de revitalisation.....	24
1.3. <i>Problème spécifique de recherche</i> .....	27
1.4 <i>Justification, intentions et contributions</i> .....	28
<b>2. Cadre théorique</b> .....	<b>29</b>
2.1. <i>L'approche de la justice environnementale et les parcs de conservation</i> .....	30
2.1.1 Parcs de conservation : des repères .....	30
2.1.2 La justice environnementale : des repères .....	35
2.1.3 Justice environnementale : une approche pertinente pour les parcs de conservation ? .....	37
2.2 <i>Le concept d'identité territoriale</i> .....	40
2.2.1 Qu'est-ce que l'identité ?.....	40
2.2.2 Le territoire .....	43
2.2.3 L'identité territoriale : approches et définition.....	44
<b>3. Cadre méthodologique</b> .....	<b>49</b>

3.1 <i>Techniques utilisées</i> .....	49
3.1.1 Stratégie d'échantillonnage .....	50
3.1.2 Mode de collecte des données .....	50
3.1.3 Méthode d'analyse des données .....	52
3.2 <i>Questions éthiques reliées à la recherche</i> .....	53
3.3 <i>Limites de l'étude</i> .....	54
<b>4. Résultats</b> .....	<b>54</b>
4.1 <i>Description</i> .....	54
4.2 <i>Présentation</i> .....	55
4.2.1 Le Grand Gaspé, « entre la mer et la montagne » .....	55
4.2.2 Le Parc Forillon... ..	56
4.2.3 Les communautés voisines du parc .....	61
4.2.4 Le rapport entre ces communautés et le Parc Forillon .....	68
4.3 <i>Analyse des résultats</i> .....	78
4.3.1 L'identité des Capossiens et des Capossiennes : de quel territoire parle-t-on ?	78
4.3.2 Le Parc Forillon, vecteur d'une identité ? .....	80
4.3.3 Quelle reconnaissance pour les communautés voisines du parc ?.....	81
<b>5. Conclusion</b> .....	<b>85</b>
5.1 <i>Synthèse</i> .....	85
5.2 <i>Pistes de réflexion soulevées par les participants</i> .....	87
5.3 <i>Quelques propositions pour Cap-aux-Os</i> .....	89
<b>Bibliographie</b> .....	<b>92</b>

## Liste des cartes, des figures et des tableaux

<b>Carte 1</b> – Localisation du Parc Forillon.....	12
<b>Carte 2</b> - Zonage de la paroisse de Cap-aux-Os.....	16
<b>Figure 1-</b> Cercle de la dévitalisation territoriale.....	19
<b>Figure 2-</b> Modèle de développement local.....	22
<b>Tableau 1-</b> Facteurs favorables à la revitalisation.....	20
<b>Tableau 2-</b> Concept d'identité territoriale.....	48

## Introduction

Au Québec, plusieurs études et écrits sur la dévitalisation portent sur les municipalités. Le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a notamment déposé en 2010 son rapport *Des communautés à revitaliser - Un défi collectif pour le Québec. Rapport du groupe de travail sur les communautés dévitalisées* contenant une analyse des causes de la dévitalisation et des facteurs favorables à la revitalisation sur la base de quelques études de cas. La dévitalisation y est définie comme un « [...] processus par lequel une collectivité territoriale est progressivement dépossédée de sa vitalité démographique, économique et sociale du fait de sa marginalisation, de son exclusion par rapport aux espaces qui accaparent la croissance économique et ses retombées sur le plan des services, des équipements et du bien-être » (Bernard Vachon, 1993, p.18, cité dans Groupe de travail sur les communautés dévitalisées : 11). Parmi les causes de ce processus, notons le vieillissement de la population, l'exode des jeunes, les faibles concertations, mobilisation et leadership dans la communauté locale, le sentiment de fierté et d'appartenance locale en baisse, la perte de services de proximité, la centralisation des services et des marchés et le contrôle extérieur des ressources (*ibid.* : 16). Précisons que les services de proximité dont il est question ici, en milieu rural, peuvent être divisés en cinq catégories (Pépin, 2000 : 68-69) : les services de désenclavement du territoire (routes, services de déneigement, station-service, poste, etc.), les services garantissant les conditions matérielles de base et le maintien de la vie des individus (électricité, collecte d'ordures, logement, services médicaux et sociaux, etc.), les services répondant à des nécessités sociales (école, services de garde, aide à domicile, caisse populaire, salle communautaire, services funéraires et religieux, patinoire, etc.), les services nécessaires à l'activité et au développement économique ainsi qu'à l'emploi (aide au démarrage d'entreprises, services professionnels, comité de développement économique, etc.) et les services qui contribuent à la qualité de vie (guichet automatique, magasins spécialisés, animation communautaire, etc.). Une municipalité aux prises avec la perte de ses services de proximité et diverses autres problématiques du cycle de la dévitalisation n'est toutefois pas condamnée à cette condition : il y a des facteurs favorables à la revitalisation, pouvant freiner ou renverser le cycle dans lequel s'est inscrite, à travers le temps, la communauté. Sans en dresser la liste

exhaustive, nous pouvons mentionner dans les facteurs de revitalisation l'engagement de leaders, la présence d'un comité de développement actif, la capacité de réseautage et de concertation, la réalisation de projets rassembleurs avec des retombées visibles pour la communauté, la capacité de collaborer avec les municipalités voisines et un fort sentiment d'appartenance (Groupe de travail sur les communautés dévitalisées, 2010 : 11).

L'un des villages au Québec qui tente de contrer le cycle de la dévitalisation est le village de Cap-aux-Os, en Gaspésie. La paroisse de Cap-aux-Os<sup>1</sup>, nommée Saint-Jean-Baptiste, fondée en 1921, compte aujourd'hui 600 personnes habiles à voter (de 18 ans et plus)<sup>2</sup>. Elle relie Gaspé, centre urbain de la municipalité régionale de comté (MRC) de La Côte-de-Gaspé, et le Parc Forillon, destination touristique prisée. Par ailleurs, l'histoire de la paroisse comme celle du village de Cap-aux-Os s'est faite en marge du parc : avec sa création en 1970, les terrains situés au nord de la route 132 (côté montagne) ont été délimités par la fameuse « ligne du parc », et les fonctions du territoire ont donc été reléguées aux usages résidentiels et commerciaux. Cette partie de l'histoire nous semble plus que pertinente dans la compréhension du contexte actuel du village : soulignons à cet effet que la Ville de Gaspé, dans un mémoire déposé en 2006, avançait que

[I]es villages de l'Anse-au-Griffon, de Cap-des-Rosiers et de Cap-aux-Os se sont vus pratiquement vidés et amputés de leur territoire. Les activités économiques ont grandement diminué, les écoles sont maintenant pratiquement toutes fermées. Premier constat : ces villages limitrophes qui devaient pourtant prospérer suite à la création du parc sont demeurés des

---

<sup>1</sup> Dans le cadre de ce stage, nous avons choisi de nous concentrer sur le village de Cap-aux-Os plutôt que sur la paroisse. En fait, la paroisse regroupe les secteurs de Rose-bridge (pointe ouest), Farwell Cove, Péninsule, Penouille et Cap-aux-Os (voir la carte 2). Nous trouvions plus utile, dans le cadre de la réflexion suggérée pour ce stage, de nous concentrer seulement sur Cap-aux-Os pour les raisons suivantes : d'abord, ce secteur est composé d'un cœur de village, formé par l'église et le centre communautaire de loisir, qui tente de conserver un tissu social actif pour les villageois (rencontres, activités, cours, messes, etc.) ; ensuite, l'identification à la paroisse nous semble moins forte aujourd'hui avec la baisse de l'importance du culte religieux (la paroisse faisant référence aux secteurs regroupés par le diocèse de l'Église de Gaspé, dans ce cas-ci) ; autrement, il semble y avoir une rupture d'identification, pour les paroissiens, face au village de Cap-aux-Os. À ce propos, Harnois souligne dans son « Portrait de village » que plusieurs habitants des autres secteurs (Rose-Bridge, Farwell Cove, Péninsule et Penouille) s'identifient plus à Saint-Majorique, village à proximité de Gaspé, qu'à Cap-aux-Os.

<sup>2</sup> C'est la seule information que la Ville de Gaspé possède concernant la population de la paroisse, confirmée par Mme Francine Cassivi, adjointe de direction au Bureau de la Greffière (Gaspé) lors d'un échange courriel le 6 novembre 2018.

villages où l'économie locale est peu reluisante (cité dans Lapointe, 2011 : 137).

De sorte qu'aujourd'hui, on retrouve au village de Cap-aux-Os : une épicerie, un bureau de poste, une église, un centre communautaire et quelques établissements touristiques (restaurant Le Baleinier, l'Auberge La Petite École de Forillon et l'Auberge de jeunesse, campings, boutique de souvenir, casse-croûtes). À ce propos, le Centre communautaire de loisir du village de Cap-aux-Os ainsi que les divers comités toujours impliqués dans le développement de ce dernier assurent la plupart des services sociaux (bibliothèque, activités culturelles, services à caractère religieux, patinoire, etc.). Toutefois, le village a récemment perdu sa caisse populaire, forçant la population à se déplacer à Gaspé pour avoir accès aux services directs. Même chose pour l'accès aux soins de santé et à divers services à la suite de la centralisation de la majorité de ceux-ci dans la ville de Gaspé. Autrement, en termes de population, précisons que plusieurs expropriés du parc se sont établis à Cap-aux-Os, dont certains y demeurent encore. Malgré l'exode des jeunes et le vieillissement de la population qui caractérisent le village (Harnois, 2016 : 1), de nouvelles familles viennent s'y établir depuis les dernières années et contribuent à créer un nouveau tissu social. Toutefois, des constats restent : la diminution des services publics, la non-représentativité politique de la communauté et l'isolement du village, relié à son modèle de banlieue du centre urbain (Gaspé), sont certains des problèmes diagnostiqués (Table, *Mission possible !*, 2018).

C'est dans ce portrait que s'inscrivent les projets de relance de la paroisse, avancés par la Table de concertation de Cap-aux-Os. Déjà en 2016, dans le cadre de l'étude « Portrait de village », plusieurs habitants de Cap-aux-Os ayant été interrogés avaient souligné leur intérêt à s'impliquer pour la relance de leur communauté, soit 72% des foyers (Perry, 2016 : 6). En janvier 2018, le plan de relance de la Table a été présenté à la communauté afin que les habitants s'expriment à propos de divers projets avancés et votent pour une priorité d'action.

En somme, dix projets ont été discutés, dont huit ont été classés par ordre de priorité (Table, *Planification stratégique*, 2018 : 6) :

- 1) Musée<sup>3</sup> dans l'église de Cap-aux-Os (concernant l'histoire du village et contenant potentiellement une présentation d'artéfacts des expropriés du Parc Forillon) ;
- 2) Remise en production des terres forestières (assurer la relance progressive de l'activité forestière pour les parcelles privées et éventuellement mobiliser des terres actuellement gérées par le parc) ;
- 3) Réaménagement de la route (réduction des limites de vitesse au cœur du village et installer des traverses piétonnes) ;
- 4) Transfert de l'épicerie (maintenir la propriété de l'épicerie à l'intérieur de la communauté et en faire l'organisme de coordination des activités de relance) ;
- 5) Remise en production des terres agricoles (notamment par la mise en place de fermes-école) ;
- 6) Remise en production des domaines acéricoles (mettre en valeur le potentiel acéricole dans le Parc Forillon dans une perspective économique et historique) ;
- 7) Projet Une famille un arbre (planter un arbre fruitier ou d'essence noble par terrains participants s'accompagnant d'une plaque pour commémorer chacune des familles expropriées) ;
- 8) Pistes cyclables de route et de montage (notamment par l'aménagement d'une piste cyclable reliant la pointe de Penouille et le secteur de Petit-Gaspé, dans le Parc Forillon).

C'est dans ce contexte que s'inscrit notre stage, effectué dans le cadre de la formation universitaire en développement des sociétés et des territoires à l'Université du Québec à Rimouski. Effectué de novembre 2018 à la fin mars 2019, ce stage a été réalisé auprès de la Table de concertation et du Centre communautaire de loisir de Cap-aux-Os. Le présent rapport vise à présenter notre démarche de stage ainsi qu'à répondre à notre mandat d'accompagnement dans les projets de relance. En premier lieu, nous présenterons, dans la section qui suit, les deux organismes reliés au stage ainsi que le mandat et les objectifs

---

<sup>3</sup> Lors de l'assemblée générale annuelle de la Table de concertation, qui a eu lieu le 7 avril 2019, une précision concernant l'église a été apportée : plutôt qu'un musée, le comité qui s'occupe de ce projet propose de développer un centre culturel.



de notre démarche. Cette section est préliminaire aux parties principales du rapport. Elle nous amènera donc ensuite, en premier lieu, au cadre général de notre questionnement. Nous y aborderons, brièvement, l'historique et les caractéristiques du Parc Forillon, un acteur qui nous semble particulièrement important dans le développement de Cap-aux-Os depuis sa création, puis nous verrons le contexte du village. Cet état de situation nous permettra de présenter ensuite les problématiques qui y sont rattachées telles qu'abordées dans la littérature. Après avoir précisé notre question de recherche, nous verrons ensuite les cadres théoriques et méthodologiques qui décriront les approches théoriques, les concepts utilisés ainsi que notre méthodologie de recherche. Puis, nous entamerons la dernière partie du rapport, celle de la présentation et de l'analyse des résultats de notre recherche exploratoire. Enfin, nous conclurons en proposant une synthèse des résultats de l'enquête et des notions mobilisées dans le rapport. Nous y dresserons également quelques propositions adressées à la Table de concertation et au Centre communautaire de loisir de Cap-aux-Os afin de répondre aux objectifs du stage.

## **Contexte du stage**

### *Organismes*

Le Centre communautaire de loisir (CCL) de Cap-aux-Os est issu d'une mobilisation citoyenne. En effet, c'est grâce aux démarches de résidents du village, qui ont mis sur pied le Comité de développement local (CDL) de Cap-aux-Os en 1997, que le CCL que nous connaissons aujourd'hui a pris forme. Devant la fermeture de l'école en raison de l'insuffisance du nombre d'étudiants, le CDL s'est impliqué pour sauver le bâtiment et le convertir en un centre communautaire, auquel s'est ajouté le rôle de centre d'hébergement touristique (La Petite École de Forillon). En 2014, le CDL devient le Centre communautaire de loisir dont la mission est de « [f]avoriser le développement global de la personne, soutenir la famille et encourager l'implication des citoyens dans la communauté de Cap-aux-Os, et ce, au moyen du loisir, de l'action communautaire, ainsi que de l'éducation populaire » (*Qu'est-ce que le CCL ?* : s.d.). Sur la base de trois valeurs, le respect, la solidarité et la transparence, le CCL tâche d'offrir aux Capossiens

et Capossiennes<sup>4</sup>, à travers les divers services offerts (locaux à louer, salle de conditionnement, patinoire, etc.) et la création d'activités (causeries, jardins communautaires, etc.), un environnement villageois stimulant. En 2015, le CCL se lançait dans la démarche d'un « Portrait de village », avec pour but de « mieux cerner les besoins de la communauté pour mieux y répondre » (Harnois, 2016 : 1). Ce projet, portant sur l'ensemble des habitants de la paroisse de Cap-aux-Os (voir la carte 2), faisait d'ailleurs partie du plan d'action intégré du comité Lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale 2014-2016 de la MRC de La Côte-de-Gaspé (Harnois, 2016 : 3).

*« Portrait de village »  
État des lieux de la paroisse de Cap-aux-Os*

Cette étude était basée sur une recherche de terrain, menée de la mi-décembre 2015 à la fin mars 2016. Elle s'est divisée en quatre étapes : des rencontres avec des acteurs reliés au domaine de la santé et des services sociaux, l'envoi d'un sondage aux foyers permanents de la paroisse, l'envoi de questionnaires pour les élèves du primaire et du secondaire et la réalisation d'entrevues de groupes. Quatre objectifs spécifiques motivaient la démarche :

- 1) Dégager un portrait sociodémographique ;
- 2) Décrire et expliquer l'état de santé global de la population et ses habitudes de vie ;
- 3) Comprendre l'habitation du territoire ;
- 4) Cerner les actions concrètes à mettre en place afin de faciliter le rapprochement des familles et des aînés, d'atténuer l'isolement et de dynamiser le noyau villageois.

En tout, quatre acteurs de la santé et des services sociaux ont été rencontrés, cent vingt-deux foyers ont répondu au sondage, trois entrevues ont été effectuées avec des organismes du milieu (total de vingt-neuf personnes), deux entrevues ont été menées avec des groupes de parents (auprès de huit personnes), dix-neuf questionnaires d'élèves du primaire ont été remplis et trois questionnaires provenaient d'élèves du secondaire.

Harnois, 2016 : 8-9-10.

---

<sup>4</sup> « Capossien.ne » est le gentilé (nom donné aux habitants d'un lieu géographique) voté par les habitants du village. En 2012, le CDL a ainsi porté le dossier à la Commission de toponymie du Québec, et il est désormais inscrit sur leur site Internet : <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/toponymie-municipale/gentiles/lesgentilesliste.aspx?liste=tout> (consulté le 19 mars 2018). Fait intéressant : on y fait référence à Cap-aux-Os en tant que *hameau*, et non en tant que village.

Le rapport final, déposé en juillet 2016 et accessible en ligne, contient, en plus de la présentation des résultats de recherche, des constats et des pistes de réflexion sur la communauté qui ont notamment ouvert la voie aux projets de relance proposés par la Table de concertation. Suivant la suggestion du CCL, les organismes et les commerçants du village de Cap-aux-Os ont mis sur pied, en 2012, une table de concertation qui traite de multiples dossiers touchant le développement culturel, social et économique de Cap-aux-Os. Sa mission actuelle est « [d']appuyer les projets favorables à la communauté [...] dans le cadre social, économique et politique, en protégeant le patrimoine bâti et natur[el] (considéré comme héritage) » (Table, 2017). Elle vise également à développer une identité propre à Cap-aux-Os « dans la manière d'habiter le territoire et de vivre la communauté » (*ibid.*). La Table regroupe des représentants des comités du village, des citoyens ainsi que des gens d'affaires du milieu, ce qui lui a permis récemment de compléter une analyse des forces, des faiblesses, des menaces et des opportunités du village (*ibid.*). Sur cette base, et faisant suite au « Portrait de village », la Table rédigeait, en 2017, un plan de relance visant à revitaliser le village<sup>5</sup> de Cap-aux-Os. Présenté dans le cadre de rencontres de village en 2018, ce plan comprend les projets de relance que nous avons détaillés en introduction<sup>6</sup>. Par ailleurs, ces projets, qui concernent le village de Cap-aux-Os, visent à développer des partenariats selon les différentes thématiques : que ce soit avec le Parc Forillon, avec les communautés voisines ou avec des organisations diverses, le plan de relance propose un développement territorial endogène et exogène (Table, *Planification stratégique*, 2018).

### *Mandat et objectifs*

Lors de la première rencontre avec trois intervenants de la Table et du CCL, il a été établi que le stage visait d'abord à fournir une base théorique (prise dans la littérature scientifique) pour comprendre certains phénomènes vécus à Cap-aux-Os. Ensuite, le stage se devait être un regard réflexif sur les pratiques actuelles du CCL et de la Table (notamment en ce qui concerne la réalisation du calendrier d'activités du village et les

---

<sup>5</sup> Nous parlerons du village de Cap-aux-Os de façon plus spécifique puisque les projets du plan de relance de la paroisse semblent notamment centrés sur celui-ci. Cette réflexion sera reprise en conclusion.

<sup>6</sup> Pour plus de détails concernant la démarche associée aux différents projets ainsi que les objectifs visés, consulter la planification stratégique de la Table de concertation (2018).

plans d'action pour l'année 2019). Ce faisant, le stage devait permettre au CCL, à la Table, mais aussi aux comités du village (comité paroissial, comité de la fabrique, club 50 ans et plus, etc.) d'avoir des outils pour guider les réflexions et le développement des projets de relance. À cet effet, cinq objectifs ont été ciblés pour suivre ce mandat d'accompagnement : réaliser le calendrier d'activités annuelles de Cap-aux-Os, accompagner dans la réflexion pour la fête du 100<sup>e</sup> de la paroisse (2021), proposer des manières de mobiliser les gens du village (notamment les anciens) dans les activités générées par le CCL, analyser les forces et les faiblesses des plans d'action du CCL et de la Table (en fonction des éléments identitaires s'y rapportant), et amener des pistes de réflexion concernant l'identité de la communauté.

Lors de cette discussion avec ces trois acteurs, deux thèmes sont ressortis de façon marquée : l'identité et la participation des villageois. En effet, l'identité (ou plutôt l'absence d'une identité propre au village) était vue comme un facteur influençant la participation des gens et leur vision du développement du village. Par ailleurs, il a également été question de la désappropriation du territoire et de l'influence que celle-ci a pu avoir (et a, encore aujourd'hui) sur l'identité des villageois. Une des hypothèses avancées concernant cette influence de la perte de maîtrise territoriale sur l'identification à ce territoire peut se résumer aux trois points suivants : l'expropriation des habitants de la pointe de Forillon lors de la création du parc est encore un événement symbolique fort, et influence l'identité de ces individus qui ont dû se relocaliser (notamment les plus vieux du village, mais aussi les descendants des familles expropriées) ; à cela s'ajoute la perte d'une partie des terres pour les villageois de Cap-aux-Os (perte induite par la ligne du parc) et les restrictions d'usage du territoire ; de plus, il semble que les nouveaux habitants<sup>7</sup> du village s'identifient davantage aux paysages du Parc Forillon qu'à la communauté villageoise, ce qui pourrait avoir un effet sur leur vision du développement du village.

---

<sup>7</sup> Il semble y avoir également une difficulté d'intégration (fusion) entre les « natifs » et les « nouveaux » habitants : certaines personnes citées dans le « Portrait de village » en témoignent (Harnois, 2016 : 40). Cette difficulté de créer des liens forts entre ces deux groupes proviendrait peut-être du manque de lieux de rencontres et des représentations que les habitants se font des bâtiments existants (CCL, sous-sol de l'église) et des comités du village.

Cette hypothèse, comme nous le verrons plus loin, a guidé notre réflexion sur la question de l'identité des villageois. Par ailleurs, la préoccupation de la participation des gens dans les activités et même dans les projets de développement du village nous a mené à nous questionner sur ce qui induit la participation. Nous reviendrons donc également sur ce point dans la prochaine section.

## **1. Cadre général**

### *1.1. État de la situation*

Les questionnements soulevés dans la section précédente nous amènent à détailler ici la situation du Parc Forillon et le contexte du village de Cap-aux-Os.

#### 1.1.1 Le Parc Forillon : premier parc national de conservation au Québec

On compte aujourd'hui quarante-deux parcs nationaux au Canada, incluant celui qui nous intéresse ici : le Parc Forillon. Mis sur pied en 1970, c'est le premier parc national de conservation au Québec. Sa création fait suite aux recommandations du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ), qui faisait état, notamment, de la situation précaire de la Gaspésie (Fallu, 2010 : 12). Ainsi, une des suggestions du BAEQ pour moderniser le territoire était la mise sur pied d'un parc provincial, dans lequel la population locale resterait sur ses terres (Dugas, 2010 : 20 ; Babin, 2010 : 31). Vue comme un moyen de redynamiser l'économie en créant de l'emploi, la création du parc a motivé l'abandon de l'exploration et de l'exploitation minières à Forillon (Blanc, 2013 : 326) : on prévoyait une centaine d'emplois et plus d'un demi-million de visiteurs par an (Lapointe, 2011 : 150). En 1968, une entente-cadre a été proposée pour aménager le territoire du parc<sup>8</sup> : conclue en 1969, cette entente stipule qu'afin de réaliser ce parc, le gouvernement du Québec devait acheter les terres de la pointe de Forillon et les louer, dans le cadre d'un bail emphytéotique renouvelable de quatre-vingt-dix-neuf ans<sup>9</sup>, au

---

<sup>8</sup> Certains auteurs, faisant une lecture politique de cette entente, posent que c'était un moyen pour le gouvernement fédéral de mettre la main sur des territoires québécois afin de « sauver le Canada du péril "séparatiste" » (Naud, cité dans Fallu, 2010 : 14-15). À ce propos, lire Guillaume Blanc sur la logique identitaire foncièrement *nationale* des parcs de conservation au Canada (2013).

<sup>9</sup> Une close ajoutée à l'entente stipule toutefois que le gouvernement provincial pourrait mettre fin au bail après soixante ans de location, à condition qu'il rembourse les dépenses encourues par le fédéral pour le

gouvernement fédéral (Babin, 2010 : 30 ; Babin, 2015 : 26-27). Et comme la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* stipule que le territoire doit être vide de population, des lois ont été votés par le gouvernement provincial pour procéder à l'expropriation de la population de Forillon (Babin, 2010 : 30-31 ; Babin, 2015). Cette expropriation<sup>10</sup>, en plus d'occasionner la relocalisation de cette population, a entraîné la modification de la configuration territoriale : six villages ont ainsi « disparus », soit Indian Cove, Grande-Grève, Petit-Gaspé, Shiphead, l'Anse-Saint-Georges et Penouille (Lapointe, 2011 : 132). Ainsi, il a fallu un recadrage administratif et écologique pour établir le parc, et certains auteurs voient, à cet égard, la fusion municipale des quarante-sept municipalités de Gaspé (1970) comme le premier pas de ce recadrage (qui, par ailleurs, simplifiera le maillage administratif du territoire ; Blanc, 2013 : 90). Ce faisant, jusqu'à la mise sur pied en 2010 d'un comité consultatif, les représentants de la Ville de Gaspé furent les seuls interlocuteurs de l'administration fédérale en ce qui concerne le Parc Forillon (*ibid.*; Lapointe, 2011 : 112). Les limites du territoire du parc ont été définies, quant à elles, en 1972, précisant les zones de préservation spéciale (accès restreint et interdiction de véhicules motorisés, 7 %), les zones primitives (celles regroupant les paysages le plus représentatifs de Forillon, soit 86 % du parc), les zones d'environnement naturel (infrastructures touristiques et milieu préservé, 4 %) et les zones de récréation (représentant 3 % du parc, avec la majorité des équipements de loisir de plein air ; Blanc, 2013 : 90).

Plusieurs perçoivent le Parc Forillon comme une construction politique ayant eu un impact non négligeable sur les communautés expropriées et sur les communautés

---

parc (Babin, 2015 : 36). Précisons qu'un bail « emphytéotique » octroie le droit à une personne d'utiliser pleinement, sur une très longue durée, le bien d'autrui et d'en tirer tous les avantages, à condition de ne pas en compromettre l'existence et en participant à l'augmentation de sa valeur dans le temps (Babin, 2015 : 27).

<sup>10</sup> Loin de pouvoir couvrir cet événement historique dans le cadre de ce rapport, nous proposons les références suivantes : Lionel Bernier, *La bataille de Forillon : roman* (2001) ; Aryane Babin, *L'expropriation du territoire de Forillon. Les décisions politiques au détriment des citoyens* (2015) ; *Mémoires de Forillon : témoignages de personnes expropriées* (film réalisé par le Regroupement de personnes expropriées de Forillon et leur descendance, 2014) ; Magazine Gaspésie, *La Gaspésie planifiée* (vol.47, no.2, 2010). Pour une idée rapide sur la chronologie de l'expropriation, notamment en ce qui concerne les lois votées, voir Geneviève Gélinas (2 août 2015), « Expropriation de Forillon : 45 ans plus tard », *Le Soleil*, en ligne : <<https://www.lesoleil.com/archives/expropriation-de-forillon45-ans-plus-tard-79aa286e8e03209417ab8ed2f3196f9e>> (consulté le 19 mars 2019).

voisines du parc (Lapointe, 2011 ; Blanc, 2013 ; Babin, 2015). Pour le moment, contentons-nous de préciser quelques détails concrets à son propos. Le mandat actuel du Parc Forillon est « de préserver et de mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel de son territoire » (Parc national Forillon, 2017). Il comporte, comme le stipule le plan directeur de 2010, certains des plus beaux paysages du Canada : « [le parc national Forillon] est le seul représentant de sa région naturelle au sein du réseau. Doté d'une topographie accidentée typique de la chaîne des Appalaches, il témoigne de trois périodes géologiques dont il a conservé des fossiles » (Parc national du Canada Forillon, 2010 : 5). Couvrant la pointe de Forillon sur une superficie totale de 244,8 km<sup>2</sup>, et incluant une bande marine d'environ 150 m de largeur, le parc se trouve à l'intérieur des limites de la Ville de Gaspé (*ibid.* : 6). Il abrite quatre écosystèmes majeurs au sein desquels, en 2010, on dénombrait plus de six cents espèces de plantes vasculaires, soixante espèces de mammifères, plus de deux cent soixante espèces d'oiseaux, onze espèces d'amphibiens et une espèce de reptiles (*ibid.* : 17).

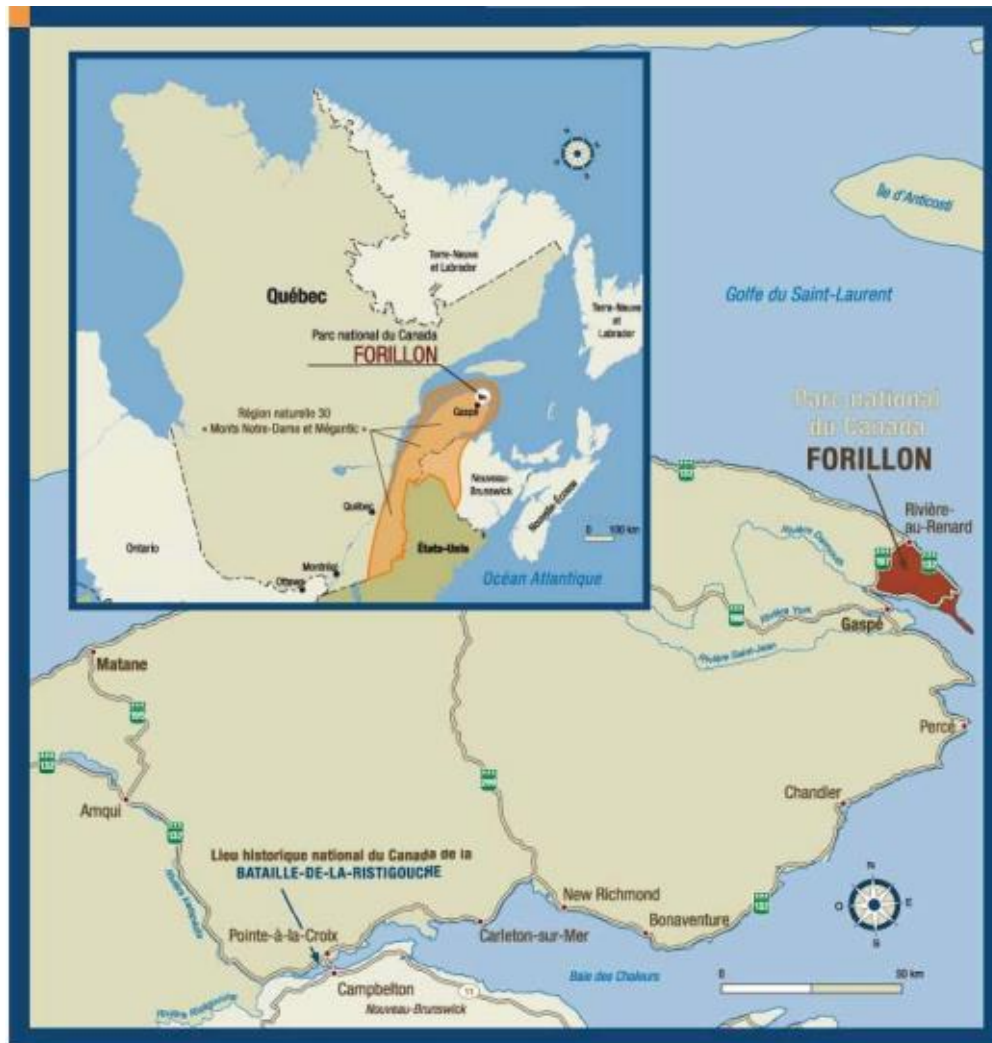
La conservation du territoire du Parc Forillon, bien qu'elle comporte des avantages pour ces différents écosystèmes, implique toutefois des limitations quant aux usages du territoire : entre autres, notons l'interdiction de la chasse et de la cueillette de végétaux, les règles strictes concernant la pêche et la gestion des routes d'autrefois et du bois (Blanc, 2013 : 96-97 ; Lapointe, 2011 : 141-143). Pour ce qui est des « ressources culturelles », jusqu'en 2010 le temps était « figé » à Forillon<sup>11</sup> : on se concentrait notamment sur la période de 1860-1880 parce qu'elle était très caractéristique de la vie traditionnelle des habitants de ce secteur (Blanc, 2013 : 149). Ainsi,

[a]ccordant une place aux Micmac, au régime français, à la Conquête et à l'exploitation croissante d'un territoire devenu britannique, ils associent uniquement le temps contemporain de la presqu'île [de Forillon] au « paysage culturel qui l'a si longtemps caractérisée » [...] (Blanc, 2013 : 244).

---

<sup>11</sup> Les écrits consultés dans le cadre de notre stage font très peu mention de l'histoire des autochtones qui vivaient sur le territoire du parc et de l'importance qu'a accordé le Parc Forillon à celle-ci. Ils s'intéressent toutefois au changement dans la place qui était accordée à la nation micmac de Gespeg depuis 2006 et à son inclusion, par une entente, à la gestion du parc (Parc national du Canada Forillon, 2010).

## Carte 1 : Localisation du Parc Forillon



Source : plan directeur du parc national Forillon, 2010, p.9.

Le visiteur était alors convié à explorer le Forillon de la fin du XIXe siècle, sous le thème toujours actuel de « *L'harmonie entre l'homme, la terre et la mer* », sans regard à la période qui précédait l'expropriation et l'expropriation même (*ibid.* : 150). On peut comprendre cette hésitation d'exposer l'histoire des communautés avant la création du parc de par ce que l'expropriation a comporté, mais cette occultation n'a qu'entretenu de la rancœur : c'était un sujet tabou. Les expropriés ont toutefois fait pression sur le parc pour obtenir une reconnaissance, et notamment pour ne pas payer les droits d'entrée sur leurs terres et sur les terres de leurs parents : ainsi, on voit un changement important se produire après le plan directeur du parc de 2010. Les dernières consultations (2006,



2010)<sup>12</sup> ont souligné de façon importante l'insatisfaction généralisée, ce qui transparaît dans le dernier plan directeur : on y souligne que « la commémoration actuelle des anciens résidants [...], de leur histoire et de leur contribution à l'identité du parc ne comble pas les attentes de la collectivité » (Parc national du Canada Forillon, 2010 : vii). Il n'est alors pas question seulement des expropriés, mais aussi des autochtones qui habitaient autrefois le territoire. Ainsi, parmi les trois stratégies clés du plan directeur de 2010, l'une concerne la mise en valeur de la culture et des traditions de la Nation Micmac de Gespeg (sur la base d'une entente signée entre les deux parties, qui précise les modalités administratives et juridiques de leur partenariat ; Parc national du Canada Forillon, 2010 : 8 et 53) et la commémoration des expropriés. On mentionne notamment le maintien et la mise en valeur du patrimoine bâti comme geste « susceptible de redonner aux gens du milieu, et en particulier aux familles expropriées, un sentiment de fierté et d'appartenance envers le parc et ce qui reste de leur patrimoine » (*ibid.* : 53). Notons par ailleurs qu'en 2009, des retrouvailles sur un processus de réconciliation, organisées par Parcs Canada, conviaient les expropriés de Forillon à discuter d'une exposition sur la vie des familles de Forillon (inaugurée en 2010 ; Gélinas, 15 juin 2009). En 2011, des excuses ont été faites par la Chambre des Communes à Ottawa et l'Assemblée nationale à Québec aux expropriés (Gélinas, 2 août 2015). Au moment d'écrire ces lignes, le processus de consultation en vue du nouveau plan directeur (2020) est en réflexion et la population sera conviée à y participer ; soulignons également qu'en 2020, le Parc Forillon célébrera ses cinquante ans.

Ajoutons à ce rapide portrait que le Parc Forillon fait partie de l'Unité de gestion de la Gaspésie, qui fait elle-même partie de l'Agence Parcs Canada. Ainsi, lorsque l'on parle du directeur du Parc Forillon, c'est en fait au directeur de l'Unité de gestion de la Gaspésie que l'on fait référence. Cette distinction, nous le verrons dans la section *Résultats*, est importante à soulever.

---

<sup>12</sup> La consultation pour le plan directeur, qui sélectionne les enjeux importants pour les dix ans à venir (autrefois cinq ans) est une exigence juridique des parcs nationaux (Parc national du Canada Forillon, 2010 : 3). La forme de cette consultation, toutefois, dépend de l'équipe qui l'organise (Lapointe, 2011 : 157). Nous reviendrons plus loin à ce propos.

### 1.1.2 Cap-aux-Os : contexte du village

Cette présentation du Parc Forillon nous amène à réfléchir aux communautés voisines du parc, dont le village de Cap-aux-Os. Rappelons d'abord que, depuis 1970, la réalité de Cap-aux-Os a changé : c'est un territoire dépossédé, enclavé dans les limites du parc et qui est vu plutôt comme une banlieue du grand centre qu'est Gaspé. L'image de « banlieue » semble s'ancrer dans le contexte de la fusion municipale de la Ville de Gaspé, qui s'est accompagnée d'une centralisation des services (ainsi que des emplois, des activités, etc.) à Gaspé. Avant cela, Cap-aux-Os faisait partie de la municipalité Baie-de-Gaspé-Nord. Érigée en 1855, cette dernière comprenait, au moment de la fusion municipale, les quatre secteurs de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste (voir la carte 2 ; Fortier et Fallu, 2010 : 4). Une certaine économie subsistait encore avant la création du parc, malgré les difficultés soulevées notamment par le BAEQ : à cet effet, Fortier et Fallu notaient qu'en 1955, pour les communautés de Grande-Grève et de Cap-aux-Os, bien que le type d'emploi le plus fréquent, été comme hiver, était « journalier » (notons que plusieurs de ces derniers travaillaient à l'extérieur de leur communauté), bûcherons et pêcheurs étaient des occupations comptant un nombre important de travailleurs (informations recueillies par Georges Day, dans Fortier et Fallu, 2010 : 94). En ce qui concerne l'industrie forestière, le bois était généralement envoyé à l'extérieur de la région, bien qu'en 1964 il y avait une usine de portes et fenêtres dans le secteur de Rosebridge (*ibid.* : 95). Autrement, en ce qui concerne le secteur de la pêche, on dénombrait, en 1955, quarante-huit bateaux de pêche pour ces communautés : notons, à l'instar des auteurs, que même si les pêcheurs étaient plus nombreux à Grande-Grève, il y avait encore un quai à Cap-aux-Os en 1970 (*ibid.* : 94). Ainsi, nous pouvons soulever que dans les années 1950, la réalité du travail et la perte d'intérêt envers les activités traditionnelles de la pêche et de l'agriculture attiraient déjà des gens, les journaliers de Grande-Grève et de Cap-aux-Os, à Gaspé (Fortier et Fallu, 2010 : 94). Toutefois, il nous semble que la fusion des municipalités de Gaspé et la création du parc ont accentué la réalité de banlieue du village, notamment parce que les possibilités de développement du

village sont limitées, parce qu'on y retrouve désormais peu de services et parce qu'il n'a plus de voie de politique (outre la représentation par un conseiller<sup>13</sup>).

À cet égard, et c'est pourquoi certains parlent même de Cap-aux-Os comme d'un village « dépossédé », il faut préciser que les usages du territoire suivant le zonage<sup>14</sup> sont limités : la paroisse est codée comme zone récréotouristique et le cœur du village de Cap-aux-Os est codé « M » pour mixte (voir la carte 2).

### Zone récréotouristique : de quoi parle-t-on ?

Selon le règlement de zonage de la Ville de Gaspé, les usages compatibles dans une telle zone sont : résidentiel, commercial et de service (on parle notamment d'accommodation, de poste d'essence, de restauration et d'hébergement), récréation et loisir, industrie artisanale et agroforestière (incluant l'agriculture, l'agriculture sans élevage et la foresterie). Notons que certains usages sont possibles sous condition d'application d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), qui vise l'intégration harmonieuse des projets à l'environnement existant (Saint-Étienne-de-Bolton, s.d. : 1).

Plan d'urbanisme de la Ville de Gaspé, 2011, précisé dans Harnois, 2016 : 52-53

---

<sup>13</sup> Soulignons que ce conseiller municipal est le même pour l'Anse-au-Griffon, Cap-des-Rosiers, Forillon et Cap-aux-Os, secteurs correspondant au Quartier 3 de la Ville de Gaspé. Ville de Gaspé, « Mairie et conseil municipal », en ligne : <<https://ville.gaspe.qc.ca/mairie-et-conseil-municipal/presentation-du-conseil-municipal>> (consulté le 26 mars 2019).

<sup>14</sup> Consulter, pour plus d'informations, le Règlement de zonage no.1156-11 du Service de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement de la Ville de Gaspé à l'adresse suivante : <https://ville.gaspe.qc.ca/services-municipaux/urbanisme-et-amenagement-du-territoire/plan-et-reglementation-d-urbanisme/>.

Carte 2 : Zonage de la paroisse de Cap-aux-Os



Source : carte réalisée par Nicolas Ste-Croix, dans Harnois, 2016, p.53.

Ainsi, le village de Cap-aux-Os pourrait développer des projets diversifiés, mais la réalité est autre. D'abord, étant enclavé, le village se bute à des limites de territoire ; ensuite, dans son cas, les paliers municipal et provincial ne sont pas les seuls à pouvoir intervenir dans ce domaine : il y a également le Parc Forillon, et ce dernier limite les possibilités d'aménagement du territoire propre au village par sa visée de conservation. À ce propos, Harnois avançait dans le « Portrait de village » que « [l'] inaccessibilité territoriale a davantage fragilisé la communauté et son portrait socio-économique en souffre [...] » (2016 : 55).

Sur cette réalité territoriale se greffe, comme nous le disions plus haut, un phénomène de dévitalisation : il y a eu l'exode des plus jeunes, le vieillissement de la population, la perte de certains services de proximité (notamment la caisse populaire), couplée à la centralisation des services à Gaspé (laissant Cap-aux-Os, pour plusieurs, comme un dortoir plutôt qu'un lieu où s'investir) ainsi que le contrôle externe des ressources (pensons aux limitations du parc malgré le zonage ; Bédard, 2011 : 3). Par ailleurs, caractérisant les processus de dévitalisation, les quelques services de proximité restants sont chancelants : l'épicerie n'est pas la plus fréquentée et les membres de la fabrique, responsables de l'église, doivent trouver une alternative pour conserver ce bâtiment malgré la baisse de fréquentation qu'il connaît. Rappelons que la dégradation du patrimoine bâti a été identifiée par plusieurs comme un élément qui fragilise les municipalités dévitalisées puisqu'elle agit sur l'identité spatiale des individus ainsi que sur l'attractivité de la localité (Bédard, 2011 : 5). Cette question du maintien des services de proximité (qui inclut celle de la conservation du patrimoine bâti) interpelle par ailleurs les villageois, comme l'a soulevé Harnois dans le « Portrait de village » (2016 : 43). Un autre constat y a été relevé : celui du sentiment de solitude. En effet, 26% des foyers qui ont répondu à l'étude ont dit ressentir de la solitude. Plusieurs ont identifié comme cause le fait que leur réseau personnel est externe à la paroisse, mais aussi, ce qui nous concerne plus ici, le manque de lieux de rassemblement en dehors de la plage, de l'église et du CCL (*ibid.* : 39). On comprend donc pourquoi le maintien de deux bâtiments est important pour la vitalisation du milieu, autant parce qu'ils représentent les seuls lieux de rassemblement du village et qu'ils permettent l'accès à divers services (religieux,

sociaux, de loisirs, etc.), que parce qu'ils ont une valeur symbolique (l'église notamment, mais aussi la petite école qui a été reprise par les villageois). Face à ce portrait, comment peut-on penser le développement du village de Cap-aux-Os ?

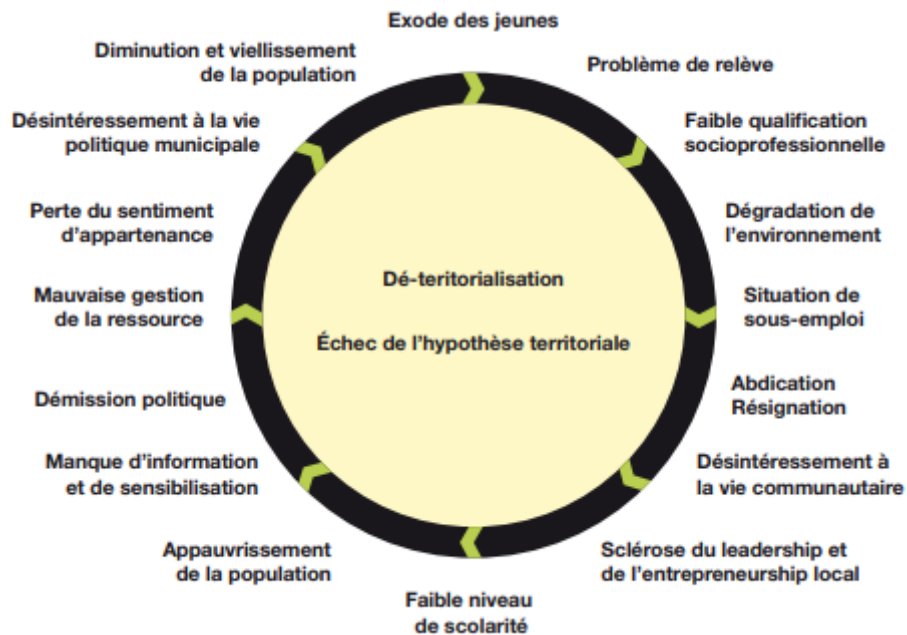
## *1.2. État de la question*

On peut ressortir de ce bref contexte du village la question de la dévitalisation, que nous avons introduite au début de ce rapport. Nous y reviendrons ici brièvement et nous nous attarderons sur le processus inverse, soit la *revitalisation* des communautés territoriales. À cet égard, il nous semble pertinent de s'interroger aussi sur les notions de développement, d'identité et de participation : elles font d'ailleurs partie des préoccupations qui ont été soulevées précédemment.

### 1.2.1 Dévitalisation... ou « maldéveloppement »

Rappelons d'abord que la dévitalisation peut être définie comme un « [...] processus par lequel une collectivité territoriale est progressivement dépossédée de sa vitalité démographique, économique et sociale du fait de sa marginalisation, de son exclusion par rapport aux espaces qui accaparent la croissance économique et ses retombées sur le plan des services, des équipements et du bien-être » (Vachon, 1993, p.18, cité dans Groupe de travail sur les communautés dévitalisées : 11). La dévitalisation met à mal le territoire, et ainsi rend difficile, voire presque impossible, un développement territorial viable. Dans le cas qui nous intéresse, nous avons déjà soulevé certaines problématiques du cercle de la dévitalisation (figure 1) qui semblent être vécues à Cap-aux-Os, observations également avancées par les auteurs s'étant intéressés à cette communauté (Lapointe, 2011 ; Harnois, 2016).

**Figure 1 : Cercle de la dévitalisation territoriale**



Source : adapté de GRADERR-UQAM (1991), dans Groupe de travail sur les communautés dévitalisées, 2010, p.11.

Sur le sujet, à un niveau régional, Bassand (1983, *Maldéveloppement*) et Guindani et Bassand (1982) parlaient de « maldéveloppement » plutôt que de dévitalisation. Le maldéveloppement régional est défini comme un processus par lequel les diverses régions d'une société se transforment sur un mode inégal (Guindani et Bassand, 1982 : 13). Plus précisément, le maldéveloppement « se manifeste par la dépendance et la dépossession économique et politique, par l'érosion de l'identité collective » (Bassand, 1983, *Maldéveloppement* : 18). Alors, lorsqu'on fait le constat qu'une communauté est dévitalisée ou est aux prises avec ce qui semble être un maldéveloppement, quelles avenues existent pour le développement territorial ?

### 1.2.2 Contrer la dévitalisation par la revitalisation

Pour répondre à l'interrogation posée précédemment, nous devons d'abord nous questionner sur la revitalisation des communautés. Comment revitaliser un village ? Gagnon posait, en 1994, que la « valorisation des spécificités et des potentiels de chaque communauté avec ses territoires et avec son identité » était l'un des moyens pour contrer des problématiques telles que l'exode des ruraux ou des jeunes en plus d'être une source de créativité, porteuse d'initiatives locales (1994 : 214). Plus précisément, et pour compléter les exemples soulevés en introduction, le Groupe de travail sur les communautés dévitalisées proposait, dans son rapport en 2010, une liste des facteurs favorisant la revitalisation (tableau 1).

**Tableau 1 – Facteurs favorables à la revitalisation**

Catégories	Facteurs
Acteurs	<ul style="list-style-type: none"><li>• Engagement de leaders visionnaires et compétents</li><li>• Présence d'un comité de développement actif</li><li>• Capacité de réseautage et de concertation</li><li>• Accompagnement soutenu par des professionnels</li><li>• Municipalité proactive dans son développement</li><li>• Présence d'acteurs de l'économie sociale et du mouvement coopératif</li></ul>
Démarches	<ul style="list-style-type: none"><li>• Connaissance du milieu</li><li>• Exercice de planification participatif à long terme et son suivi</li><li>• Réalisation de projets rassembleurs avec des retombées visibles pour la communauté</li></ul>
Conditions	<ul style="list-style-type: none"><li>• Intervenants dédiés au développement</li><li>• Capacité de collaborer avec les municipalités voisines</li><li>• Capacité de travailler à une échelle territoriale pertinente</li><li>• Fort sentiment d'appartenance</li><li>• Stratégies innovantes</li><li>• Accès au financement disponible et utilisation optimale de celui-ci</li><li>• Conditions favorables à l'arrivée d'une population nouvelle</li></ul>

Source : Groupe de travail sur les communautés dévitalisées, 2010, p.22.



Soulignons que c'est une liste non exhaustive, et que les facteurs nommés ne connaissent pas le même déploiement dans tous les contextes (Groupe de travail sur les communautés dévitalisées, 2010 : 22). À cet égard, Tremblay, Klein et Fontan faisaient la remarque suivante :

On ne peut demander à une région dévitalisée qu'elle agisse comme une région dynamique ou un milieu innovateur quand la cause de sa dévitalisation est justement l'absence des facteurs nécessaires pour générer du dynamisme et de l'innovation et quand règne sur cette région le cycle de la dévitalisation (2009 : 20).

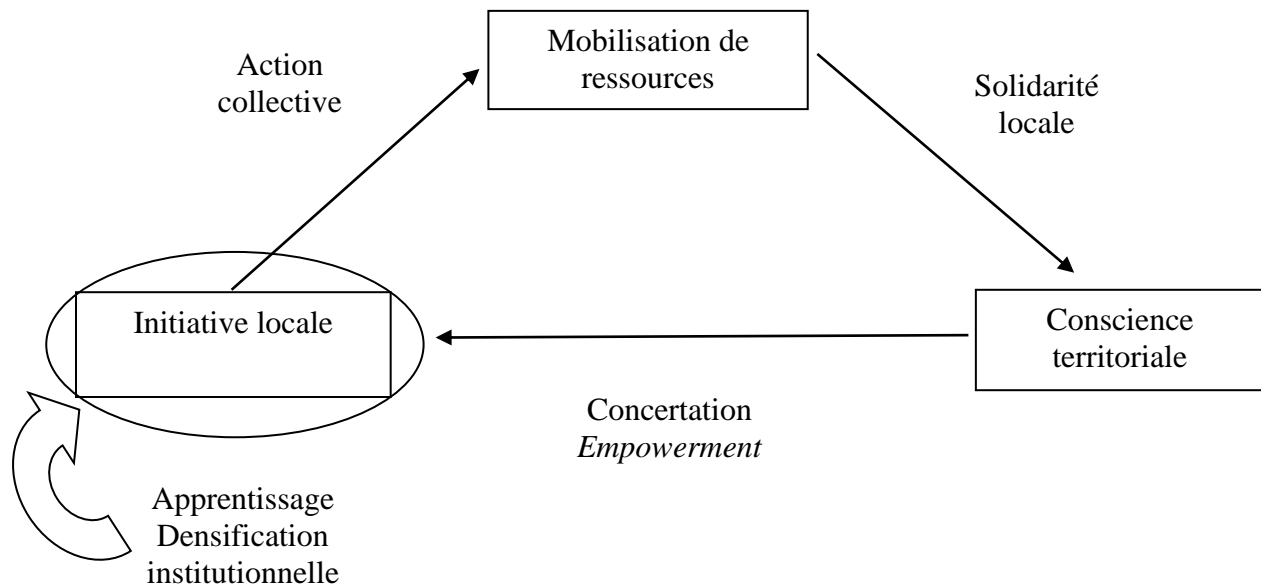
Ainsi, loin d'être une recette, ces différents éléments peuvent néanmoins participer, dans un contexte favorable, à la revitalisation d'une communauté. À cet égard, il faut souligner qu'au-delà des programmes gouvernementaux et des mesures politiques instaurées pour contribuer à ce processus, l'implication du milieu est plus que nécessaire (leaders locaux, mobilisation et prise en charge de la population, concertation et coopération, etc. ; Bédard, 2011 : 17-18-19).

### 1.2.3 La revitalisation : un projet de développement territorial viable ?

Nous avons induit, plus haut, un lien entre la revitalisation des communautés et le développement territorial viable. Mais de quoi parle-t-on ? Tâchons d'abord de distinguer le développement local et territorial. Plusieurs auteurs parlent de *développement* comme d'un « ensemble [de] changements structurels qui accompagnent la croissance : la transformation des structures démographiques, économiques et sociales » (Maric, 2001, cité dans Boudedja, 2013 : 39). À l'échelle locale, le développement semble s'appuyer notamment sur l'appartenance aux lieux ou à la communauté (Collin, 2016 ; 10) ; à leur tour, les initiatives locales de développement renforcent le sentiment d'appartenance (Klein, 2008, dans Collin : 12). Lorsque l'on parle de développement local, différentes approches existent, le définissant tantôt selon une vision productiviste, tantôt selon une perspective politique ou sociale, voire même comme une voie d'innovations (Klein, 2008 : 50-53). Dans les références que nous avons consultées, c'est plutôt l'approche sociale qui prédomine, dans laquelle le sentiment d'appartenance à la communauté, le territoire (comme cadre générateur de liens sociaux) et l'implication des acteurs locaux

occupent une place importante (*ibid.* : 53 ; Pageon, 1991 : 3 ; Klein, Tremblay et Fontan, 2009 : 15). Dans cette perspective, le développement local peut être défini comme « une dynamique qui valorise l'efficacité des relations non exclusivement marchandes entre les hommes pour valoriser les richesses dont ils disposent » (Pecqueur, 2000, cité dans Boudedja, 2013 : 39), avec comme base les principes de concertation, de coopération, de co-construction et de proximité (*ibid.* : 66).

**Figure 2 : Modèle de développement local**



Source : Tremblay, Klein et Fontan, 2009, p.19.

Klein souligne que le « local » dont on fait référence ne « correspond pas à un lieu déterminé, mais à un système d'acteurs qui se concertent parce qu'ils partagent une identité commune en relation à un territoire, une conscience territoriale qui les amène à réaliser des projets en association » (2008 : 56-57). Ainsi, la perspective de développement local repose sur deux postulats, soit la *volonté* des acteurs d'intervenir activement dans le développement de leur territoire, et l'*engagement* des acteurs dans des actions pouvant être source de développement socio-économique (Tremblay, Klein et Fontan, 2009 : 1). Bien que la prise en charge de la communauté, comme nous pouvons

le voir (figure 2), occupe une place importante dans le développement local, c'est un processus qui ne peut pas seulement être pensé de façon *endogène* : il doit impliquer des collaborations, un appui externe (Klein, Tremblay et Fontan, 2009 : 10 et 17).

Sur ces bases, nous en venons au concept de développement territorial, soit « les multiples transformations qu'un territoire et son environnement assument dans son histoire » (Bassand, 2002). Il s'articule autour d'un *territoire*, se rapprochant ici de la définition de Klein (2008) du *local* (identité territoriale). De la même façon, la ligne conceptuelle semble mince entre le développement local *viable* et le développement territorial *viable*. Le développement local viable peut être défini comme un « processus de mobilisation des acteurs locaux et régionaux en faveur d'une orientation des ressources pour la satisfaction des besoins et intérêts à long terme des membres de la communauté » (Fortin, 1999 : 27). Le développement territorial viable, quant à lui, prend pour base le territoire comme *support* identitaire et comme *producteur* identitaire (Perret et Gagnon, 2016 : 378). Pris sous cet angle de compréhension, le « territoire » ne peut exister sans être un lieu d'ancrage, d'identité et de développement : il n'est pas simplement un espace naturel ou une aire physique (Massicotte, 2002 : 9). Le territoire considéré comme lieu de développement intègre trois dimensions : la première serait reliée à l'appartenance et l'identité ; la seconde, aux techniques, à l'économie, l'innovation, la mise en valeur des ressources humaines et naturelles ; la troisième, à la démocratie, une vision partagée de l'aménagement, l'engagement politique autour d'un projet (*ibid.*). Ainsi, le développement territorial viable met l'accent sur la reconnaissance des spécificités territoriales (osons dire *locales*), dont identité (Perret et Gagnon, 2016 : 379). Pour Perret, le développement territorial viable fait appel à quatre approches théoriques et empiriques :

- 1) l'approche planificatrice qui s'inscrit dans les champs disciplinaires de l'aménagement et du développement territorial,
- 2) l'approche de l'économie sociale et solidaire,
- 3) l'approche écologique et avec elle l'implantation d'un mode de production et de consommation alternatif et
- 4) l'approche humaniste, plus globale, qui fait appel aux notions de valeurs, d'équité, de justice sociale et de l'épanouissement humain [...] (Perret, : 11).

Enfin, dans le cadre de notre réflexion concernant le développement du village de Cap-aux-Os, nous utiliserons la notion de développement territorial compris comme un processus de mobilisation des acteurs locaux visant à orienter l'utilisation des ressources pour satisfaire les besoins et les intérêts à long terme de la collectivité (Fortin, 1999 : 27). Il implique aussi un rapport avec l'extérieur de la communauté puisque, nous l'avons vu, le développement, pour être durable, doit être endogène et exogène. Nous proposons ainsi de concevoir le développement territorial dans sa viabilité, à long terme, et en référence à un territoire précis, à l'occurrence le village de Cap-aux-Os. Le village est ici considéré comme un système intégré (social, économie, familial, politique) ayant des traits culturels spécifiques (Guindani et Bassand, 1982 : 27).

#### 1.2.4 Identité et participation : des clés de revitalisation

Comme nous l'avons soulevé ci-haut, plusieurs auteurs ont écrit sur le rôle de l'identité et de la participation des acteurs locaux dans le développement de leur communauté. Ces deux « clés de revitalisation » ont d'ailleurs été ciblées par les acteurs rencontrés à Cap-aux-Os : d'une part est ressorti le questionnement sur la participation des gens aux activités des différents comités et aux projets de développement du village, et d'autre part, celui sur l'identité des villageois. Sans trop s'avancer sur le sujet pour le moment, soulignons que l'identité est effectivement vue comme un pivot stratégique du développement, notamment parce que la survie du territoire passe par une forte appartenance des communautés à leur milieu de vie (Gagnon, 1994 : 213). C'est notamment l'identité territoriale qui pousse les individus à s'impliquer dans le développement de leur communauté (Klein, 2008 : 43). Bassand, dans différents écrits (1983, 1992, 2002), s'est notamment intéressé à ce rapport entre identité et développement, posant que c'est en construisant une identité commune que les acteurs locaux orientent le développement de leur communauté (2002 : 25). Selon lui, l'identité est une *construction* ayant une dimension subjective (construction par soi) et une dimension externe (construction en interaction avec autrui ; 1992 : 280). Notons d'ailleurs, à l'instar de Bassand, que l'identité est construite en fonction d'une grande diversité d'aspects et qu'il est important de repérer, parmi ceux-ci, le « nodule fort » qui prime sur tous les autres aspects (2002 : 16).

Parmi les aspects susceptibles d'influencer la construction de l'identité, Bassand souligne la participation de l'acteur à divers niveaux (social, économique, politique, etc. ; *ibid.*). À ce propos, plusieurs auteurs ont soulevé l'importance de l'implication au sein d'associations pour la création d'un sentiment d'appartenance d'un individu à un groupe et même, par extension, à la collectivité (Fortin, 1992 ; Collin, 2016). Cela nous vaut un détour sur la notion de participation, notamment la participation *associative*.

Dans la littérature scientifique, on peut soulever plusieurs types de participation associative, soit l'utilisation de services, la participation à des activités, l'implication et le bénévolat au sein d'une association (Collin, 2016 : 65). À cet égard, certains auteurs proposent, afin de préciser les différents groupes selon le degré de leur participation, de distinguer les adhérents non bénévoles, les adhérents bénévoles sans responsabilités et les adhérents bénévoles dirigeants (notamment les membres des conseils d'administration ; Prouteau et Wolff, 2002, présenté dans Collin, 2016 : 65).

### ***Et pourquoi parler de participation associative ?***

En fait, cette forme particulière de participation se rapporte, selon Gaudet, à « des pratiques d'engagement extérieures au travail rémunéré et ancrées dans l'interaction sociale, soit entre des individus soit au sein d'une organisation » (2011, p.S38, cité dans Collin, 2016 : 60). Elle est parfois interprétée, dans une perspective *engagée*, comme une forme de participation allant bien au-delà du simple fait de prendre part aux activités d'une association dans laquelle on est membre (*ibid.* : 66). Notons que l'association dont il est question ici a une portée large : Fortin, sur la base de la typologie proposée par un collectif d'auteurs, en distingue onze catégories, soit 1) les associations sportives, 2) religieuses, 3) politiques, 4) liens sociaux et communautaires, 5) loisirs sociaux et culturels, 6) action sociale, 7) linguistiques et nationales, 8) parents et étudiants, 9) propriétaires et locataires, 10) gens d'affaires, 11) promotion d'intérêts (1992 : 8).

La littérature sur la participation associative porte également sur les raisons motivant les gens à s'impliquer, et ce notamment dans le cadre du bénévolat (Fortin, 1992 ; Fortin,

Gagnon, Ferland-Raymond et Mercier, 2004 ; Fréchette, 2000<sup>15</sup>) et de l'engagement actif avec responsabilités (Fortin, 1992 ; Collin, 2016). À cet égard, nous reprenons ici la synthèse faite par Provencher (2017) : dans son étude sur la participation sociale en contexte de mixité, il explore les différents facteurs favorisant la participation autant que les obstacles à celle-ci qui ont été soulevés dans la littérature scientifique. Il note d'abord qu'un des modes de recrutement les plus efficaces est la sollicitation répétée, notamment par un proche qui s'implique lui-même. En effet, un individu aurait plus de chances de s'investir lorsqu'un ami ou un membre de la famille le fait déjà et l'y encourage (2017 : 14). Mais cela n'est qu'un exemple de facteurs favorisant la participation : Provencher en soulève quatre catégories, soit des facteurs d'ordre individuel (avoir un sentiment d'utilité par l'engagement, donner un sens à sa vie, recevoir des bénéfices, correspondre aux engagements valorisés de son époque, participer selon le degré d'investissement dans les différentes sphères de la vie<sup>16</sup>, etc.), d'ordre interpersonnel (avoir sociabilité importante, rôle des émotions sur la décision de participer, etc.), d'ordre organisationnel (importance de la démocratie participative et directe, vulgarisation des informations, importance du « contre-don » pour les bénévoles, etc.) et d'ordre environnemental (opportunités notamment au niveau politique, reconnaissance externe de l'utilité et de l'efficacité de l'association, etc. ; 2017 : 15-23). Plusieurs auteurs se sont penchés notamment sur la participation des travailleurs : à ce propos, Turcotte et Gaudet soulignaient dans leur étude sur la participation des travailleurs à temps plein (2013) que la flexibilité des conditions de travail peut être un incitateur à une participation plus importante et soutenue, tout en indiquant que ce n'est pas nécessairement les heures de travail qui freinent la participation (2013 : 6 et 10). Par ce rapide coup d'œil sur la participation, on

---

<sup>15</sup> Cette étude de Lucie Fréchette peut être particulièrement intéressante à consulter par les acteurs du CCL de Cap-aux-Os puisqu'elle traite des spécificités des centres communautaires de loisir. L'auteure y soulève notamment certaines considérations sur les usagers et les bénévoles. Ajoutons à cette suggestion l'analyse de Ngai et Cheung (1997) portant sur la participation des jeunes de 15 à 24 ans aux activités de centres communautaires : ils y relèvent trois types d'acteurs, soit les non-participants qui ne visitent par le centre, les participants qui ne fréquentent pas régulièrement le centre, pour les participants qui s'impliquent dans les activités et qui fréquentent le centre communautaire (présenté dans Provencher, 2017 : 12).

<sup>16</sup> Ces différentes sphères de la vie sont notamment la famille, le travail et les études. Barré suggère que plus l'engagement est lié aux sphères personnelles de l'individu (par exemple, le conjoint ou les enfants sont aussi impliqués, l'engagement est lié aux études, etc.), plus il y a de chance que ce dernier trouve un équilibre dans la gestion de son temps et, ainsi, plus il est susceptible de participer de façon pérenne (2009, présenté dans Provencher, 2017 : 16). Certains auteurs ont aussi développé le concept de « disponibilité biographique » pour faire référence aux trajectoires des individus et leurs influences sur l'engagement (que ce soit le statut, le sexe, l'état de santé, les événements marquants vécus, les biens, etc. ; *ibid.*, : 17-19).

voit que ce n'est pas quelque chose d'inné et qu'elle change dans le temps. Par ailleurs, tout en favorisant la participation de certains individus, certains facteurs peuvent aussi être considérés comme des obstacles : ainsi, le déséquilibre dans les sphères de la vie (beaucoup de travail, peu de temps libre par exemple), le manque de capital (culturel, économique et social), les problèmes de santé, le manque de connaissance sur ce que la participation peut apporter (à l'échelle individuelle et collective) ainsi que les conflits et les difficultés d'intégrations en sont certains soulevés par Provencher dans la littérature scientifique (2017 : 23-25).

*Que peut-on retenir de ces informations ?* Que l'identité et la participation sont deux concepts qui ne viennent pas de soi : l'identité est une construction, ainsi elle peut être influencée, de façon positive ou négative, dans le temps, et elle repose sur différents aspects de la vie individuelle et collective ; la participation, quant à elle, est aussi influencée, changeant selon différents facteurs individuels et collectifs. Dans le cas de Cap-aux-Os, comme nous l'avons soulevé plus haut, l'identité est questionnée et la participation est un enjeu<sup>17</sup>.

### *1.3. Problème spécifique de recherche*

Ainsi, revenant sur le cas de Cap-aux-Os, il nous semble que la revitalisation du village doit passer par la réappropriation du territoire dans une visée de développement territorial. Entre ici en ligne de compte l'identité des villageois, ainsi que leur implication au sein des comités du village et dans les projets de développement proposés par la Table. En regard aux éléments concernant la dévitalisation et le maldéveloppement, nous nous sommes questionnés sur le rôle d'un acteur dans le développement du village, soit le Parc Forillon. En effet, il semble que depuis sa création en 1970 et malgré les retombées promises, le Parc Forillon laisse les villages limitrophes dans des situations peu enviables. Cette supposition nous a mené à poser la question suivante : quel rôle a joué et joue le Parc Forillon dans le développement du village de Cap-aux-Os ? De façon plus

---

<sup>17</sup> Notons que dans le « Portrait de village », Harnois soulève les raisons de participation ou de non-participation chez les répondants (2016 : 64-66). Nous pensons que ces éléments permettent une bonne compréhension de la dynamique participative des paroissiens, et que c'est sur cette base que le CCL et la Table de concertation peuvent essayer d'agir.

précise, à la lumière des informations concernant l'identité (comprise comme une construction endogène et exogène) et son rôle dans le développement territorial, nous nous sommes intéressés à cette question plus précise, devenue notre question générale d'enquête : quelle est l'influence du Parc Forillon dans la construction de l'identité territoriale des Capossiens et Capossiennes ? Nous faisons l'hypothèse provisoire suivante, se déclinant en trois éléments : le parc a induit une coupure dans l'histoire du village de Cap-aux-Os, et ainsi, l'identité référant au passé est affaiblie, peut-être même inexistante ; le parc influence l'identité projective des villageois, puisqu'il limite les possibles concernant le développement de la communauté ; l'identité vécue est donc celle qui ressort et qui est soulignée par la participation de certains villageois dans les divers comités du village (l'implication aujourd'hui, sans nécessairement inclure, pour tous, une réflexion sur le futur). Le rôle du Parc Forillon, la reconnaissance qu'il porte au village de Cap-aux-Os ainsi que la vision que portent les villageois, notamment les expropriés, de cet acteur influence la construction de l'identité territoriale des acteurs locaux.

#### *1.4 Justification, intentions et contributions*

Sans pouvoir infirmer ou confirmer totalement cette hypothèse, qui dépasse le cadre de notre stage, nous pensons qu'une recherche exploratoire sur l'identité territoriale permet d'accompagner la réflexion sur le développement du village, entendu que les deux sont, dans une certaine mesure, liés. L'angle particulier de cette recherche, l'influence du Parc Forillon dans la construction de l'identité territoriale des villageois, permet de creuser un élément de l'identité, soit celui de l'influence d'un acteur externe dans la construction d'une identité territoriale. À cette justification sociale s'ajoute une justification scientifique : dans la littérature, beaucoup d'auteurs mentionnent, dans une perspective constructiviste, que l'identité territoriale, se créant dans l'interaction entre une collectivité et l'extérieur, est influencée par différents acteurs externes (dans leurs représentations, leurs façons de reconnaître la collectivité, etc.). Toutefois, dans les sources que nous avons consultées, il n'y a pas plus d'informations à propos de cette influence et de ses manifestations. Notre recherche exploratoire permet ainsi d'approfondir, bien que sommairement, le concept d'identité territoriale dans sa dimension relationnelle. Par ailleurs, comme notre questionnement considère l'identité des Capossiens et



Capossiennes sous cet angle, il se pose comme une amorce pouvant déboucher à d'autres démarches qui concernerait le côté endogène de cette identité territoriale.

Les objectifs de notre recherche exploratoire sont les suivants :

- Comprendre l'influence possible d'un acteur externe dans la construction de l'identité territoriale (selon les représentations) ;
- Remplir l'objectif du stage concernant l'identité des villageois.

La prochaine section du rapport concerne le cadre théorique de notre recherche. Nous y exposerons, en détail, les approches et perspectives théoriques considérées dans notre réflexion. Ainsi, nous aborderons, dans un premier temps, les parcs de conservation en Amérique du Nord, la conception de l'environnement qu'ils promeuvent et les différents impacts et retombées de ces aires de protection de la nature. Ce passage nous permet de mieux comprendre les contours du Parc Forillon, acteur que nous questionnons dans cette recherche. Dans un deuxième temps, cela nous mènera à questionner l'approche de justice environnementale appliquée dans le cas des parcs de conservation. Cela nous permettra, en troisième lieu, de préciser le concept d'identité territoriale. Cette section théorique se terminera avec quelques questions spécifiques se rattachant à notre question générale de recherche.

## **2. Cadre théorique**

Les repères que nous verrons ici concernant les parcs de conservation nous permettront d'introduire ensuite, l'approche qui, sans guider en totalité notre analyse, nous servira d'assise pour comprendre la dynamique entre le Parc Forillon et les Capossiens et Capossiennes : la justice environnementale. Après l'avoir située et définie, en précisant les contours et en questionnant le rapport possible entre la justice environnementale et les parcs de conservation, nous nous attarderons au concept central de notre recherche exploratoire, soit l'identité territoriale.

## 2.1. L'approche de la justice environnementale et les parcs de conservation

### 2.1.1 Parcs de conservation : des repères

Bien que l'idée de conserver des territoires pour leurs qualités naturelles semble remonter à plus loin, c'est à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle que les États, notamment, mettront en place des aires protégées, prenant notamment la forme de parcs naturels (Lapointe, 2011 : 13). Ainsi, en Amérique du Nord, on peut noter la mise sur pied des premiers parcs de conservation aux États-Unis (Yellowstone) en 1872 et au Canada (Banff) en 1885 (*ibid.* : 14). Un des aspects communs à ces parcs est l'absence de population humaine à l'intérieur de leurs limites : en effet, à l'époque et pendant longtemps (voire, encore maintenant en grande partie), la conservation s'accompagnait d'une conception de l'environnement en tant que milieu *sauvage* (Lapointe, 2011 ; Blanc, 2013). À cet effet, ce que certains ont nommé le paradigme<sup>18</sup> traditionnel de conservation (Philips, 2003, cité dans Lapointe, 2011 : 15) résultait à la soustraction de territoires, par l'État, aux usages productifs et à l'exploitation des ressources (*ibid.*). Ce paradigme traditionnel de mise en conservation a toutefois été questionné dans les années 1980, ce qui a mené à l'émergence d'un paradigme alternatif qui a su modifier, de façon pratique, la gestion des aires protégées.

L'étude des paradigmes de conservation a notamment trouvé application, au Canada, avec l'Agence Parcs Canada : dans les dernières années, quelques auteurs se sont questionnés sur le rapport entre ces conceptions de la conservation et le symbolisme du territoire canadien promu par l'Agence (Blanc, 2013) de même que sur leur articulation dans les différents parcs de conservation canadiens (Craig-Dupont, 2008 ; Lapointe, 2011). Ces auteurs, s'intéressant autant au rapport à l'environnement qu'au rapport aux communautés voisines ou concernées par les parcs nationaux, se sont notamment attardés à l'évolution organisationnelle et idéologique de l'Agence Parcs Canada. Sur le sujet,

---

<sup>18</sup> Comme « paradigme » est une notion portant plusieurs sens, nous précisons que dans ce cadre-ci, un paradigme est une représentation du monde, une façon de comprendre le monde qui repose sur un fondement précis (valeurs, concepts, théories). Il sert de modèle guidant les décisions et les actions pratiques (Armengaud, s.d.) Ainsi, lorsqu'on parle de paradigme traditionnel de conservation, est question de la façon dont on considère la conservation de l'environnement.

Craig-Dupont souligne que Parcs Canada<sup>19</sup>, seul organisme d'État à assumer la direction de l'ensemble des parcs nationaux canadiens, a suivi l'évolution de la pensée environnementale : avant la *Loi sur les parcs nationaux* de 1930, les parcs étaient considérés comme des réserves de ressources naturelles (2008 : 37-40). Contrairement à ce que l'on pourrait croire, jusqu'en 1930 l'exploitation des ressources naturelles (bois, mines, pâturage) était permise à l'intérieur du parc national de Banff (*ibid.* : 37). La *Loi sur les parcs nationaux* a ainsi induit un changement important, un changement de paradigme : Parcs Canada a alors conçu la conservation comme on l'entendait aux États-Unis à l'époque, c'est-à-dire suivant le paradigme *traditionnel* de la conservation (Craig-Dupont, 2008 : 38-39). Par la suite, avec les années 60-70, un nouveau rapport à l'environnement s'est installé : certains historiens notent que l'augmentation du pouvoir d'achat des populations et la popularisation d'activités de plein air (camping, fins de semaine en campagne, etc.) ont participé à un nouveau lien à la nature, qui deviendra aussi un enjeu public (*ibid.* : 43) et un enjeu à considérer pour Parcs Canada. Ainsi, à partir de ce tournant, l'Agence se serait davantage préoccupée des visiteurs et de leur encadrement, ce qui ne change pas complètement son désir central de conserver une nature *sauvage* (*ibid.* : 44-45) : on parle d'encadrer les pratiques des visiteurs pour joindre l'expérience positive et l'impact moindre des activités de récréations.

Blanc note quant à lui que les parcs nationaux, constructions sociales politiques, sont des territoires investis par des logiques identitaires, et sont, plus particulièrement, des marques de l'identité *nationale* :

C'est en élaborant et en véhiculant certaines représentations de la nature, c'est-à-dire certains paysages, que les autorités étatiques peuvent former le regard des populations et faire de la nature un vecteur de l'unification nationale (Blanc, 2013 : 32-33).

Cette identité nationale serait basée principalement sur la conception sauvage de l'environnement, avant l'intervention des êtres humains (Craig-Dupont, 2008 : 8-9 ;

---

<sup>19</sup> Notons que l'Agence Parcs Canada s'est constituée avec le temps comme organisme différencié. Au début, les premiers parcs étaient gérés par la Direction des forêts jusqu'en 1911, lorsque la Direction des parcs fédéraux en prend la charge. Cette dernière change d'appellation par la suite : en 1921, elle est renommée Direction des parcs nationaux, en 1973 elle devient Parcs Canada et finalement, elle est nommée Agence Parcs Canada en 1998 (Blanc, 2013 : 88 et 114).

Blanc, 2013 : 33 et 175). Tout en protégeant des aires naturelles typiques des environnements particuliers d'un bout à l'autre du pays (pensons au cas du Parc Forillon en Gaspésie), les parcs nationaux sont surtout des icônes pour célébrer le sublime scénique du pays. Toutefois, cette nature sublime que l'on célèbre et protège dans les parcs est une nature *organisée*. Blanc avance que la conservation dans ces cas consiste à effectuer un travail sur cette nature pour en faire « ce que l'on croit qu'elle fût » ou « ce que l'on veut qu'elle soit » : la nature n'est donc pas seulement planifiée en fonction de considérations biologiques, mais suivant des volontés et des objectifs particuliers<sup>20</sup> (Blanc, 2013 : 137). Autrement, ce processus de rationalisation de la nature a participé, selon Blanc, à la muséification de l'histoire humaine du territoire au sein des parcs : c'était le cas à Forillon avant le dernier plan directeur (2010). Comme nous l'avons soulevé plus haut, le temps culturel y était autrefois figé : on misait notamment sur une période caractéristique des habitants du territoire, soit la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (*ibid.* : 149). Ainsi, l'identité contemporaine qui était présentée cadrait avec le besoin de conservation du parc : on indiquait par exemple les pratiques traditionnelles de pêche, en interdisant (sauf certaines exceptions) la pêche récréative à l'intérieur du Parc (*ibid.* : 337). Craig-Dupont, parlant du parc national de la Mauricie, avance que l'écologie scientifique utilisée par Parcs Canada, opérant une abstraction des paysages mis en parcs et leur simplification, a permis d'effacer « une territorialité contraire, à bien des égards, à l'idéal de nature sauvage des parcs nationaux canadiens » (2008 : 63).

Ces différentes études s'intéressaient également à l'organisation multi-niveaux de Parcs Canada et à son rapport aux communautés voisines. Blanc indique à cet égard que la mise aux normes du territoire protégé se fait à l'échelle nationale : l'administration de Parcs Canada cherche à établir une législation qui fasse exister légalement la nature (adoption de lois pour encadrer les différents parcs, etc.), puis, à l'échelle locale, les gestionnaires

---

<sup>20</sup> À ce propos, Blanc (2013) souligne que ce sont des spécialistes qui réfléchissent sur la conservation comme but, et ainsi, pour sauver des espèces, il y aura interventions. Ce n'est donc pas une nature totalement sauvage que nous sommes conviés à contempler, mais bien une nature organisée, telle que l'on souhaite la conserver. Cette observation a toute sa pertinence dans un dossier à suivre prochainement, qui concerne la gestion de la population actuelle d'orignaux dans le Parc Forillon : est-ce qu'il y aura intervention pour gérer celle-ci en introduisant une population de prédateurs, ou est-ce que le Parc Forillon verrait d'un bon œil la suggestion de chasse communautaire de la communauté micmac de Gespeg et de la Table de concertation ?

doivent délimiter matériellement l'espace représentatif de la nature nationale (2013 : 81-82). Ainsi,

[i]ndispensables, les textes législatifs et les structures bureaucratiques ne peuvent suffire à dissocier l'espace-parc de son alentour. Si la mise en forme du parc se révèle conditionnée par la capacité de l'État à l'aménager, sa mise aux normes nécessite la concrétisation matérielle et réglementaire de la nature nationale qu'il représente. (Blanc, 2013 : 89).

Notant que la création d'une aire protégée ou d'un parc de conservation apporte des modifications économiques et politiques, Lapointe précise que les acteurs de leur mise en place et leurs gestionnaires deviennent des acteurs majeurs de la dynamique territoriale « non seulement de l'aire protégée, mais aussi de celle des territoires associés qui interagissent avec l'aire protégée [...] » (2011 : 24-25). À cet égard, les aires protégées induiraient une modification des relations de pouvoir : ces changements, ajoutés à la structure particulière de l'Agence Parcs Canada, mènent même certains individus membres des communautés voisines des parcs à considérer leurs représentants comme les représentants de l'État (*ibid.* : 25).

Considérer les parcs de conservation nous mène inévitablement à la question des bénéfices et des impacts de ceux-ci. De façon générale, on peut regrouper les bénéfices qui leurs sont associés en quatre catégories : les biens et services offerts sur le site (ressources naturelles accessibles, emplois, revenus provenant des coûts d'entrées, éducation, etc.), les biens et services hors site (services écologiques à la société, comme la protection et la régulation hydrologique, la réduction de l'érosion, etc.), les bénéfices liés aux valeurs communautaires (protection des paysages, notamment) et les bénéfices associés aux valeurs individuelles (avantages acquis par les individus dans leur expérience ; Lapointe, 2011 : 19-20). Concernant la création d'emplois, on parle d'emplois directs notamment dans l'aménagement, la gestion et l'entretien du parc, et d'emplois indirects dans le tourisme et les services connexes (*ibid.* : 23). Il y a un lien généralement assumé entre l'amélioration des conditions économiques des territoires limitrophes au parc et la mise en conservation d'un territoire, lien qui serait induit par le développement touristique : ainsi, aujourd'hui, bien qu'on parle de parcs de *conservation*,

Parcs Canada s'efforce de rendre compatibles l'usage du territoire conservé et la conservation de ce dernier (Blanc, 2013 : 316-318).

Du côté des impacts, Lapointe soulève notamment ceux vécus par les communautés voisines des parcs de conservation. Selon les cas, il est question d'expulsion, d'expropriation, de relocalisation, de rupture du lien social, de modification du mode de vie et des capacités, de moindres emplois pour les locaux (souvent saisonniers et non décisionnels) et de fragilisation et de tertiarisation de l'économie (2011 : 21-25). Notons que les impacts négatifs ne sont pas que vécus par les populations expropriées et relocalisées du territoire mis en conservation : la mise en place d'une aire protégée modifie les relations (économiques, sociales, culturelles et politiques) des *communautés voisines* de cette aire protégée (*ibid.* : 21). À titre d'exemple, Lapointe souligne que

[...] l'arrivée de travailleurs migrants, attirés par les emplois bien payés par les parcs nationaux, par l'activité touristique ou par le développement du marché des résidences secondaires, peut créer une pression immobilière qui modifie la composition sociodémographique de ces communautés [...]. Les populations locales se retrouvent, dans certains cas, à ne plus avoir les moyens économiques d'habiter leur propre territoire, celui-ci devenant considéré comme un espace privilégié et ayant une forte valeur grâce aux aménités environnementales qu'il offre (*ibid.* 22-23).

À cela s'ajoute le sentiment d'exclusion de la gouvernance territoriale, sentiment renforcé lorsque les communautés voisines dépendent de l'économie touristique promue notamment par les parcs : Lapointe parle, dans ces cas, d'un « double mouvement de dépossession, à la fois politique et économique » (*ibid.* : 25-26). L'exclusion est notamment vécue dans le cadre de la révision du plan directeur, pour laquelle une consultation est obligée par la loi (*ibid.* : 157). Sur la base d'entrevues et la consultation de documentation diverse concernant les plans directeurs et les audiences publiques faites par le Parc Forillon (1985, 1995 et 2006), Lapointe note que la population reste, en général déçue, de l'impact de leur participation sur les décisions<sup>21</sup> (*ibid.* : 165-169.). Ce

---

<sup>21</sup> Peut-être aurait-il eu un écho différent en intégrant le plan directeur de 2010 à son étude, qui visait à répondre à certaines demandes dont celles de la communauté micmac de Gespeg et des expropriés de Forillon. Toutefois, les résultats de notre recherche exploratoire, que nous aborderons plus loin, nous poussent à la même conclusion : il semble encore y avoir une déception quant à la participation des communautés.

constat est aussi relevé par Craig-Dupont : en vue de la portée réelle de la prise en considération des avis de la population, il indique, dans le cas du parc de la Mauricie, que les audiences publiques « servent principalement à éduquer la population aux objectifs [du parc] [...] » (2008 : 94 et 113).

Autrement, rappelons l'impact de la création d'un parc sur l'histoire des communautés qui y vivaient avant : dans le cas de Forillon, comme nous en avons déjà traité, Blanc parlait de « muséification des communautés humaines » (2013 : 337) ; même son de cloche au sujet du Parc de la Mauricie, puisque, selon Craig-Dupont, l'histoire humaine du parc « se limite à une présence humaine folklorisée par l'utilisation d'artefacts autochtones ou de photos d'une activité industrielle et récréative que Parcs Canada considère comme révolue dans cette partie de la Mauricie » (2008 : 87). Lapointe indique en plus que les aires protégées créent des représentations virtuelles des communautés voisines en simplifiant les représentations de l'espace et des communautés l'habitant (2011 : 26). Pour clore cette section, notons que Fortin et Gagnon, s'intéressant aux impacts sociaux des parcs de conservation, soulevaient comme problèmes, entre autres, la spéculation foncière, l'augmentation des coûts pour vivre et l'augmentation des impôts fonciers (1999 : 201). Et comme les aires protégées n'évoluent pas en vase clos et qu'elles sont en interdépendance avec les communautés voisines, les auteures en appelaient à plus qu'une simple consultation publique des communautés en ce qui concerne les décisions de ces territoires (1999 : 209). Cet enjeu d'inclusion dans la prise de décision est relevé par plusieurs, comme nous avons pu le voir, et nous amène à l'approche de la justice environnementale.

### 2.1.2 La justice environnementale : des repères

La justice environnementale a d'abord été mobilisée par un mouvement social aux États-Unis, dont deux des « foyers » identifiés ont été les mobilisations du quartier de Love Canal (État de New York) en 1977 et de Warren County (Caroline du Nord) en 1982 (Lapointe, 2011 : 64). Dans le premier cas, les résidents, après avoir découvert que le quartier avait été construit sur un ancien site d'enfouissement de déchets toxiques, ont demandé justice et réparation ; dans le second, lorsqu'un site d'enfouissement de BPC

(biphényles polychlorés) devait s’implanter dans le comté, la communauté noire a lutté pour faire admettre publiquement les impacts sur leur communauté (*ibid.*). Après des luttes difficiles, la notion de justice environnementale a fait son entrée dans le monde de la recherche : on cherchait notamment à rendre visible des corrélations entre la race, la classe et la localisation d’équipements industriels indésirables (sites d’enfouissement, incinérateurs, etc. ; *ibid.*). La justice environnementale pose ainsi les problèmes environnementaux sous un autre angle, portant à considérer les enjeux environnementaux non seulement d’un point de vue naturel, mais aussi d’un point de vue social et politique (*ibid.* : 66). Elle se base notamment sur le fait que « l’expérience et le vécu environnemental des minorités et des groupes sociaux marginalisés ne sont pas pris en compte par la majorité », et que « les risques environnementaux restent fortement territorialisés » (*ibid.* : 68).

Alors qu’en général la justice environnementale est définie comme « [...] une juste distribution entre les populations des biens et des maux environnementaux » (Dobson, 1998 : 20, cité dans Lapointe, 2011 : 70), d’autres définitions sont mobilisées selon l’angle choisi ; par ailleurs, concept très utilisé aux États-Unis, il est parfois substitué, dans d’autres contextes nationaux, par la notion d’inégalités environnementales (Bryner, 2002, présenté dans Lapointe, 2011 : 71). Pour Lapointe, on pourrait distinguer cinq approches de la justice environnementale (*ibid.* : 73-75) : l’approche des droits civiques, rattachée au contexte américain, portant notamment sur la discrimination faite envers les communautés pauvres et de couleurs ; l’approche de la justice distributive et de l’éthique environnementale, qui se veut être une critique de l’utilitarisme (qui ne tient pas compte de la distribution des coûts et des bénéfices environnementaux) ; l’approche de la participation publique, qui pose que les injustices sont dues à l’exclusion de groupes dans le processus de décision relié à des enjeux environnementaux ; l’approche de justice sociale, qui se veut être un regard sur les sources d’iniquités sociales et les enjeux environnementaux (cela en tenant compte de la trajectoire historique de la communauté, de ses usages du territoire et des ressources naturelles) ; et finalement, l’approche de la durabilité écologique, liée au discours de développement durable et inscrivant les risques



environnementaux dans une perspective locale et globale (les éliminer pour les communautés aux prises avec ces risques, mais aussi pour le bien de tous).

En plus de ces différentes approches, la justice environnementale impliquerait trois formes de justice (Lapointe, 2011 ; Séguin et Apparicio, 2013). La principale forme de justice évoquée est la justice *distributive*, soit reliée à la distribution des biens dans la société selon deux perspectives (utilitarisme et équité ; Lapointe, 2011 : 76). Dans le cas de la justice environnementale, elle fait notamment référence aux injustices de distribution des maux ou des problèmes liés à l'environnement (*ibid.* : 76 et 79). La deuxième forme de justice est la justice comme *reconnaissance* (*ibid.* : 80). Prenant en considération le contexte social dans lequel s'inscrivent les distributions injustes, elle s'intéresse aux identités des gens affectés, qui sont dévalorisés ou qui font partie de représentations culturelles créant des situations d'injustice (*ibid.* : 81 et 83). En ce sens, pris dans une perspective de justice environnementale, « [i]l y aurait un lien entre l'absence de reconnaissance et la distribution des conséquences environnementales [...]. Les décisions en matière d'environnement et d'usages du territoire feraient écho aux structures de pouvoir de la société [...] » (*ibid.* : 83-84). La troisième forme de justice que l'on peut soulever est la justice procédurale. Associée aux deux autres formes de justice, elle concerne les mécanismes et la capacité des individus et des communautés à participer pleinement dans un projet les concernant (*ibid.* : 86). Dans le cas précis de la justice environnementale, elle est notamment liée aux demandes locales d'accès à l'information et à l'assistance en vue de participer à la prise de décision, à la gestion et au suivi de l'implantation d'un projet sur leur territoire (Lapointe, 2011 : 88).

### 2.1.3 Justice environnementale : une approche pertinente pour les parcs de conservation ?

Comme nous l'avons vu, la justice environnementale est mobilisée notamment face à des projets industriels ou à la localisation d'équipements indésirables (liés, par exemple, à la gestion des déchets) vue comme une injustice par rapport à d'autres populations mieux dotées. Mais est-ce une approche pertinente pour comprendre les enjeux des parcs de conservation ? Lapointe souligne que « [d]ans les années 1990, [...] le concept de [justice environnementale] s'est étendu à d'autres enjeux, dont ceux associés à l'aménagement du

territoire et à la gestion des ressources naturelles » (2011 : 91), comprenant ainsi la mise en place d'aires protégées et le tourisme. S'intéressant à l'écotourisme<sup>22</sup>, Lapointe s'est questionné sur la pertinence du cadre de la justice environnementale pour l'étude des relations entre les aires protégées et les communautés voisines de ces espaces de conservation. Dans son étude, il a tâché d'appliquer les principes de justice redistributive, de justice procédurale et de justice comme reconnaissance aux cas du parc national Forillon et du parc national de la Guadeloupe (France). En conclusion de son analyse, il note quelques limites du cadre de la justice environnementale pour analyser le développement de ces dernières et leur relation avec un parc, limites reliées notamment à l'échelle spatiale choisie pour l'analyse (impliquant la possibilité de négliger l'importance de phénomènes et d'événements à d'autres échelles, et à la difficulté d'isoler l'impact de la conservation de celui des autres activités et usages du territoire ; *ibid.* : 281). Malgré cela, Lapointe indique que l'approche ouvre des perspectives intéressantes : il pose entre autres que la justice environnementale est un outil incontournable pour considérer les conséquences des aires protégées pour les communautés voisines (*ibid.* : 282). Nous soulèverons ici certaines de ses observations qui peuvent nous éclairer dans notre réflexion sur l'influence du Parc Forillon dans la construction de l'identité territoriale des Capossiens et Capossiennes.

Notons d'abord qu'au sujet de la distribution des avantages et des contraintes accompagnant la création et la gestion du Parc Forillon, Lapointe indique que les principaux avantages de la conservation sont *immatériels* et ont une influence *régionale* en tant que « produit d'appel et d'attrait touristique » (Lapointe, 2011 : 277-278). Toutefois, selon son étude, les contraintes sont redistribuées localement. Il reste ambivalent sur la distribution des retombées économiques du tourisme : dans le cas des

---

<sup>22</sup> L'écotourisme fait référence à un type de tourisme qui serait différent du tourisme de masse. C'est une tentative de remplir des objectifs touristiques tout en respectant l'environnement, les cultures et les communautés hôtes (Lapointe, 2011 : 52). Sa définition ne fait pas l'unanimité dans la littérature : à cet égard, Lapointe soulève quatre grands principes normatifs qu'on peut lui rattacher, soit « 1) la valorisation de la conservation de l'environnement, 2) la contribution équitable au développement économique local, 3) la prise en compte et la réponse aux besoins des communautés hôtes et 4) la génération d'une expérience authentique et responsable » (*ibid.* : 55). Soulevons que « les logiques économique et sociale dans lesquelles s'inscrit l'écotourisme rendent cette conciliation entre développement et protection difficile à réaliser » (*ibid.* : 62).

communautés voisines de Forillon, il note que « [l]a principale mesure redistributive est la limite de la capacité d'accueil du parc, ce qui oblige les touristes à se reporter sur les installations voisines lorsque le camping du parc est complet » (*ibid.* : 278). Au niveau de la justice procédurale, la participation « [...] a pour objectif général de permettre aux groupes concernés, par des modifications et des changements prévisibles, de s'exprimer sur ces changements » (*ibid.* : 279). Ainsi, du moins dans les deux cas qu'il étudiait, la « participation » prend plutôt la forme de consultations publiques informatives. Les gens des communautés voisines de Forillon, au sujet du plan directeur notamment, ont exprimé en entrevue une insatisfaction (puisque, selon eux, le Parc Forillon consulte plus qu'il ne prend en considération leurs avis) et une certaine méfiance (les gens exprimaient un désintérêt à participer). Pour Lapointe, cette participation restreinte est liée au manque de reconnaissance des communautés voisines, ce qui nous interpelle particulièrement pour notre objet d'étude. À ce propos, il souligne que

[l]a reconnaissance des communautés voisines relève du pouvoir de l'acteur parc de reconnaître les communautés sises à ses portes, de mettre à l'avant-scène leurs représentations et leurs usages traditionnels du territoire devenu parc, de prendre en compte leurs atouts, mais également leurs difficultés à être partie prenante dans la conservation et la mise en tourisme de leur territoire (*ibid.* : 280).

Ainsi, selon son étude basée sur un portrait territorial, une analyse documentaire (notamment des documents rattachés au plan directeur : mémoires, procès-verbaux, etc.), une série d'entrevues semi-dirigés et de l'observation directe, Lapointe souligne que Parcs Canada semble plus préoccupé par l'intégrité écologique du parc que par les communautés voisines de Forillon (*ibid.* : 280). Enfin, pour conclure cette section, la justice environnementale nous semble être une approche intéressante à garder en tête pour notre réflexion : elle soulève, entre autres, des dimensions rattachées à la *reconnaissance* des communautés voisines, et cette reconnaissance fait écho à l'identité territoriale.

## 2.2 Le concept d'identité territoriale

Nous avons déjà soulevé le rôle de l'identité dans le développement territorial. Dans cette section, nous nous devons d'approfondir ce lien et de définir le concept d'identité territoriale. Pour ce faire, nous verrons d'abord le concept d'identité, puis celui de territoire, les deux morceaux constituant l'identité territoriale. Nous nous attarderons ensuite sur le concept en soi en soulevant différentes approches et dimensions.

### 2.2.1 Qu'est-ce que l'identité ?

On peut soulever deux approches dans la conceptualisation de l'identité : l'approche essentialiste, posant que l'identité est stable à travers le temps (il faut simplement prendre conscience de cette identité et revendiquer sa reconnaissance) et l'approche constructiviste, qui suggère que l'identité est un construit social qui varie dans le temps (Collin, 2016 : 26). Ainsi, pour les constructivistes, l'identité se construit notamment dans le rapport à autrui, dans l'interaction (Bassand, 1992 ; Akremi, Sassi et Bouzidi, 2009 ; Collin, 2016 ; Bagur et Portocallis, 2017). Dans ce rapport, l'identité est une représentation de soi qui permet de se situer par rapport aux autres (Fortin, 1999 : 29). En ce sens, l'identité peut être vue comme

“ [l'] image de soi-même qui, du même coup, la situe par rapport aux autres et aux divers aspects de la vie sociale. L'intériorisation de cette image de soi n'est pas le résultat d'une décision consciente, mais s'explique par l'histoire de l'insertion sociale réappropriée au plan d'un investissement affectif. Cette image de soi n'a de sens que si elle permet à chacun de se situer par rapport à une communication sociale [...] ” (Rémy, 1978, cité dans Guindani et Bassand, 1982 : 24).

Et comme l'identité est changeante à travers le temps, mais qu'elle peut se maintenir, selon les cas, elle est donc fixe et dynamique : « tout individu [...] ne demeure par identique à lui-même au fil des ans. Tout de même, une partie de l'identité se maintient [...] » (Collin, 2016 : 31). À cet égard, Bassand soulève trois composantes temporelles de l'identité, qui sont interreliées : le passé (identité historique et patrimoniale), le présent (identité vécue) et l'avenir (identité projective ; 1992 : 283). Il précise d'ailleurs que bien que ces trois types d'identité puissent s'imbriquer, ils sont parfois mobilisés isolément

par les individus (*ibid.*) : ainsi, une personne peut construire son identité simplement en référence au passé (ce qui ne veut pas dire qu'elle n'évolue pas dans le temps). Malgré tout, de façon générale, l'identité demeure un processus : « [...] elle ne peut cesser de l'être sans courir le risque de se figer [...] » (*ibid.* : 284). Précisons, à nouveau, que l'identité se construit sur la base de caractéristiques individuelles variées et selon la participation des individus dans les différentes sphères de leur vie (Bassand, 2002 : 16). Ajoutons à ces repères la proposition de Collin, qui distingue l'identité objective, celle qui est vue et perçue de l'extérieur (un état), et l'identité subjective, la représentation construite par l'individu de lui-même (2016 : 31).

Dans cette perspective constructiviste, l'identité est intimement liée à la reconnaissance : « [...] les mécanismes de construction et de reconstitution identitaire représentent des processus sociaux et éthiques associées à la reconnaissance d'autrui et à la reconnaissance par autrui [...] » (Akremi, Sassi et Bouzidi, 2009 : 662). C'est ainsi, dans le rapport à autrui au centre des réflexions identitaires, que s'imisce la reconnaissance. À ce propos, Honneth (2006) pose que la formation de l'identité dépend des relations de reconnaissance mutuelle entre les individus (Akremi, Sassi et Bouzidi, 2009 : 662-663). De son côté, Dubar (1991 ; 2000), s'intéressant à l'identité professionnelle au travail, voit sa construction comme un ensemble de transactions entre soi et autrui : il note que lorsqu'il y a un écart entre l'identité pour autrui et l'identité pour soi, il faut combler l'écart par diverses stratégies (Akremi, Sassi et Bouzidi, 2009 : 665). S'appuyant sur Ricoeur (2004), qui propose de délimiter les dimensions de la reconnaissance selon les différentes définitions indiquées dans le dictionnaire, Akremi, Sassi et Bouzidi (2009) soulèvent trois sens au mot reconnaissance : l'identification, l'attestation de valeur et la reconnaissance « récompense ». Comme un processus, ces différentes significations s'enchaînent et contribuent à construire (ou à déconstruire) l'identité (*ibid.* : 670). Nous nous intéressons particulièrement à ce processus parce que nous pensons qu'il peut être transposé à l'identité territoriale. Le premier sens du mot désignerait l'*identification* : en effet, il serait impossible de construire une identité et de la revendiquer (*je suis, et je suis différent d'autrui*) si, en tant qu'individus, nous ne sommes pas perçus ou aperçus (Akremi, Sassi et Bouzidi, 2009 : 670). Ainsi, une *indifférence* face à notre identité

reflète l'importance du regard d'autrui sur soi puisque, lorsque totale, elle anéantit l'existence du soi (ne pouvant pas revendiquer que je suis, et qu'en outre, je suis différent, je n'existe pas aux yeux des autres ; *ibid.*). Le deuxième sens de la reconnaissance serait une attestation de valeur par autrui : elle confirme d'ailleurs l'identification de soi (*ibid.*). Cette attestation de valeur peut prendre diverses formes, que ce soit le respect, l'estime, la solidarité, l'attestation de la différence, la consultation, etc. (*ibid.* : 670-671). À l'inverse, une non-reconnaissance peut prendre la forme de mise à l'écart, de dévalorisation, ou tout simplement de ne pas attester la différence d'autrui (*ibid.* : 672). Enfin, le troisième sens de reconnaissance serait formulé en termes de récompense, pouvant prendre la forme de responsabilisation ou d'autonomie, et à l'inverse, de musellement (*ibid.*, 673). Ainsi, il y aurait un gradient dans la *reconnaissance* de l'identité de soi par autrui : l'identification permet l'attestation de valeur puis la récompense (*ibid.* : 677). Dans le cadre de notre réflexion, la « récompense » fait plutôt allusion à la matérialisation de l'attestation de valeur : par exemple, si l'attestation de valeur prend la forme de la consultation (permettant à l'individu de s'exprimer), l'étape d'ensuite pourrait être la participation dans la prise de décision. Nous pouvons, dans ce cas, faire des parallèles entre ce processus de reconnaissance et la justice environnementale dans sa dimension de reconnaissance.

### ***Qu'en est-il de l'identité collective ?***

Jusqu'à présent, nous avons considéré l'identité *individuelle* (identité de soi face à autrui), mais la conceptualisation de l'identité collective repose sur les mêmes fondements. Elle réfère à l'identification d'un groupe de personnes faisant face à un autre groupe, impliquant, encore ici, une dimension subjective et objective (Collin, 2016). L'identité collective peut ainsi faire référence au sentiment d'appartenance à une association en tant que groupe significatif pour les individus, lieu de solidarité et de sociabilité (Fortin : 1992), tout comme elle peut être définie par un rapport au territoire (identité territoriale). L'identité collective est constituée des mêmes dimensions temporelles que nous avons soulevées précédemment, et c'est la mémoire collective qui assurerait, dans son cas, un sentiment de continuité dans l'identité : elle permettrait ainsi « non seulement de se référer à l'histoire, mais aussi de faire le lien entre le présent et le

passé » (Collin, 2016 : 31). Nous avons déjà soulevé que l'identité, individuelle et de groupe, influence l'action collective : certains auteurs notent même que l'identité a une incidence plus importante que l'homogénéité d'un groupe sur l'action collective, puisqu'elle crée une solidarité au sein du groupe (Carbonnel et Philippe-Dussine, 2013 : 147). Cette influence sur l'action collective est notamment importante pour le développement territorial : Guindani et Bassand soulignaient que sans identité territoriale (eux parlant d'identité régionale), « *il ne peut y avoir autonomie ; sans autonomie pas de participation des habitants aux orientations de leur devenir* » (souligné par les auteurs, 1982 : 189).

### 2.2.2 Le territoire

Avant de traiter de l'identité territoriale, quelques détours s'imposent. D'abord, parlons du territoire. Nous l'avons soulevé, l'identité territoriale fait référence à un territoire, mais quel territoire ? Nous avons traité brièvement de ce concept en questionnant la notion de développement, mais il importe que nous nous y intéressions plus en détail ici.

Le territoire, tout comme l'identité, est vu par certains comme une donnée statique (notamment dans une perspective géographique, en tant qu'*espace*), et par d'autres comme une *construction*. Pour Lefebvre (2005), le territoire « n'existerait *a priori* que dans les pratiques et les symboles qu'une collectivité entretient délibérément avec lui, et serait alors issu de la volonté et de la conscience de cette dernière » (Pelletier, 2017 : 54). Fourny soulève que dans l'identité territoriale, le territoire est précisément vu comme un « objet spatial porteur de signes culturels et doté de sens qui alimente la construction du sens, du sujet ou de la collectivité » (2008 : s.p.). Pigeon quant à lui le définit comme « un espace finalisé, lieu d'une action, un processus relationnel et un processus de médiation vers l'extérieur. Le territoire est porteur d'une intentionnalité » (1991 : 14). Certains disent que le territoire a une composante identitaire (Fortin, 1999 ; Thouément et Charles, 2013 ; Perret et Gagnon, 2016), voire que c'est l'identité qui fait d'un espace un territoire (Boudejda, 2013). Ainsi, une perte ou une absence de maîtrise du territoire aurait des conséquences importantes sur l'identité collective (Fortin, 1999 : 140). Ajoutons que ce serait notamment par la proximité et la culture que le territoire joue sur

l'identité : il permet aux individus de reconnaître que leurs intérêts ne sont pas si éloignés des autres membres de leur communauté (base de la solidarité ; Carbonnel et Philippe-Dussine : 148).

Ainsi, le territoire est fabriqué par un ensemble d'interactions entre le social (et ses acteurs) et un lieu (Gagnon, 1994 : 209). Quelle différence peut-on faire entre le territoire le village, la localité, la région, dans la conception de l'identité ? D'abord, la notion de région est toutefois critiquée comme étant plutôt floue : « Il n'y a pas de " région " a priori dans la mesure où c'est à l'enquête de découvrir l'espace vécu comme l'expression des représentations populaires. C'est à l'analyse des processus d'identification et des manifestations du sentiment d'appartenance à le révéler » (Centilivres et *al.*, 1981, cité dans Collin, 2016 : 34). Certains auteurs notent ainsi que le terme « territoire » serait plus neutre que celui de région, qui fait référence à une entité socio-spatiale s'opposant à un centre (par exemple, l'image de Montréal versus la représentation du Saguenay-Lac-Saint-Jean ; Massicotte, 2002, dans Collin, 2016 : 35). Collin indique d'ailleurs que « l'utilisation de la notion de "territoire" serait davantage adaptée à l'étude de l'identité et du rapport entre celle-ci et l'espace, puisque cette notion implique l'idée d'une appropriation de l'espace » (2016 : 35). Pour cette raison, nous parlerons ici d'identité territoriale plutôt que d'identité villageoise puisque le territoire dont il est question est un espace qui fait sens pour les individus, qui permet de les mobiliser et qui offre un cadre adéquat pour un projet de développement (Thouément et Charles, 2013).

### 2.2.3 L'identité territoriale : approches et définition

L'identité, nous l'avons vu, peut être perçue comme une *construction* : elle se construit sur une base individuelle (dimension subjective) et dans le rapport avec autrui (dimension externe). Elle implique un rapport à une temporalité : l'identité peut être historique (réfère au passé), projective (fondée sur projet local, sur le futur) *et/ou* vécue (reflet du quotidien ; Bassand 1992 : 283). Ces observations s'appliquent également à l'identité territoriale, représentation constituée par un rapport à l'espace, à une communauté et en interaction avec l'extérieur de cette communauté (Collin, 2016 : 42). Nous tâcherons de



soulever ici les différentes notions se rattachant à l'identité territoriale. Nous éplucherons différentes approches, et nous arriverons finalement à la définition que nous proposons de considérer dans le cadre de notre réflexion.

D'abord, l'identité territoriale se distingue de l'identité collective : la première sert essentiellement à un groupe à se différencier d'un autre groupe, alors que la deuxième implique un rapport social *et* un rapport spatial (Collin, 2016 : 38). Ainsi, l'identité territoriale est stimulante et elle suscite de la fierté, une volonté d'agir et est source de cohésion sociale (Bassand, 1992 : 282), autant qu'elle réfère à un rapport à l'espace particulier. La question du rapport au lieu est notamment soulevée par les auteurs s'intéressant au sentiment d'appartenance. Pour Pelletier, il y aurait trois dimensions du rapport au lieu, soit les usages du lieu (occupation du territoire, lieux et paysages traduisant les pratiques et usages des habitants), la symbolique (significations et représentations symboliques des lieux, sentiment d'appartenance), et la dimension politique (le lieu porteur de dynamiques d'acteurs ; 2017 : 56). Concernant le sentiment d'appartenance territorial, il est défini par Moquay (1997) comme un jeu de relation entre l'individu, le collectif et le territoire (cité dans Collin, 2016 : 38). Sur la base de cette définition, Garneau soulève trois dimensions constitutives de ce sentiment d'appartenance : la dimension sensible, la dimension sociale (relation interpersonnelle et avec « autrui-généralisé ») et spatiale (l'environnement et les lieux physiques ; 2003 : 98). Enfin, le rapport au lieu peut être influencé par différents aspects, que ce soit le nombre d'années d'habitation d'une même résidence (Fortin, 2002, dans Collin, 2016 : 39) ou l'identification à des paysages (Fortin, 1999). Ainsi, rappelons-le, l'identité territoriale implique un rapport social *et* un rapport spatial.

Par ailleurs, l'absence d'une identité territoriale (par exemple, dans le cas qui nous intéresse, l'absence d'un sentiment d'appartenance face au village de Cap-aux-Os) ne veut pas dire qu'un individu n'a pas d'identité territoriale, mais tout simplement que cette identité est définie selon des paramètres différents (Bassand, 1992 : 282). En effet, le sentiment d'appartenance territorial, partie prenante de l'identité, peut faire référence, selon les individus, au territoire habité et au territoire souhaité/symbolique : ainsi, le

référent territorial, dans ce cas, peut différer d'un individu à l'autre. Évidemment, selon les types d'acteurs et leur vision de l'identité, les projets de développement de la communauté sont vus d'un œil différent : cela influence le désir d'implication et la participation des villageois. Dans une perspective similaire, Jamet proposait différentes formes d'appartenance auxquelles peut correspondre le rapport au lieu (2009 : 18-19) : l'immersion est caractérisée par une appartenance attachée aux lieux et aux liens sociaux (on peut donc parler d'enracinement) ; la distanciation et l'engagement définissent plutôt la situation des individus reliés à un espace par un « contrat » de choix (les gens sont engagés parce qu'ils ont de la famille ou un travail, mais se distancient lorsque cela est possible en allant ailleurs) ; la dissociation et la tension, quant à elles, réfèrent à la séparation nette entre le lieu d'origine d'un individu et le lieu de la vie quotidienne (par ailleurs, la dissociation tourne souvent au déchirement, puisque l'individu s'identifie à son lieu d'origine plutôt qu'à ailleurs, incluant son lieu de domicile) ; et finalement, l'extériorité, qui présente comme nécessaire l'absence d'attachement et d'engagement (l'espace est simplement nécessaire pour l'épanouissement de l'individu). Ainsi, comme nous l'avons soulevé, l'absence d'une identité territoriale reliée au territoire habité ne signifie pas l'absence totale d'une identité, mais plutôt qu'elle est définie autrement. Par ailleurs, le simple fait de partager un territoire ne suffit pas pour avoir une identité commune (Perret et Gagnon, 2016).

En liens étroits avec l'identité territoriale, plusieurs auteurs (Guindani et Bassand, 1982 ; Bassand, 1983 ; Gagnon, 1994 ; Klein, 2008 ; Boudedja, 2013 ; Thouément et Charles, 2013 ; Collin, 2016 ; Perret et Gagnon, 2016) posent un rapport avec la notion de développement, importante quand il s'agit de comprendre le devenir des communautés. Dans ce contexte, il y a une distinction à faire entre une identité *défensive* et une identité *offensive*. En fait, lorsque l'identité est vécue négativement, il s'agirait d'une identité défensive, « manifestée par un repli de la communauté sur elle-même, une fermeture au monde extérieur et une incapacité d'adaptation et d'innovation » (Fortin, 1994 : 30). Ainsi, cela mènerait à un maldéveloppement au sens défini par Guindani et Bassand (1982). Au contraire, une identité vécue positivement est qualifiée d'offensive, jouant plusieurs rôles dans le développement territorial : d'abord, elle permet la communication

avec l'extérieur, ce qui, ultimement, permet une autonomie de la collectivité. En effet, l'identité territoriale, lorsqu'elle est partagée, permet aux individus de se reconnaître, renforce leur appartenance et permet à la collectivité de s'affirmer face à autrui (Fortin, 1994 : 30). De plus, l'identité offensive favoriserait « l'intégration du changement endogène en l'adaptant aux besoins locaux spécifiques et en le modelant aux réalités locales » (*ibid.*), rendant possibles des innovations et permettant le développement.

Nous l'avons vu, l'identité territoriale induit un rapport social et un rapport spatial. À ce propos, l'identité territoriale n'est pas définie simplement par le territoire objectivé : nous devons aussi considérer, notamment, le rôle joué par la culture. Guindani et Bassand la définissent comme un ensemble « [d'] éléments qui permettent à un acteur individuel ou collectif de se situer dans un environnement social et physique, de l'interpréter et de le transformer, de communiquer avec d'autres acteurs, de se forger une identité » (1982 : 15). L'absence de culture spécifique entraînerait l'anomie et l'aliénation, voire, la disparition de l'acteur (*ibid.* : 181) ; toutefois, une localité ou un village peut avoir peu de spécificités culturelles et peut tout de même se construire une identité qui deviendrait un élément marquant du développement (Bassand, 1992 : 281). Cette importance de la culture serait particulière au concept d'identité territoriale tel que le soulignent plusieurs auteurs. Thouément et Charles (2013) l'intègrent notamment aux quatre vecteurs constitutifs de l'identité territoriale, avec le sentiment d'appartenance, la mobilisation collective et le regard porté par l'extérieur (s.p.).

Dès lors, dans le cadre de notre réflexion, nous définissons l'identité territoriale comme étant une

[...] façon dont [les] habitants se représentent leur territoire [...]. Cette représentation territoriale est constituée non seulement par un rapport à l'espace, mais aussi par un rapport à la communauté qui y prend place, le tout en interaction avec l'extérieur de ce territoire (Collin, 2016 : 42).

En prenant comme base cette définition, Collin propose deux dimensions inhérentes à l'identité territoriale : la dimension socio-spatiale (les contours et la description du territoire par rapport à l'extérieur ; la perception de l'avenir) et le sentiment

d'appartenance territoriale (fierté et raisons de la fierté ; façon d'exprimer et de ressentir une appartenance au territoire ; 2016 : 42). Dans le cadre de notre questionnaire, nous proposons de nous intéresser à trois dimensions de l'identité territoriale : les dimensions sociale, territoriale et culturelle. Ce découpage nous semble pertinent puisqu'il nous permet de détailler les dimensions sociale et territoriale de façon différenciée : ainsi, la reconnaissance de la collectivité ne veut pas simplement dire reconnaissance du territoire de cette collectivité. Rappelons que nous nous intéressons à l'influence du Parc Forillon dans la construction de l'identité territoriale des Capossiens et Capossiennes. Pour Thouément et Charles, questionner l'identité territoriale, notamment par la compréhension du regard externe, est essentiel pour agir sur le positif (2013 : s.p.).

**Tableau 2 : Concept d'identité territoriale**

<b>Dimensions</b>	<b>Composantes</b>	<b>Indicateurs</b>
Sociale	Reconnaissance	- Perception de la collectivité ; - Sentiment d'appartenance pour la collectivité ; - Reconnaissance par autrui ;
	Communautaire	- Participation (association, etc.) ; - Solidarité individuelle et collective ; - Cohésion sociale ;
Territoriale	Subjective	- Sentiment d'appartenance pour un territoire ; - Représentation du territoire (limites, ...) ;
	Proximité	- Proximité sociale induite par le territoire ; - Proximité des services ;
	Environnement	- Représentation des paysages ; - Perception de l'environnement ; - Usages (jardins, forêts...) ;
	Spatiale	- Reconnaissance de l'espace territorial ; - Respect des limites du territoire ;
Culturelle	Communautaire	- Partage de langue et coutumes ; - Partage de valeurs ;
	Patrimoniale	- Patrimoine culturel (bâtiments, objets...)

Source : Bernier, selon Bassand (1983 ; 1992 ; 2002), Akremi, Sassi et Bouzidi (2009), Thouément et Charles (2011) et Collin (2016), 2019.

### 2.3. Questions spécifiques

En regard du concept d'identité territoriale ainsi découpé, notre recherche exploratoire vise notamment à apporter des éclaircissements aux questions suivantes :

- Comment est-ce que le Parc Forillon perçoit la communauté de Cap-aux-Os ?
- Quelle reconnaissance le Parc Forillon accorde à la communauté de Cap-aux-Os ?
- Quelle influence le Parc Forillon peut-il avoir sur le sentiment d'appartenance territoriale des Capossiens et Capossiennes ?
- Quelle influence le Parc Forillon peut-il avoir sur les représentations, externes et internes, du village de Cap-aux-Os ?

### 3. Cadre méthodologique

Cette section explicitera la méthodologie de notre recherche exploratoire, qui s'inscrit, rappelons-le, dans le cadre d'un stage portant sur l'étude du cas de Cap-aux-Os. De plus, par la nature des informations que nous souhaitons recueillir sur le thème d'identité territoriale, cette recherche était de nature *qualitative*. Cette méthode est appropriée « pour l'étude des opinions, des comportements et des pratiques des individus » (Mahé, 2002) et vise à la compréhension plutôt qu'à la description ou à la mesure d'un phénomène (*ibid.*). Nous présenterons d'abord le choix des techniques que nous avons utilisées, puis nous aborderons certaines questions éthiques soulevées dans le cadre de la recherche.

#### 3.1 Techniques utilisées

La question de l'identité est certes à comprendre à partir des acteurs concernés, soit les habitants du village, mais une étude récente (« Portrait de village ») nous a poussés à penser que ce serait prématuré d'y revenir, voire contre-productif (notamment par la méthode utilisée, puisque les gens ont été très sollicités). Par ailleurs, la problématique du village a démontré l'effet que l'instauration du parc a eu sur le *développement* de la communauté et de son identité. Ainsi, pour questionner l'influence du Parc Forillon sur l'identité des villageois de Cap-aux-Os, nous nous sommes intéressés à une population particulière : les acteurs impliqués dans le développement socio-économique du territoire

limitrophe au Parc Forillon. Nous avons choisi de nous intéresser à ceux-ci puisqu'ils portent une vision du développement du territoire ; ils incluent, à cet égard, autant les acteurs des institutions politiques (Ville de Gaspé, MRC de La Côte de Gaspé), les entrepreneurs et les acteurs travaillant pour le Parc Forillon ou l'Agence Parcs Canada. Ce sont également des gens susceptibles d'habiter dans les communautés voisines du Parc Forillon. Enfin, comme ces acteurs ne peuvent décrire avec précision l'influence du Parc Forillon sur la construction de l'identité territoriale des villageois de Cap-aux-Os, nous nous sommes intéressés à leurs *représentations*.

### 3.1.1 Stratégie d'échantillonnage

La stratégie d'échantillonnage fait référence à la sélection d'un échantillon représentatif de la population ciblée. Dans notre cas, nous avons choisis une méthode d'échantillonnage non probabiliste, c'est-à-dire qui n'est pas déterminée par le hasard (Gauthier et Bourgeois, 2016 : 262). Nous avons donc construit un échantillon à partir de la technique « boule de neige », avec comme base une liste d'informateurs-clés. Ainsi, certains acteurs du développement qui nous semblaient importants à rencontrer ont été ciblés (notamment au sein d'institutions politiques et de l'Agence Parcs Canada), et ils étaient encouragés à nous suggérer d'autres personnes correspondant à la population ciblée. Dans le cadre de cette recherche, ce n'est pas tant la représentativité statistique qui importait plus que l'émergence de thèmes et d'idées reliés à notre question de recherche. Pour cela, cette première enquête est exploratoire et nous permet de comprendre les représentations de ces acteurs, base pour les réinterroger au besoin.

### 3.1.2 Mode de collecte des données

Dans le cadre de cette recherche, nous avons d'abord réalisé une recherche documentaire importante afin d'avoir des informations pertinentes pour poser notre réflexion. Cette recherche nous a permis de construire notre cadre théorique (justice environnementale, identité territoriale), mais aussi de relever des informations sur le village de Cap-aux-Os ainsi que sur le Parc Forillon.

Afin de répondre à notre question de recherche, nous avons choisi de mener des entretiens semi-dirigés individuels. Ce choix de technique de collecte de données repose sur plusieurs raisons. Notons d'abord que cette technique donne un accès direct à l'expérience des individus, et permet à l'interlocuteur (considéré comme un collaborateur) de détailler et de décrire ses réponses (Gauthier et Bourgeois, 2016 : 358). La particularité des entretiens semi-dirigés consiste à avoir une structure pour guider la discussion tout en permettant une certaine flexibilité : les thèmes de l'entretien, bien que prédéterminés (structure), permettent l'expression de l'interlocuteur par le biais de questions principalement ouvertes (comparées aux questions fermées, de type « oui » / « non » ; *ibid.*). De plus, avec cette méthode, le chercheur peut s'accorder une flexibilité afin d'adapter le schéma d'entretien pour tenir compte du discours particulier de l'interviewer et pour s'assurer de bien comprendre sa perspective (*ibid.*). Nous avons d'ailleurs choisi de mener des entretiens semi-dirigés de type individuel plutôt que des groupes de discussion, méthode qui se prêtait mieux à notre sujet d'étude.

En vue d'effectuer ces entretiens, nous avons construit un guide comprenant trois thèmes : les relations externes d'un parc de conservation, les communautés voisines d'un parc de conservation et Cap-aux-Os. Dans le premier thème, les premières questions portaient, de façon large, sur les parcs de conservation. Elles menaient plus précisément, ensuite, au cas du Parc Forillon. Dans le deuxième thème, nous abordions d'abord les communautés voisines d'un parc de conservation, de façon large, puis les questions se précisaient sur les communautés voisines du Parc Forillon, notamment Cap-des-Rosiers, Cap-aux-Os et l'Anse-au-Griffon. Le dernier thème, portant spécifiquement sur Cap-aux-Os, permettait d'aller plus en profondeur sur les représentations des acteurs quant au village (reconnaissance des limites, des spécificités, des problématiques, représentation du rapport avec le parc).

Suivant la stratégie d'échantillonnage précédemment expliquée, les répondants potentiels ont été contactés d'abord par courriel, puis, selon les cas, un deuxième contact a été fait par téléphone. Ce recrutement s'est effectué de la mi-décembre jusqu'au mois de février, non sans certaines difficultés. La première difficulté a trait aux acteurs travaillant pour

l'Agence Parcs Canada : au départ, une seule personne avait été identifiée pour nous rencontrer. La deuxième difficulté concerne les acteurs s'impliquant dans le développement des communautés voisines du Parc Forillon, notamment ceux rattachés à des entreprises : le côté saisonnier de ces entreprises a sans doute joué sur le recrutement, puisque plusieurs courriels et appels sont restés sans réponses. La troisième difficulté concerne la période durant laquelle se sont déroulées les entrevues : des facteurs hors de notre contrôle, notamment les nombreuses tempêtes de neige ou les vacances du temps des Fêtes, ont joué sur la disponibilité des acteurs et notre possibilité de nous déplacer pour les rencontrer. Au total, cinq entrevues d'environ 1h-1h30 ont été réalisées.

### 3.1.3 Méthode d'analyse des données

Pour analyser les données recueillies lors des entretiens, nous avons choisis de faire une analyse de contenu thématique, notamment puisque celle-ci permet « de mettre en évidence le sens du discours ou du texte à travers les signifiés qu'il contient » (Moliner, Rateau et Cohen-Scali, 2002: 93). La première étape a été de transcrire intégralement les cinq entretiens. La deuxième étape a été de soulever, dans les transcriptions, les thèmes qui ressortaient (codage). La troisième étape a été de regrouper les éléments dans une grille d'analyse de contenu. Finalement, lorsque toutes ces étapes ont été réalisées, les informations ont été interprétées : d'abord en synthèse individuelle (par transcription), ensuite dans l'ensemble des entretiens par analyse transversale.

Au début de cette section sur la méthodologie, nous avons indiqué que nous nous intéressions aux *représentations sociales* : on peut les définir comme un « ensemble d'éléments cognitifs relatifs à un objet social » (Moliner, Rateau et Cohen-Scali, 2002 : 13). Cet ensemble d'éléments est structuré, parfois partagé par plusieurs individus au sein d'un groupe (cela ne signifie pas qu'il y ait consensus), collectivement produit, et socialement utile ; il mélange les opinions (prise de position), les informations (connaissance) et les croyances (convictions ; *ibid.* : 12-13). Ainsi, la représentation sociale est « une organisation d'opinions socialement construites, relativement à un objet donné, résultat d'un ensemble de communications sociales, permettant de maîtriser l'environnement et de se l'approprier en fonction d'éléments symboliques propres à son



ou ses groupes d'appartenance » (Roussiau et Bonardi, 2001, cité dans Moliner, Rateau et Cohen-Scali, 2002 : 13). Nous pouvons observer les représentations sociales à un niveau macro (société globale), méso (groupe particulier de la société) ou micro (individu ; *ibid.* : 17). Le niveau micro, le plus accessible, permet d'identifier les représentations dans les discours et d'apprécier leur impact (*ibid.*).

Dans le cadre de notre recherche, les représentations sociales nous semblaient être une porte d'entrée pertinente pour considérer les divers éléments abordés dans notre guide d'entretien. Elles permettaient d'avoir accès à des informations, des opinions et des croyances concernant le Parc Forillon, le village de Cap-aux-Os, et plus précisément l'influence du parc sur l'identité territoriale des Capossiens et Capossiennes.

### *3.2 Questions éthiques reliées à la recherche*

Mener des entrevues implique un souci de confidentialité. Dans le cadre de notre recherche, nous avons, en plus du guide d'entretien, écrit un formulaire de consentement qui garantissait aux participants la confidentialité et l'anonymat. Les participants étaient invités à le lire avant le début des entrevues, à poser des questions puis à le signer. Une copie leur a été remise, signée également. Dans la présentation des résultats et l'analyse, les propos qui permettent l'identification des participants n'ont pas été utilisés ; par ailleurs, un code a été attribué à chaque participant lorsqu'ils seront cités.

Nous avons dû garder à l'esprit la proximité que nous avons avec le village de Cap-aux-Os. Cette proximité s'inscrit dans un contexte familial (parents natifs du village, membres de la famille habitant encore le village) et dans un contexte social (connaissances impliquées dans les comités du village). Ainsi, nous avons dû être attentifs à notre rôle de stagiaire et chercheure. Ce recul a été possible par un travail réflexif tout au long du stage. Autrement, dans le cadre des entrevues, une autre distance fut nécessaire : celle qui nous lie avec la Table de concertation. Certains acteurs que nous avons rencontrés et contactés pour les entrevues connaissaient déjà la Table de concertation et même, parfois, les projets de développement de celle-ci en partenariat avec le Parc Forillon. Certains répondants potentiels pouvant ne pas être d'accord avec ces propositions auraient pu être

réticents à participer aux entrevues : c'est pourquoi nous avons insisté sur l'importance de la neutralité par le biais de notre rôle d'étudiante-chercheure mandatée par la Table de concertation, mais indépendante de celle-ci.

### *3.3 Limites de l'étude*

Nous devons préciser certaines limites de notre étude. Rappelons que c'est une recherche exploratoire, et que les constats qui sont soulevés dans la prochaine section du rapport sont basés sur cinq entrevues. Par ailleurs, bien qu'il soit pertinent de questionner la représentation externe de l'identité territoriale, il est essentiel de s'intéresser aux acteurs concernés, ce qui reste à faire. Puis, nous devons souligner que la revue de littérature effectuée dans le cadre de cette recherche induit aussi une certaine perspective, sur laquelle nous avons basé notre cadre théorique. Ainsi, en s'intéressant aux communautés voisines d'un parc de conservation et à l'identité territoriale, nous avons porté notre attention sur les travaux critiques de la mise en place et de la gestion des parcs de conservation. Avec du recul, nous concevons qu'il importera de porter notre regard plus largement sur le rôle, la place et les arguments envers ces parcs. Dans le présent rapport, nous avons nuancé certaines lectures en nous intéressant au plan directeur du Parc Forillon (2010). Nous invitons le lecteur à consulter cette ressource ainsi que de suivre les assemblées de consultation à venir concernant le renouvellement du plan directeur.

## **4. Résultats**

Dans cette section, nous présenterons d'abord notre échantillon. Par la suite, nous présenterons l'information ressortie des entretiens. Cela nous permettra, en troisième lieu, de proposer une analyse de ces informations pour les réfléchir à la lumière de notre cadre théorique. C'est dans cette dernière section que seront proposés des liens avec l'approche de la justice environnementale et celle de l'identité territoriale.

### *4.1 Description*

Les cinq participants rencontrés habitent dans les communautés voisines du Parc Forillon, soit dans un des secteurs de la paroisse de Cap-aux-Os et dans le village de Cap-des-

Rosiers. Deux répondants sont natifs du Grand-Gaspé, les trois autres proviennent de l'extérieur de la région, mais sont installés depuis 5 à 15 ans sur le territoire. Deux des répondants travaillent pour l'Agence Parcs Canada, une personne rencontrée est copropriétaire d'une entreprise privée et deux travaillent pour une institution politique. Ainsi, les acteurs rencontrés avaient une bonne connaissance de la situation vécue par les communautés voisines du parc et du Parc Forillon lui-même.

## *4.2 Présentation*

Au fil de l'entrevue, les acteurs rencontrés étaient amenés à parler du territoire du Grand Gaspé, du Parc Forillon, et des communautés voisines du parc de façon plus détaillée. Suivant ce fil, nous présentons ici ce que les participants nous ont dit concernant ces trois thèmes.

### 4.2.1 Le Grand Gaspé, « entre la mer et la montagne »

#### **4.2.1.1 Un territoire diversifié**

Pour les participants, le Grand Gaspé est d'abord perçu comme un vaste territoire : « tout près de 1500 km<sup>2</sup>, donc trois fois l'île de Montréal, c'est le territoire [...] ici » (Participant2). Liant la Haute-Gaspésie et le début de la Baie-des-Chaleurs, c'est un territoire qui vit deux réalités : « je le décrirais comme deux [...] pôles complètement différents. T'as le secteur rural pis t'as le secteur urbain, qu'on appelle toujours centre-ville » (Participant1). Le secteur « rural » fait notamment référence au territoire « axé sur le littoral », une « zone côtière » : « [...] la particularité, c'est le rapport entre la mer et la montagne, on est vraiment dans ce rapport-là » (Participant2). Ainsi, sans surprise, les trois pôles économiques se rattachent à ce rapport : le secteur des pêcheries, le secteur de l'éolien et le secteur touristique. Au-delà de ces trois pôles économiques, le Grand Gaspé est perçu comme un territoire diversifié :

[...] c'est un grand territoire, varié, peu peuplé, dépendamment de la saison, il est très différent, fait que on va avoir un territoire plus achalandé durant l'été, l'automne, pis après ça durant le printemps pis l'hiver bien là... [...] après ça, je te dirais qu'il y a [...] une diversité, une mixité des gens, de plus en plus de gens de l'extérieur qui vivent dans la région, ça crée des rapprochements [...] (Participant4).

Certains quittent, faute d'emploi ou d'intégration, mais certains restent, notamment à cause de la qualité de vie : « [...] tu as l'accessibilité à la nature, à la mer, aux rivières à saumon, le parc national bien entendu, tout ça, tu peux être collé sur la nature pis être à vingt minutes du centre-ville de Gaspé » (Participant5).

#### **4.2.1.2 Le rapport entre les « centres-villes » et les villages côtiers**

Ce grand territoire, malgré cette particularité partagée de rapport avec la nature, se démarque toutefois selon le secteur urbain et rural d'un point de vue économique, démographique et social :

[...] l'économie va bien à Gaspé centre-ville [...] pis tout ce qui est dortoir autour là, Wakeham, York, Sandy Beach jusqu'à Saint-Majorique, ça draine vers le centre-ville. Mais dès qu'on sort du rayon [...] de dix kilomètres du centre-ville [de Gaspé], c'est là où on tombe dans le milieu plus dévitalisé (Participant2).

Ainsi, hors des « centres-villes » de Gaspé et de Rivière-au-Renard, les participants notent certaines difficultés : les commerces au centre-ville sont ainsi perçus comme « des prédateurs de petits commerces » des autres secteurs. À ce problème de commerces, manquant dans certaines communautés hors centre-ville, s'ajoute le problème de main-d'œuvre, qui affecte aussi les milieux urbains, et celui du logement.

#### **4.2.2 Le Parc Forillon...**

Les secteurs des pêches et de l'éolien, rattachés à Gaspé et à Rivière-au-Renard, semblent jouer un rôle important dans le développement du territoire. Le tourisme ne cède toutefois pas sa place, avec comme « icône » le Parc Forillon.

##### **4.2.2.1 ...de quoi parle-t-on ?**

Entre opinions et connaissances, les participants étaient amenés à nous informer sur l'existence, s'il y a lieu, d'une différence entre le Parc Forillon et l'Agence Parcs Canada. Pour tous les répondants, les deux sont des entités séparées, voire parfois détachées : l'Agence étant perçue au niveau national (cadre légal, représentatif de tous les parcs au

Canada) et le Parc Forillon, au contraire, perçu au niveau local, ayant « à bâtir sa politique, ses relations avec son environnement » (Participant1). L'Agence Parcs Canada était différenciée du Parc Forillon en tant que gestionnaire du parc, comme d'autres sites patrimoniaux et aires de conservation au Canada. Dans cette perspective, le Parc Forillon est même vu comme « le parc, physiquement, géographiquement ». Parfois, l'Agence était vue comme une organisation gouvernementale moins sensible aux réalités territoriales : ainsi, au contraire, le Parc Forillon serait plus près :

L'Agence Parcs Canada, c'est ceux qui prennent des décisions à Ottawa [...]. [L]es gens de Parc Forillon, c'est des gens qui connaissent la région, des gens qui sont dans leurs communautés [...] tandis que peut-être plus à Ottawa, dans les bureaux [...] bin eux ils prennent des décisions, quand ils font les choix des mandats, des types d'activités, des visions que le parc doit avoir pour le prochain dix ans [...]. C'est des décisions qui se prennent là, [et] localement ils vivent avec (Participant4).

À cela s'ajoute une particularité : « [...] on est le seul endroit au Canada où il y a un parc national [...] à l'intérieur des limites d'une ville [...]. D'habitude, les frontières sont partagées avec d'autres villes » (Participant2). Autrement, la mission du Parc Forillon, chez les participants l'ayant abordée, vise autant à protéger l'environnement que de préserver un patrimoine culturel : « Pour moi, la mission du parc [...] c'est de préserver le patrimoine naturel [...], les paysages, les animaux, les plantes, autant [que le patrimoine] culturel, [...] les premières nations, [...] l'histoire [...] jusqu'à l'utilisation récente du parc » (Participant3).

#### **4.2.2.2 ...et le territoire : entre protection et développement**

Le Parc Forillon est d'abord vu comme le protecteur d'un environnement unique et beau.

[...] on regarde la forêt, c'est beau, la montagne, les couleurs, mais sans le Parc là, les coupes à blanc, probablement que ça aurait existé. [...] pis on aurait des éoliennes, parce qu'il y a du vent en masse, faïque avec le Parc c'est protégé (Participant1)

[...] on est dans un milieu qui est assez unique [...], les paysages [sont] à couper le souffle, il y a une faune particulière aussi [...] on a un élément là à protéger c'est certain, [...] un joyau [...] (Participant2)

C'est un territoire qui est accessible, ouvert à tous, c'était pas le cas nécessairement il y a cent ans parce qu'il y avait beaucoup de terrains privés [...] (Participant3)

On est chanceux d'avoir un territoire unique [comme] Forillon [...] alors que tout le reste est, pas saccagé, mais tout le reste est plus ouvert en termes de développement (Participant5).

Le parc conserve un territoire unique, mais corrige aussi des « éléments [...] que l'humain avait un peu saccagés avec les années » (Participant2). À ce rôle de protecteur doit s'ajouter, toutefois, le rôle de vecteur de développement.

[...] c'est un agent de développement le parc là [...], pis si on l'avait pas, il y aurait quoi à la place du parc ? (Participant1)

[...] il nous crée un achalandage touristique [...], c'est le parc qui amène notre monde, pis c'est le parc qui va faire en sorte que [...] il va y avoir une retombée quelque part (Participant1)

[...] les retombées sont globales pour l'ensemble de la Gaspésie. [...] habituellement, si le parc va bien, ça a un impact pour Sainte-Anne-des-Monts, pour Grande-Vallée, pour Murdochville, ça a un impact pour Chandler, pour Bonaventure, pour Carleton, [...] pour tout le monde [...] (Participant2).

Ainsi, le parc a des retombées économiques importantes, notamment au niveau des commerces et des entreprises récréotouristiques puisqu'il fait en sorte que les touristes restent plus longtemps dans le secteur de Gaspé. Le parc a également des retombées au niveau de l'emploi : « en termes d'entreprise touristique à Gaspé, c'est la plus grosse entreprise » (Participant5). Ce rôle dans le développement économique du territoire est souligné par les répondants : « si le parc n'existait pas, pis qu'on enlevait ce territoire-là complètement [...], Gaspé serait probablement plus une zone de passage » (Participant3). Toutefois, tous les participants s'entendent pour dire qu'il y a eu une évolution de la part du Parc Forillon, survenue après une insatisfaction généralisée :

Y'a fallu qu'il y ait [...], autour de 2005, 2006, dans ce coin-là, il y a eu une tournée de consultation pour le plan directeur du Parc Forillon. C'est à ce moment-là où il y a eu, je dirais, une manifestation d'insatisfaction généralisée de tous les acteurs externes du Parc. [...] le parc n'assumait pas son rôle de développeur. C'était vraiment un parc de conservation, point. (Participant2)

Tout le temps où on était dans un paradigme de conservation, conservation, conservation, on ne faisait pas de promotion touristique, [...] toutes ces années-là, pour ne pas dire ces dizaines d'années là, ont eu un effet négatif sur la vitalité économique des villages autour (Participant2).

Les participants soulèvent ainsi une certaine tension entre le rôle de « développeur » accordé au parc, et son rôle de protecteur. Pour certains, l'évolution aurait aussi comme origine l'adaptation au mode de vie :

Tsé, les années que le parc a commencé, tu allais sur le camping et tu avais une place pour une tente-roulotte, pis une petite roulotte, pas trop grosse. Aujourd'hui, c'est les gros [...] quarante pieds, des *fifthwheel* [...], ils agrandissent les sites, ils s'ajustent avec ce qu'on a aujourd'hui de VR, [...], faïque faut que tu le coupes ton arbre, conserve-le, conserve-le pas, faut que tu le coupes. C'est ça, s'adapter à la vie d'aujourd'hui (Participant1).

#### 4.2.2.3 ...et ses relations

Il n'y a pas que dans le rôle du Parc Forillon que les participants ont observé une évolution qualifiée de « positive », mais aussi dans les relations entretenues par le parc avec le milieu. Les participants ont indiqué, chacun à leur façon, que les relations semblent se développer au fil du temps, en fonction des opportunités et des enjeux. Ces relations sont notamment de nature partenariale et impliqueraient plusieurs acteurs, surtout aux niveaux touristiques et économiques. Escale Gaspé et Destination Gaspésie sont deux associations touristiques qui ont été désignées comme des partenaires réguliers du parc. Autrement, pour les commerces et établissements situés autour du parc, certains parlent, sans que ce soit un partenariat établi, de « complicité » : « [...] exemple, les gîtes [...] à Cap-des-Rosiers, Cap-aux-Os, quand le Parc est saturé et qu'il n'a plus de place pour sa clientèle, bin ils vont prendre le téléphone, ils vont dire « tu peux-tu recevoir quelqu'un ? Oui ? On te l'envoie », ça c'est fréquent » (Participant1). La même remarque est soulevée pour les commerces de proximité, comme l'épicerie de Cap-aux-Os et les stations-service de l'Anse-au-Griffon, qui sont vus comme importants pour les activités du parc. Toujours au niveau économique, plusieurs des participants distinguent les concessionnaires du parc comme acteurs particuliers : on ne parle pas de partenariat alors, mais de « relations d'affaires ».

Y'a aussi des relations d'affaires de façon plus spécifique avec, je pense aux concessionnaires, ceux qui offrent des produits [...] dans le parc [...]. Eux autres y'ont des permis pour opérer dans le parc [...], des privés, comme [...] des entreprises qui sont là pour faire de l'argent, elles s'associent avec le parc pour pouvoir faire des affaires dans le parc (Participant5)

[...] [ce sont des] partenaires ultra directs parce qu'il y a des ententes commerciales qui sont faites (Participant3).

Le parc entretient également des relations avec différentes institutions en ce qui concerne la gestion du territoire et les enjeux de conservation : les participants ont notamment nommé la Ville de Gaspé, la MRC de la Côte-de-Gaspé, différentes universités, des comités en environnement (comité ZIP Gaspésie, Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie), les différents ministères gouvernementaux, voire même les organismes et comités bénévoles au niveau local. Par rapport à ce dernier partenaire, plusieurs nous ont donné l'exemple de la ligne du parc du côté nord (où l'on permet la circulation en motoneige) et celui des pistes de ski entretenues par des bénévoles dans le Portage de l'Anse-au-Griffon. Un participant a également souligné le partenariat avec des écoles du coin comme étant un partenariat régulier. Ainsi, parfois, pour ces acteurs, il semble que ce soit le parc qui approche divers partenaires ; d'autres fois, c'est l'inverse. Dans certains cas, les relations n'aboutissent pas en des partenariats : « Je pense que le parc, y'a de l'ouverture à avoir des partenaires, mais [...] après ça c'est aux partenaires à s'adapter à l'infrastructure qui est le parc » (Participant5).

Outre le consensus sur les partenariats économiques et touristiques, les participants ont tous soulevé une évolution importante dans les relations entretenues par le parc depuis le dernier plan directeur.

[...] depuis cette vague de consultations, là y'a un comité consultatif qui a été mis en place par le Parc Forillon, [...] et les principaux acteurs reliés autant au volet conservation qu'au volet touristique, tout le monde siège là-dessus (Participant2)

[...] disons que y'a 15 ans, l'image que j'ai [...] d'un point de vue extérieur, c'est que les, on était beaucoup plus dans les, dans la confrontation pis [...] dans la non-discussion, mais [...] il y a des approches qui se font [...] (Participant3).

Il en va de même pour les relations avec le regroupement des expropriés. De façon plus précise, un des participants avançait une lecture politique de cette évolution quant à la population micmac :



[Les] partenaires les plus réguliers... [...] Les micmacs aussi, en 2019 [...]. Oui, y'a eu une évolution de par le contexte politique, de par Justin Trudeau pis son discours sur la réconciliation [...]. Un des exemples les plus frappants c'est que les membres de la nation Gespeg peuvent rentrer gratuitement au parc (Participant3).

Il est aussi mentionné par un participant que le parc entretient des relations avec les citoyens, directement, par le biais de présentations (assemblées citoyennes) concernant des projets. Pour clore cette section sur l'évolution des partenaires, notons que lorsque les participants ont été invités à identifier des nouveaux partenaires ou, au contraire, des partenaires qui n'en sont plus, un des participants nous a parlé des communautés voisines du parc : « Mettons, sur un horizon de trente ans, j'ai l'impression que tous les villages qui sont limitrophes au parc ont perdu beaucoup d'influence pis de pouvoir de négociation avec le parc » (Participant3).

#### 4.2.3 Les communautés voisines du parc

##### **4.2.3.1 Bref portrait des communautés voisines**

Les participants étaient amenés à nous parler des communautés voisines du Parc Forillon. Défini comme un « grand territoire, moins peuplé que les autres secteurs, mais [qui] demande [de] se déplacer » (Participant1), le cordon autour du parc est un territoire « plus dévitalisé » : « pis j'me suis toujours posé la question, je n'ai pas la réponse... Est-ce que c'est en raison de la présence du parc ? Peut-être. Est-ce que ce serait pire si le parc n'était pas là ? Peut-être aussi » (Participant2). De façon générale, pour les participants, ces communautés vivent les mêmes problématiques :

[...] les personnes sont vieillissantes, pis y'a moins de monde, c'est pas évident quand tu sais que tu vas avoir [...] un p'tit commerce qui va vivre trois mois dans l'été [...] (Participant1)

Les gens qui habitent là depuis longtemps se connaissent, mais le tissu social est par mal moins présent qu'avant. [...] je pourrais littéralement habiter à Cap-aux-Os pis travailler au centre-ville de Gaspé, pis pas parler à une seule personne du village, à l'année, ça serait possible (Participant3)

Dans ces communautés-là c'est quand même particulier, au même titre que tu as des résidences de touristes, t'as de plus en plus de maisons qui sont vides, qui sont juste louées l'été à du monde pendant 8 semaines, [...] c'est ça qui

tue nos commerces locaux [...]. Ces communautés-là y'ont un gros défi [celui] de se rassembler (Participant4).

D'un point de vue social, un des participants soulevait le manque de lien entre les communautés : « je sens pas qu'il y a une grosse interaction entre les différents villages, [...] si y'en a pas à l'intérieur du village, je pense qu'il y en a encore moins entre les différents [villages] » (Participant3). Trois des participants ont souligné toutefois des investissements importants de la part de la Ville de Gaspé dans les infrastructures de ces villages : centre communautaire, patinoires, ces investissements permettent de garder une certaine attractivité.

Si les communautés voisines du parc semblent vivre les mêmes problématiques, des nuances sont apportées par les participants. D'abord, les cinq participants semblaient partager la même perception de Rivière-au-Renard : plutôt un « centre-ville » qu'un village, cette communauté a « des services [...], y'ont l'école secondaire, [...], sont déjà bien implantés, [...] les gens sont peut-être moins vieillissants » (Participant4). Elle est « très tournée vers les pêches, c'est beaucoup de pêcheurs » (Participant5). Ensuite, des réalités particulières semblent être vécues dans les différentes communautés. En parlant de Cap-des-Rosiers, les participants semblaient plus inquiets quant à son développement que pour les autres communautés :

[...] c'est dur à expliquer, parce que quand tu n'as pas d'épicerie à Cap-des-Rosiers, pis que t'as pas de station-service pour donner de l'essence, pis t'as pu la caisse populaire, pis t'as pu l'école, t'as pu... [...] Cap-des-Rosiers, c'est complètement différent, c'est plus âgé Cap-des-Rosiers, beaucoup, beaucoup plus (Participant1)

Y'a Cap-des-Rosiers où ça lève pas, Cap-des-Rosiers en fait la dynamique c'est un peu différent, les gens qui ont accédé à la propriété à Cap-des-Rosiers sont souvent des, des retraités, pis souvent des néo ruraux, qui sont venus en vacances, qui ont aimé le territoire, pis qu'y'ont dit « on s'installe là, sur le bord des caps, on va être bien deux mois par année » [...] les jeunes ont pas été attirés vers Cap-des-Rosiers, en tout cas à date [...] (Participant2)

[...] Cap-des-Rosiers, tu vois, j'vois ça comme étant... [...] j'trouve pas que c'est un village, c'est un village qui est mal en point [...], c'est très dévitalisé [...] c'est super beau Cap-des-Rosiers, mais y'a un, y'a un tissu social qui a dû s'effriter avec le temps [...] (Participant5)

J'ai l'impression que ça va mourir comme village (Participant3).

Le constat est très différent pour ce qui est de l'Anse-au-Griffon : tous les participants s'entendent pour dire qu'il y a une dynamique sociale et économique à l'Anse-au-Griffon, un « vent de renouveau ».

L'Anse-au-Griffon est un peu plus autonome sur lui-même que dire « on dépend du parc », ça aide [...] (Participant1)

[...] on recule de 10-12 ans, 15 ans passé, l'Anse-au-Griffon, le village était pratiquement mort [...] y'a eu un espèce d'élan de renouveau et de redynamisation à l'Anse-au-Griffon qui est devenue une des communautés très dynamiques, ça veut pas dire qu'économiquement le village va super bien, mais au moins il y a un dynamisme social dans le village. Y'a quelques comités leaders qui sont forts, qui ont pris de la place, qui ont créé le centre culturel le Griffon avec le Café de l'Anse, l'usine des crevettes du nord va quand même bien à ma connaissance, y'a eu la Maison aux lilas, y'a plein de projets qui ont émergé autour du cœur villageois [...] (Participant2)

L'Anse-au-Griffon, on est dans un village pas mal dynamique avec différents services [...] [c'est un] village qui a beaucoup de comités bénévoles, [...] deux stations-service, avec essence, [...] un bureau de poste, [...] [un] sentier de motoneige qui est entretenu le long de la ligne du parc, [...] une petite épicerie-dépanneur, [...] une école qui est encore là [...] (Participant4)

[...] la communauté de l'Anse-au-Griffon c'est pas très gros, mais c'est très dynamique, c'est une communauté qui semble se tenir très, très serrée, qui est proactive [...] (Participant5).

Même si les réalités de Cap-des-Rosiers et de l'Anse-au-Griffon semblent être très éloignées, une chose est soulevée par les participants : il y a des liens forts entre ces deux communautés, un « genre de trait d'union qui se fait entre eux autres » (Participant1). Les participants nous ont mentionné notamment des activités qui sont faites de façon conjointe entre les deux communautés (événements festifs, journal, ...), et la piste de motoneige l'hiver sur la ligne du parc, qui permet une autre voie de déplacement entre l'Anse-au-Griffon et Cap-des-Rosiers.

#### 4.2.3.2 Cap-aux-Os

Cap-aux-Os est vu comme un entre-deux, entre l'Anse-au-Griffon et Cap-des-Rosiers. Les participants voient cette communauté comme plutôt dynamique, bien qu'il « manque des ingrédients ».

Moi ce qui me surprend aujourd'hui à Cap-aux-Os c'est qu'il y a un regain de population [...] y'a des enfants, ce qu'on a pas à d'autres places [...] pis y'a du monde qui s'implique [...], le milieu s'implique beaucoup (Participant1)

Cap-aux-Os, je le vois comme, y'est [...] mieux placé que les autres, [...] y'est à la sortie du parc, à l'entrée pis à la sortie [...] (Participant1)

[...] Cap-aux-Os, [...] on l'a senti arriver aussi cette [...] nouvelle vibration là [soulevée à l'Anse-au-Griffon] [...]. C'est spécial, ça a moins percolé encore, mais je pense que ça s'en vient (Participant2).

Cap-aux-Os a des spécificités particulières, au niveau géographique, climatique, social et économique ; parfois, la communauté subit l'effet négatif de ces particularités.

Cap-aux-Os, y'est enclavé par le parc, y'est dans le milieu, [...] borné par le parc du côté nord, pis [...] borné par le parc du côté de Grande-Grève [...], tandis que Cap-des-Rosiers et l'Anse-au-Griffon c'est connecté, ça se touche [...] (Participant1)

[...] le climat est complètement différent avec l'autre bord, [...] Cap-aux-Os c'est... c'est la Baie de Gaspé [...] (Participant1)

Si je me trompes pas, c'est le seul village qui est vraiment enclavé dans l'intérieur des limites du parc, donc [...] on rentre et on sort à l'intérieur du parc [...], quand on rente à Penouille, c'est « Bienvenue au Parc », donc on sort du parc après la route des ateliers pis on rente dans le village de Cap-aux-Os, pis à la sortie du village on rente encore une fois dans le parc (Participant3)

[...] le territoire de Cap-aux-Os [...] a plein de potentiel [...] à mettre en valeur [...], [...] des terres en friche qui pourraient être utilisées, y'en a plein, des terres boisées qui pourraient être exploitées avec les propriétaires [...] (Participant5).

Ainsi, sa proximité avec le centre-ville de Gaspé, un certain dynamisme marqué par le centre communautaire et les comités du village et des attraits particuliers (la plage, l'accès à la Baie de Gaspé, le climat, les quelques services encore sur place) seraient des éléments favorables au village de Cap-aux-Os. Toutefois, ces éléments n'effacent pas les

problématiques vécues, parfois des problématiques partagées dans les autres communautés voisines du parc, d'autre fois, des problématiques particulières :

On peut plus exploiter le territoire comme on l'exploitait avant, en tant que municipalité, pis... y'a l'apport du tourisme, principalement l'été, mais le parc est pas ouvert l'hiver, c'est mort (Participant3)

[...] le manque [...] de services, de stations-service, peut-être le manque de jeunes aussi, j'ai l'impression que c'est vieux Cap-aux-Os (Participant4)

Problématique... bin il va y en avoir une si l'épicerie ferme un jour (Participant1)

[...] le volet proximité [...] de Gaspé, qui fait qu'au niveau du logement c'est plus dispendieux, au niveau de s'implanter là, de t'acheter une maison, c'est plus cher que le secteur nord pour la même chose [...], au niveau même de garder des gens locaux qui vivent là, aussi, c'est pu aussi facile qu'avant. « Moi je veux garder ma maison », mais les taxes augmentent [...] (Participant4).

Un des participants a soulevé le fait qu'il y a « une famille qui a beaucoup de possession dans le village » (Participant4), ce qui peut être un élément négatif dans le développement du village. Un autre nous a parlé des limites de vitesse de village, qui sont actuellement très élevées donc problématiques considérant la présence d'enfants, d'infrastructures comme le centre communautaire (activités, terrain de jeux, etc.) et d'attrait comme la plage.

Pour les participants, le tissu social de Cap-aux-Os est difficile à décrire. Ils soulèvent certaines problématiques, des tensions, allant de la cohabitation de « deux extrêmes » (personnes bien nanties et personnes plus pauvres) jusqu'à un manque de liens de façon générale. À ce titre, les participants traitent d'une dynamique intra-villageoise particulière et de liens avec les secteurs tout près, incluent dans la paroisse de Cap-aux-Os :

[...] où ça s'arrête Cap-aux-Os, t'as le secteur anglophone, Rosebridge, ça se mêle pas (Participant1)

[...] t'as toute sorte de monde qui arrive, souvent ils partent de la ville, ils veulent une vie tranquille pis avoir la paix [...] (Participant1)

[...] c'est un village qui est, à mon sens, fragmenté, de par les différentes strates de population [...], les banlieusards, les retraités ou les employés de parc, y'a pas énormément de liens communautaires qui sont faits (Participant3)

[...] y'est tout l'temps arrivé une petite guerre de clocher entre toutes les entreprises touristiques [...], ça a tout l'temps été du monde qui faisait des coups bas, [...] chacun pour soi [...], tout l'temps de la médisance [...] (Participant4)

Pour moi là, y'a quelque chose qui marche pas bien à Cap-aux-Os, pis je ne sais pas si c'est parce qu'il y a beaucoup de, y'a beaucoup de petits groupes, [...], le [centre communautaire de loisir], le 50 ans et plus, [...], c'est dur pour que tout le monde pousse dans le même sens, contrairement, je le sais pas, [...], mais l'impression que ça me donne à l'Anse-au-Griffon c'est que tout le monde va dans le même sens, ça doit pas être le cas là [...], mais à Cap-aux-Os j'ai l'impression que ça se tiraille un peu plus pis c'est ce qui fait que c'est plus difficile (Participant5)

Je trouve qu'il n'y a pas beaucoup de projets collectifs pis social qui regroupent toute la communauté (Participant5)

[...] à travers de tout ça, je pense qu'il y a toute sorte de, [...] y'a différentes relations amour-haine avec le territoire du parc, liées à l'histoire de création du parc, ou même pas, lié à différents contextes [...] (Participant5).

Nous aurons l'occasion de revenir sur Cap-aux-Os plus loin dans la sous-section « analyse ».

#### **4.2.3.3 Des facteurs influençant le développement des villages**

En avançant différentes problématiques vécues par les communautés voisines du Parc Forillon, les participants ont soulevé quelques facteurs qui, selon eux, influencent le développement de celles-ci. Pour certains, la fusion municipale a eu une incidence sur la voix de ces communautés face à différentes institutions, mais aussi pour faire valoir leurs intérêts propres :

[...] Cap-aux-Os a pas de maire en tant que tel, pas d'instance politique à proprement parler qui peut défendre uniquement les intérêts de Cap-aux-Os, faut tout le temps passer par une institution qui est municipale, [...] pis l'institution municipale elle a des intérêts supra-villages, tsé c'est pas juste le village de Cap-aux-Os qu'elle représente, c'est l'ensemble des citoyens, pis le

développement économique du Grand Gaspé. [...] on le voit par la vitalité économique de ces, c'est même pu des villages, [...] c'est des quartiers [...] municipaux, avec des conseillers municipaux (Participant3).

Autrement, différents facteurs ont été soulevés comme le développement de la « montée Morris », tronçon de route joignant Rivière-au-Renard et Gaspé, qui a une incidence sur le passage, autant des locaux que des touristes, dans les villages sur le long de la route 132. L'influence du centre-ville est aussi soulevée, dans un rapport complexe : si l'économie du centre-ville va bien, le pourtour est vu comme devant également bien aller, ce qui s'avère ne pas être le cas nécessairement. Un des participants parle à cet égard des épiceries dans les petites communautés :

Les gens regardent le circulaire, [...] pis y vont arriver, vont prendre des notes, pis « quand on va aller à Gaspé, on va acheter ça, oublie pas ça », donc [...] quand ils vont descendre ils vont aller au Super C, après ça y vont aller à l'autre, pis l'autre, pis le dépanneur chez eux pendant ce temps-là il essaye de vivre. Mais quand il va être fermé par exemple, « ah ! On y a pas pensé ! », bien c'est le temps, faut y penser là (Participant1).

Pour les autres commerces de proximité, « déjà assez fragilisé[s] », l'achat en ligne est vu comme un enjeu, tout comme la question de la relève. « C'est préoccupant, parce que y'aura pu grand-chose, si y'a pu de services de proximité les villages vont être moins attractifs [...] » (Participant2). Un des participants notait que la température a une incidence sur le développement économique des communautés voisines du parc, d'autant plus que le moment fort est la saison touristique estivale : « On subit les conséquences de dame nature, imagines-toi. Pogne un deux jours de brume et de pluie là, Cap-aux-Os, Cap-des-Rosiers, c'est pas la même chose que quand y fait beau » (Participant1). Sur une autre ligne d'idées, un des participants soulevait l'avancement des technologies comme un enjeu pour le développement de liens sociaux forts au sein des communautés :

[...] tout l'avancement des technologies, j'ai pu besoin d'aller à la caisse, juste le fait d'avoir une caisse populaire bin j'aurais pu rencontrer tel monsieur, telle madame, mais là je fais tout sur mon téléphone, je dépose mes chèques par téléphone donc j'ai pu beaucoup d'intérêts, du moins d'un point de vue strictement économique, à interagir avec les gens du village [...], ça, ça a un gros impact. [...] les liens pis le tissu social est beaucoup plus dilué dans le village (Participant3).

Bien sûr, ces facteurs, parfois externes, parfois internes, pouvant influencer le développement des communautés de Cap-aux-Os, Cap-des-Rosiers et l'Anse-au-Griffon ne sont pas les seuls nommés : le Parc Forillon joue lui aussi un rôle important.

#### 4.2.4 Le rapport entre ces communautés et le Parc Forillon

##### **4.2.4.1 Quelle influence sur le développement des territoires ?**

Les participants rencontrés soulèvent l'importance du Parc Forillon pour le Grand Gaspé, mais aussi pour les communautés voisines. D'abord, il est question de retombées économiques.

[...] je pense que le parc est là pas pour nous sauver, mais [pour] nous garder la tête en dehors de l'eau en tout cas, ça c'est garanti, parce que touristiquement, ça serait pas la même chose [...]. Le parc est important pour nos villages, je crois bien (Participant1)

[...] c'est plus en termes d'offre pour la population [...], le fait que t'aie un parc là, donc plus d'activités, c'est un territoire plus attractif pour ceux qui trippent plein air, c'est certain que ça peut contribuer de façon indirecte à l'économie (Participant2)

[...] de par la puissance [...] médiatique pis de promotion [...], du branding qui est fait, y'a des gens qui font la tournée des parcs, ça amène globalement une masse de touristes qui nécessairement doivent passer par ces villages-là pour pouvoir accéder à ces parcs-là. Donc un afflux de gens, principalement à l'été, fait en sorte que y'a une économie qui y est propre [...] (Participant3)

T'as tout le volet produit d'appel, que même si le parc est fermé, [...] ça reste quand même, un peu comme le Rocher Percé à Percé, [...] [donc] ça attire du monde [...], c'est un passage obligé pour un certain type de touristes [...] qui veulent venir toucher au parc, prendre des photos dans le parc [...], faique c'est sûr que ça crée beaucoup d'achalandage autour du parc [...], les campings, les auberges, les gîtes, tout le monde en bénéficie (Participant4)

Je pense que l'argent est quand même, reste tout le temps, retournée dans le milieu sous forme de salaires ou d'investissements dans les infrastructures [...], en salaire, y'en a qui ont des emplois permanents, y'a des emplois saisonniers, au niveau des étudiants locaux ça leur crée de beaux emplois [...]. Au niveau des investissements dans les infrastructures bin toutes les entreprises, l'entreprise de transport, l'entreprise d'ingénierie, les entreprises de services comme plomberie, électricité [...] (Participants4).



Les retombées ne sont toutefois pas distribuées également, et ce point soulève des questionnements.

C'est bizarre, mais on dirait que c'est ces communautés-là qui le ressentent le moins (Participant2)

[...] au niveau des employés, [...] je pense pas qu'il y a plus d'employés qui habitent à Cap-aux-Os qu'il y en a qui habitent dans le centre-ville de Gaspé ou à Rivière-au-Renard. [...] faique oui y'a un impact en termes de création d'emploi, mais c'est pas ciblé sur les communautés collées sur le parc [...] (Participant2).

Sur cette question, pour certains, Cap-aux-Os serait favorisé comparer aux autres communautés voisines du parc, notamment « [...] avec l'accès secteur sud qui est un des accès populaires du parc, [et le fait] qu'il y ait une épicerie ouverte à l'année, qui vend une plus grande diversité que le petit dépanneur de Petit Gaspé » (Participant4).

L'achalandage touristique produit par le parc serait bénéfique pour le village :

y'a certainement un impact positif sur les commerces, tsé l'épicerie du village, marché Cassivi, pis l'auberge, tu vas juste voir à ce temps-ci comment il y a de monde, pis vas-y le 5 août, l'auberge est pleine pis l'épicerie, à l'heure du dîner pis à l'heure du souper, ça rentre, ça sort, y'a un feu roulant [...] (Participant5).

Si les participants soulignent l'impact du tourisme pour les commerces locaux, certains se questionnent sur la portée de cet impact :

[...] si on veut que la petite épicerie du village de Cap-aux-Os, par exemple, aille bien et aille mieux, faut que les gens qui vont dans le parc, inévitablement il faut qu'ils se nourrissent ces gens-là, faique faut qu'ils pensent à arrêter dans ces petites épiceries-là, souvent ils vont arriver avec leur stock qui vont avoir pris peut-être au centre-ville de Gaspé, ou à Rivière-au-Renard, ou peut-être même [...] à Rimouski en descendant, mais si on veut que l'économie qui gravite autour du parc fonctionne, bin faut que la clientèle ait accès [...] à ces commerces-là aussi. [...] [Mais] la direction du parc n'a pas à dire à ses clients « va chercher ton épicerie à Cap-aux-Os », ou « va chercher ton essence à l'Anse-au-Griffon » [...] (Participant2)

[en parlant du parc] [...] faut espérer qu'il les encourage, parce que je les vois pas beaucoup dans les commerces locaux, mais qu'il encourage [...] les stations-service, le garage de mécanique, [...] au niveau des dépanneurs c'est sûr qu'ils peuvent pas acheter tout leur inventaire de stock au petit dépanneur de l'Anse-au-Griffon, mais d'utiliser les ressources locales, les services

locaux pour encourager le plus possible, parce que si [...] mettons à l'Anse-au-Griffon, [...] j'perds mon épicerie, j'perds ma station-service, comme entreprise ça fait bin mal [...] ça prend des services dans les communautés, faut que tes communautés soient existantes, qu'elles soient dynamiques, qu'elles offrent des services complémentaires aux tiens pour ta clientèle [...] (Participant4).

Ensuite, comme deuxième catégorie de retombées, le Parc Forillon est rattaché à une certaine « qualité de vie », à un environnement « sain », « sécuritaire », un plus pour les communautés voisines.

En fait l'avantage qu'on a c'est qu'on est collé sur un territoire qui est magnifique. D'une part, [...] en termes de paysages, [...] pour un résident, c'est capoté, pis t'as l'accès à toute l'infrastructure du Parc Forillon qui est dans ta cour [...] arrière. [...] C'est la nature, si tu aimes être dans le bois pis t'aime être sur le bord de la mer, si tu veux te gâter, va rester à Cap-aux-Os, pis va rester à Cap-des-Rosiers pis à l'Anse-au-Griffon, tu vas avoir accès à ça. C'est un choix de vie (Participant2)

[...] c'est quand même un bel avantage de pouvoir bénéficier d'un parc [...]. Si j'étais à la retraite, tous les jours j'irais skier dans le parc national [...] (Participant3)

Juste d'un point de vue qualité de vie, pis c'est une assurance aussi, je peux m'imaginer tous les gens qui ont des terres, souvent les terres qui sont limitrophes au parc ce sont de grands corridors qui vont jusqu'à la ligne du parc, y'a une certaine forme d'assurance aussi, de sécurité, qu'il n'y aura pas de développement [...] dans leur cour arrière, c'est-à-dire que y'a [...] pas un promoteur privé qui peut acheter une partie de terrain pis bâtir des condos pour les touristes, pis là changer complètement le milieu de vie (Participant3)

[...] nous autres, c'est notre terrain de jeu [le parc] [...], c'est le gros avantage moi je pense, [...] la qualité de vie, tsé on se retrouve à être collés pis connectés sur un paysage naturel [...] [et] on est loin des stress artificiels si on veut [...], je sais pas, l'atmosphère est différente (Participant5).

Si les participants retracent différentes retombées associées au parc, ils soulèvent aussi certains inconvénients. Les éléments avancés recourent l'histoire, l'économie et le social... parfois même la nature.

On peut pas dire que localement là, y'a des retombées directes, non, je pense pas [...]. Il nous crée un achalandage touristique, mais localement dans nos villages ça dépend où hein, c'est pas partout pareil, l'Anse-au-Griffon n'a pas les retombées de [...] Cap-aux-Os (Participant1)

Peut-être que pour des gens c'est un inconvénient d'avoir cette abondance de faune là dans la cour [...]. Peut-être que certaines personnes qui trippent moins sur la faune [...] vont avoir peur de la présence de l'ours noir par exemple (Participant2)

[...] est-ce que y'a des gens qui chialent sur le trafic l'été parce que y'a beaucoup de monde qui s'en vont au parc ? Bin peut-être que y'a des gens qui n'aiment pas suivre les Winnebagos qui roulent à 70 là [...] (Participant2)

[...] au niveau culturel, veut, veut pas, ça a créé un choc, une rupture avec les gens de la communauté au niveau social à l'époque, [...] les gens sont encore marqués de ça [...] (Participant4)

[...] au niveau de ce que ça amène aussi comme gens [...], les gens de l'extérieur qui viennent pour la carte postale, la tranquillité, ça serait peut-être pas le cas s'ils seraient à La Martre, ou à Port Daniel, ces gens-là viennent à Forillon, tsé c'est cool, « je suis à Forillon, j'ai une petite maison qui a coûté pas trop cher, pis j'peux aller faire du ski de fond », faique ces gens-là viennent avec l'intention que ça soit comme c'est là, tranquille, calme, faique ça peut créer des frictions avec d'autres gens qui trouvent que, lui y'est habitué de faire de la motoneige à six heures du matin, avec sa vieille motoneige deux temps qui fait bin du bruit, ou le monsieur qui fait du bois de chauffage pis le matin bin y passe la *chainsaw* parce que lui y se lève à sept heures, tandis que le petit urbain qui vient pour sa retraite, bin lui y'aime ça quand c'est la carte postale, pis même le cri des coyotes le dérange [...] (Participant4).

Si les emplois sont vus comme étant une retombée, ils soulèvent toutefois des questionnements. Nous avons déjà souligné que, pour les participants, la répartition des emplois n'est pas nécessairement avantageuse pour les communautés voisines du parc ; le type d'emploi est un autre point soulevé sur cette question :

[...] oui y'a un impact en termes de création d'emplois, mais c'est pas ciblé sur les communautés collées sur le parc, pis souvent c'est du travail saisonnier, même du travail étudiant, donc bien souvent l'impact est pas durable, ça va marcher durant la période estivale, mais après ça on tombe dans la période morte (Participant2).

Au niveau économique, les participants nous ont également parlé de la concurrence dans les services et l'impact de la saisonnalité relié au tourisme du parc :

[...] c'est sûr qui nous manque des choses, c'est trois mois par année, tu peux pas vivre avec ces commerces-là, tu peux en bénéficier, mais c'est pas assez long [...] (Participant1)

[...] ce que je trouve [...] un peu plate c'est qu'ils se concentrent principalement dans les services des partenaires autour [...] tsé comme les entreprises d'hébergement, de camping, ce qu'on retrouve à Cap-aux-Os, ce qu'on retrouve à l'Anse-au-Griffon aussi, des sites de camping pour motorisés, roulottes [...], bin le parc voit qu'il y a de la demande, il agrandit son parc de camping à roulottes, y'agrandit ses emplacement pour [...] accueillir des plus grosses roulottes, [faique] il vient dans la même lignée des services que les privés font autour du parc [...] (Participant4).

L'idée que le parc n'est pas comme il devait être (promesses lors de sa création) accompagne ces différents constats :

[...] là on va remettre [...] une perspective historique, quand le parc a été créé, ça devait être la manne, ça devait être des retombées économiques majeures, ça devait être, on parlait même d'un demi-million de touristes, bof, on est tous restés sur notre appétit, ça devait créer de l'emploi, créer de la richesse, pis au contraire, ce qu'on se retrouve 50 ans plus tard, que les villages périphériques du parc sont des villages dévitalisés [...] (Participant2)

[...] au niveau de l'historique aussi [ces communautés c'étaient] fait promettre des milliers d'emplois, ça a jamais été le cas, ça aussi tsé, ça crée pas des beaux emplois de qualité pour tout le monde qui vit autour du parc [...] (Participant4).

À ces inconvénients s'ajoute, pour trois des participants, l'impact au niveau des revenus municipaux, bien que cet impact est nuancé pour un des participants par les retombées générales du Parc Forillon. Soulignons également les limitations rattachées à l'utilisation du territoire :

À part les campings, le parc, pis amener du monde... y'a pu de chasse, y'a pas de chasse, y'a pas de motoneige, y'a pas grand-chose là. C'est la conservation, oui, mais dans les havres de pêches les quais ont été défaits la moitié d'eux autres, pis t'as le droit de pêcher le macro, [...] à Cap-des-Rosiers t'as le droit à deux bateaux dans le havre, tu peux pas aller en dedans de [...] 500 m du rivage, parce que tu deviens dans le territoire du parc [...] (Participant1)

[...] avec la population qu'on a, je ne te dis pas que c'est à cause du parc qu'on en a moins [...], mais par contre [y'a] un règlement d'urbanisme à la Ville de Gaspé pis un schéma d'aménagement à la MRC qui dit qu'aux alentours de la zone limitrophe du Parc Forillon on peut pas faire ce qu'on veut [...]. Faique tu peux pas avoir une entreprise demain matin là, [...] à Cap-aux-Os, j'parle d'une entreprise, tu peux pas avoir ça, tu peux avoir un

petit commerce léger, épicerie, dépanneur, pis une station-service, mais à part de ça, on oublie ça [...] (Participant1)

L'une des problématiques d'un village comme Cap-aux-Os ou Cap-des-Rosiers ou l'Anse-au-Griffon, c'est qu'autrefois les arrière-pays on pouvait faire quelque chose avec. Tsé, on pouvait aller dans la forêt, pis oui y'avait des terres à bois, pis oui y'avait des érablières, pis oui y'avait du territoire agricole. Peut-être pas dans le milieu de la montagne là, mais sur les pieds de montagne, y'a des beaux territoires, mais avec la ligne du parc bin on peut pu rien faire, y'a pu rien à faire passer la ligne, alors qu'il y aurait des possibilités de choses qui pourraient être en harmonie avec ce qui existe dans le parc, qui pourrait être attractif pour des gens aussi [...] (Participant2)

Avant, ces communautés-là y'exploitaient un territoire, [elles] vivaient, [...] touchaient un territoire qui a été enlevé, faique c'est sûr que pour un potentiel de développement [...] tu es limité, parce que là les beaux endroits, les sites intéressants sont rendus au parc [...] (Participant4).

Posant que les communautés voisines n'ont pas nécessairement « les mêmes intérêts que la mission d'un parc de conservation », un des participants s'exprime plus clairement sur les conséquences du parc :

[...] à mon sens, y'a nécessairement une dévitalisation naturelle qui se crée. Y'en a qui en profite, évidemment, le secteur touristique actuel qui, quand tu trouves, tu peux tirer ton épingle du jeu, pis profiter de la manne de gens qui circule sur la route 132, qui fait le tour du parc, tu peux en profiter, mais à partir du moment que t'as pas nécessairement l'opportunité pour profiter de ça, tu peux pas développer localement ton territoire (Participant3).

Ce qui rejoint l'argument des retombées indirectes :

[...] on est dans l'indirect pas mal, est-ce que ça a un impact réel, est-ce que la création du parc va faire en sorte de créer un boom économique à Cap-aux-Os, à l'Anse-au-Griffon pis à Cap-des-Rosiers ? Bin la réponse est tristement négative, m'en allais sacrer, tristement négative [...] (Participant2).

Cette remarque concernant une « dévitalisation naturelle » semble s'appliquer de façon particulière au village de Cap-aux-Os :

[...] le village a besoin du parc pour se développer économiquement, pis [y'est] enclavé, peut pas développer son territoire comme il voudrait, pas faire d'agriculture, peut pas faire de foresterie, peut pas profiter autant de la manne tsé. Pis y'a pas de ratio d'employés qui doivent provenir des régions, des villages limitrophes [...] (Participant3)

[...] oui y'a des avantages, pour certains acteurs économiques, mais somme toute là, si on met tout ensemble là, **c'est un vecteur de... de périssement du village, à mon sens**. Dans 50 ans, le village [...] ça sera pu beaucoup un village. Y'aura pu beaucoup d'activités économiques directement liées, y'a pas de vie, d'économie circulaire, de proximité, [...] quand toutes les personnes âgées vont être décédées ou vont être déplacées [...] à Gaspé dans des condos ou des résidences là, ça va attirer toujours un peu de gens peut-être, des banlieusards, principalement la catégorie des banlieusards pis des gens qui travaillent au parc peut-être là, mais d'un point de vue d'un village qu'on dit qui est sain pis qui est capable d'avoir une économie qui [lui] est un peu propre, qui dépend pas d'une localité environnante, non [...] (Participant3, nous soulignons).

Toutefois, cette vision négative de l'impact du parc sur les communautés voisines est atténuée lorsque les participants comparent Cap-aux-Os à d'autres villages en Gaspésie. Seule sa particularité reste : il est limité dans ses possibilités de développement.

#### 4.2.4.2 L'inclusion des communautés voisines : quelle participation ?

Les participants ont été invités à nous présenter de quelle façon les communautés voisines du parc peuvent participer aux activités du parc, de quelle façon elles participent à son histoire, et ultimement de quelles façons elles participent d'un point de vue décisionnel. Du point de vue de la participation aux activités, elle est comprise par l'utilisation du territoire du parc par les résidents des communautés voisines, mais aussi en termes d'événements :

[...] je dirais [que les communautés voisines ne participent] pas plus que la moyenne des villages des alentours, en fait, pis y'a plusieurs raisons qui peuvent expliquer ça, je pense que c'est des raisons historiques [...] je pense qu'il y a pratiquement autant de gens du centre-ville ou de Rivière-au-Renard qui y vont que des gens de Cap-aux-Os, Cap-des-Rosiers. C'est un *feeling* [...] (Participant2)

[...] j'ai pas connaissance que le parc organise des trucs pour, nécessairement, les communauté, ça je le sens pas, comme mettons journée porte ouverte aux gens locaux, ou tsé un barbecue secteur nord, « venez nous rejoindre, l'Anse-au-Griffon, Cap-des-Rosiers », « ah on fait un autre BBQ secteur sud, venez nous rejoindre Cap-aux-Os », ça je le sens pas (Participant4)

[...] un peu de la même manière que n'importe quel autre citoyen du Canada qui voudrait aller dans un parc national, tu rentres dans le parc, t'as des droits d'entrée, après ça t'as accès aux sentiers, tu peux aller en camping, mais t'as

des frais, y'a beaucoup d'activités qui sont tarifées utilisateurs-payeurs dans les parcs nationaux pour financer [...]. Y'a des activités qui sont tarifées, mais y'en a qui sont pas tarifées là, [comme] les causeries (Participant5).

En parlant de l'histoire, les participants font référence surtout à l'expropriation, évoquant une « cicatrice sociale » qui, pour certains, ne s'est pas refermée encore :

Les gens qui se sont faits expropriés, y'en a plusieurs qui se sont installés justement à Cap-des-Rosiers, pis à Cap-aux-Os, pis à l'Anse-au-Griffon, juste à la limite du territoire que leurs parents pis leurs grands-parents occupaient. Faique y'en a qui ont encore de la rancœur vis-à-vis le parc. Pis ces gens-là vont le bouder toute leur vie (Participant2).

La participation concernant les décisions reste plutôt au niveau de l'information, sauf pour quelques dossiers sensibles qui touchent directement les communautés. Les participants nous ont parlé à cet égard du nom du nouveau sentier à Cap-des-Rosiers, de la question de sépultures trouvées lors des travaux à Cap-des-Rosiers et même de la gestion des pierres tombales<sup>23</sup> dans le territoire du parc :

T'as eu tout le dossier, par exemple, du réseau routier là, à Cap-des-Rosiers, [...] les travaux sont pas finis, mais c'est des exemples qu'on a eu, ça se parle avec le village, tsé, on a eu de l'information (Participant1)

[...] trop souvent y'a de la consultation, que ce soit la présentation d'un projet qui s'en vient pour informer la population sans nécessairement, en fait ils vont prendre poliment les avis, dans la mesure du possible, surtout quand ça coûte pas trop cher, y vont essayer de les prendre en considération (Participant3).

La participation aux décisions passe notamment, de façon plus concrète, par le comité consultatif et le plan directeur. Parfois, certains projets peuvent être soumis au parc, mais ils doivent passer le « filtre ». Parfois aussi, les participants considèrent que les acteurs qui travaillent pour le Parc Forillon peuvent faire avancer des projets de leurs localités :

[...] via le comité consultatif, encore, c'est pas un comité décisionnel, c'est un comité consultatif. [...] C'est certain qu'à l'intérieur de l'entité Parcs Canada y'a des employés qui viennent de ce territoire-là, qui peuvent influencer, avec la couleur du milieu, mais je pense que ça demeure marginal comme pouvoir d'influence de la communauté (Participant2)

---

<sup>23</sup> Notamment parce que, selon un des participants, les expropriés (jusqu'à trois générations) peuvent faire le choix d'être enterrés près de leur famille sur le territoire du parc. Nous ne savons toutefois pas quelles démarches sont nécessaires pour faire ce choix.

[...] si on regarde le grade de prise de décision bin la base c'est l'information, en termes d'information je pense qu'ils le font pour des projets spécifiques, ou qu'ils font même en général, chaque année on reçoit notre petit pamphlet « le parc vous informe », pis c'est correct, c'est informatif, consultatif bin y'a le comité consultatif qui se réuni [...], pis décisionnel je pense qu'on est clairement pas là. On est loin de là (Participant2)

[...] y'a quand même un département complet au parc que c'est les relations externes, pis leur but c'est de préserver l'image du parc pis de s'assurer que les relations avec les partenaires du milieu, supra-milieu, sont entendus, [...] c'est pas une dictature, mais y'a sûrement plus d'efforts à faire (Participant3)

Y'a quelques façons de faire [...] en bout de ligne, [c'est] le gouvernement [qui] [...] confie le mandat de gérer les parcs à Parcs Canada, Parcs Canada engage un paquet de fonctionnaires pour appliquer toutes sortes de politiques que lui y'a mis en place pour, pis [...] dans le fond [...] tu gères un parc national en fonction de règles, de directives qui sont faites pour que tous les parcs nationaux soient gérés de la même façon, faique de ce côté-là c'est assez [...], ça part d'en haut pis « voici comment les parcs sont gérés », [...] pis après ça y'a des endroits où les, la population ou les citoyens peuvent s'exprimer ou influencer la gestion [...] (Participant5).

Si la Ville de Gaspé est devenue l'interlocuteur unique face au Parc Forillon, certains participants ont soulevé le fait qu'elle n'a « [...] théoriquement [...] pas un mot à dire » concernant les décisions du parc. Les participants nous ont parlé de la fusion municipale comme facilitant les relations du parc :

[...] depuis que y'a pu de maire de village, tsé y'a un conseiller municipal, mais [il représente] toute la pointe de Forillon au complet, pis c'est peut-être pas lui qui va voir Parcs Canada à toutes les semaines, faique là c'est plus Gaspé, le Grand Gaspé qui fait le lien comme communauté avec le parc [...] (Participant4)

Disons que, pour le parc [...] la fusion forcée des municipalités est probablement beaucoup plus facile à gérer, parce qu'au lieu de dialoguer, négocier avec cinq, six municipalités environnantes tu fais appel à une municipalité. Plus tu réduis le nombre d'intervenants à consulter, pis à faire des partenariats, plus c'est facile aussi, donc c'est probablement ce qui avantage et ce qui continue à avantager le Parc. Je peux m'imaginer [...] que chaque fois qu'un groupe citoyen ou quoi que ce soit veut revendiquer une forme de cogestion, bin ils doivent se buter à « nous on a un interlocuteur officiel, c'est la Ville de Gaspé dont vous faites partie, vous avez des conseillers municipaux, donc allez voir vos conseillers municipaux [...] » (Participant3).



Concernant le plan directeur, les participants nous ont partagé leurs perceptions sur le fonctionnement de la consultation :

[...] le nouveau plan directeur bin c'est là qu'il faut déposer des mémoires pis dire « nous autres, notre village, on voudrait si, on voudrait ça » [...]. Mais c'est pas tout retenu là, le plan directeur, c'est le directeur qui décide, c'est à lui (Participant1).

[...] dans le passé, le plan directeur était à tous les cinq ans. Là y'est à tous les dix ans. C'est long, dix ans. Faut pas que tu manques ton coup (Participant1).

[...] les communautés [sont] consultées dans un cadre défini de plan directeur, la vision des prochaines années que le parc devrait prendre, y'a une consultation qui se fait [...] (Participant4)

[...] dans cette révision de plan bin [...] le *staff* de Parcs Canada [...] identifie c'est quoi les gros enjeux, pis qu'est quoi les enjeux [...] à gérer dans les dix prochaines années, [...], mais y'a une partie consultation publique où [...] là les communautés ou les citoyens peuvent [...] exprimer des préoccupations [...]. La consultation publique ça peut prendre différentes formes, ça a déjà été genre exposés de toutes les affaires pis le monde pose des questions [...], pis ce plan directeur là une fois qu'il a été en consultation publique, si ça a bien été pis [...] que y'a pas trop de changements [...] c'est approuvé au parlement, c'est le parlementaire qui approuve ça à Ottawa [...] (Participant5)

Lorsque les participants étaient questionnés sur leur perception de cette participation des communautés voisines, plusieurs la soulignaient comme insatisfaisante :

Je dirais [que c'est] plutôt insatisfaisant. Je pense que [...] les communautés voisines, [...] si on veut que les gens s'approprient leur milieu, c'est de les inclure dans les processus minimalement consultatifs, sinon décisionnel (Participant2)

En étant des localités qui sont limitrophes, à mon sens, il devrait nécessairement avoir de la consultation qui est fait pour l'aménagement du territoire, le développement des activités, [...] parce que ça peut avoir un impact nécessairement sur la vie économique, culturelle de ces localités-là (Participant3).

Si les participants en appellent à une plus grande participation, autrement qu'au niveau de la consultation, deux d'entre eux se questionnent sur la concrétisation de celle-ci : les gens vont-ils s'impliquer ? Est d'abord pointé le fait que les projets sont souvent portés

par des comités bénévoles, et comme ces comités ont des difficultés internes (les gens sont bénévoles, donc ont des limites quant au temps qu'ils peuvent investir dans ceux-ci ; le roulement cause parfois la perte de suivi des projets ; le manque d'organisation des comités bénévoles ; etc.) cela peut fragiliser les relations avec le parc, voire même mener à l'abandon de projets. Ensuite, la question se pose au niveau individuel :

C'est sûr, probablement qu'il pourrait avoir mieux, est-ce que la population va y participer, c'est une autre chose, tsé parce que [...] y'a des gens qui ont une certaine amertume envers le parc, y'a des gens qui sortent pas, qui sont âgés, y'a des gens qui sortent tout le temps, c'est souvent les mêmes gens faique ils participent [déjà] aux événements (Participant4).

### *4.3 Analyse des résultats*

Maintenant que nous avons présenté les propos des participants concernant le territoire du Grand Gaspé, le Parc Forillon, et les communautés voisines du parc, nous proposons, dans cette section, une analyse sur la base de notre cadre théorique. Nous aborderons ainsi notre question de recherche, que nous avons directement posée aux participants. Mais d'abord, par les propos des participants, nous questionnerons le territoire impliqué dans l'identité territoriale des Capossiens et Capossiennes. Ces deux parties nous permettront ensuite de mobiliser l'approche de la justice environnementale et les questions spécifiques que nous avons indiqué plus haut.

#### 4.3.1 L'identité des Capossiens et des Capossiennes : de quel territoire parle-t-on ?

D'abord, les participants ont questionné la notion de « village ». Elle ne serait utilisée encore que par la référence au centre du village (marqué notamment par la présence d'une église), voire même tout simplement comme repère dans la culture populaire :

Dans mon livre à moi, c'est la même affaire [...]. T'enlèves l'église là qui séparait les communautés, y'en aura pu bientôt, bin après ça c'est rien qu'une route avec des maisons tout le long (Participant4)

[...] on est des quartiers municipaux, avec des conseillers municipaux. Donc déjà, dans la manière de, [...] dans l'appellation qu'on donne à, dans la culture populaire on parle encore du village de Cap-aux-Os, village de Cap-des-Rosiers, mais dans les faits, officiellement parlant, c'est des quartiers [...] (Participant3).

Ainsi, le « village » semble être une notion floue, avec un symbolisme moins fort qu'autrefois. Un des participants parle même de « banlieue » :

[...] Cap-aux-Os c'est un exemple particulièrement frappant, il est carrément enclavé aux deux extrémités du [...] village, c'est le parc, pis le village est très conquis, faique y'a pas beaucoup d'opportunités de développement du patrimoine naturel et culturel à l'extérieur des limites du village, qui lui-même est très restreint, donc nécessairement ce que ça amène c'est que ça devient une banlieue. [...] une banlieue, c'est intéressant pour la qualité de vie, mais d'un point de vue économique, c'est un cul-de-sac, y'a pas beaucoup, les gens qui vont à Gaspé y'achètent leurs choses à Gaspé, ils dépensent de l'argent dans Gaspé, pis y reviennent seulement le soir pour dormir ici [...] (Participant3).

Si le village n'est plus un village, sur quel territoire l'identité des Capossiens et Capossiennes peut être construite ? Peut-on faire référence au territoire dans ses limites territoriales religieuses ? Si on prend la paroisse comme territoire, la question de l'identification revient : nous l'avons vu dans le « Portrait de village », les habitants des autres secteurs que Cap-aux-Os ne s'identifiait pas plus à celui-ci qu'à Saint-Majorique, voire même qu'à Gaspé. Plus encore, pour citer un des répondants de cette étude, « ‘ *Le mot paroisse est démodé* ’ » (souligné dans le texte ; Harnois, 2016 : 16). Certains participants que nous avons rencontrés soulèvent aussi des préoccupations à cet égard, et l'un d'eux mettait notamment en cause l'enclavement de Cap-aux-Os :

[...] nos villages [...] sont appelés à faire des activités communes, ce qui va être dur d'après moi. Oui, c'est plus dur parce que ça arrête là, Cap-aux-Os. Quand t'arrives à Penouille, c'est le parc, pis t'as un bout [...] dans le vide [...]. Après ça tu arrives sur l'autre bord, t'as Rosebridge, pis ça, [...] à part le bingo le lundi soir, y vont pas souvent [...] (Participant1).

Nous pensons que ce lien entre la division territoriale et les secteurs voisins est intéressant, mais mérite d'être nuancé : notons que, dès le XIX<sup>e</sup> siècle, les communautés incluses dans la municipalité de Baie-de-Gaspé-Nord « sont en majorité **protestantes**, sauf pour le cas de Cap-aux-Os, qui a aussi une population **catholique**. La division est bien réelle et Cap-aux-Os se retrouve enclavé entre deux voisins protestants : Penouille (Peninsula) et Grande-Grève » (Les auteurs soulignent ; Fortin et Fallu, 2010 : 97). La division religieuse a pu, dans l'histoire, jouer un rôle important dans les dynamiques entre les communautés. Un autre événement peut être soulevé : la création de la

municipalité de Sydenham-Sud en 1921 (aujourd'hui Saint-Majorique), qui a séparé la population qui habitait jusqu'alors la municipalité recoupée, celle de Baie-de-Gaspé-Nord (*ibid.* : 99). Enfin, ces événements et dynamiques passés sont intéressants à rappeler, vu la possible influence qu'ils ont eue sur les relations entre les communautés, mais ils n'expliquent pas tout : nous n'avons pas de données complètes récentes pour comparer la composition actuelle de la population des secteurs voisins de Cap-aux-Os<sup>24</sup> et celle du village même. Ainsi, peut-être que la découpe territoriale joue effectivement un rôle plus important qu'on le pense ; qui plus est, si les gens parlent encore de « village », peut-être que ce dernier porte une symbolique assez forte encore aujourd'hui pour être à même d'être le territoire à la base de l'identité territoriale.

#### 4.3.2 Le Parc Forillon, vecteur d'une identité ?

Lorsque les participants ont été directement interrogés sur l'influence du Parc Forillon dans la construction de l'identité des Capossiens et Capossiennes, deux ne percevaient pas comment cela peut se concrétiser. Pour les trois autres participants, une certaine identification au territoire de Forillon est faite, mais elle dépend du contexte et de l'histoire des personnes :

On a tous notre passé [...] qui revient là, telle maison, mon grand-père était là, ma grand-mère était là, whatever, on a notre vécu, pis [...] je pense que Forillon devrait rester Forillon avec notre histoire (Participant1)

Le parc national, c'est une chose, Cap-aux-Os, c'est une autre chose [...]. Si moi [...] je m'en allais dans le sud l'hiver, ou n'importe où, en voyage, « tu viens d'où toi ? », j'aurais pas dit « je viens de Cap-des-Rosiers », y savent pas c'est où Cap-des-Rosiers [...] (Participant1).

Un élément trouvait écho chez tous les participants : le Parc Forillon est une fierté pour les communautés voisines.

C'est une fierté [...]. Tsé statistiquement quand ils ont battu des records de nuitées là, faut se dire que ce monde-là a passé chez nous [...], c'est une fierté (Participant1)

---

<sup>24</sup> Notons toutefois que dans le « Portrait de village » on retrouve des informations concernant la composition linguistique : le français est la langue la plus parlée (106 foyers répondants sur 122) et les secteurs autres que Cap-aux-Os présentent un plus fort pourcentage d'anglophone (2016 : 19-20).

Je pense qu'ils sont quand même fiers pis contents de pouvoir profiter de ces paysages-là à cinq minutes d'auto [...], y'a une fierté qui vient avec ça aussi. Je pense que j'ai pas été impacté par l'expropriation, c'est sûr que c'est plus facile pour moi peut-être d'être fier (Participant3).

Qu'est-ce qui est susceptible de créer ce sentiment de fierté ? Entre autres, le fait que le Parc Forillon permet la conservation d'un espace « unique » et le fait qu'il offre aux habitants voisins une sécurité, une qualité de vie, un accès à la nature dans « la cour arrière ». Ajoutons à cela les paysages « magnifiques » de Forillon, auxquels s'identifient les habitants voisins du parc. Ce sentiment de fierté se perçoit dans la façon dont les gens se présentent à l'international :

[...] des fois je dis [...] « on reste sur la pointe de Forillon », faique y'a une identité qui est liée à la pointe de Forillon, le parc, tsé c'est sûr que la pointe de Forillon c'est majoritairement le parc [...]. Je pense qu'on peut s'identifier [...] [mais] dépendamment du vécu qu'on a, c'est certainement pas le cas pour tout le monde [...] (Participant5).

Autrement, un des participants nous a parlé de la notion de « visiteur » utilisée par le parc : celle-ci semble moins restrictive que celle de « touristes », et inclut ainsi les locaux qui visitent le parc. Pour ce participant, l'utilisation de la notion de visiteur « [...] contribue à bâtir l'image aussi. [...] ça contribue à bâtir [...] notre identité » (Participant3).

#### 4.3.3 Quelle reconnaissance pour les communautés voisines du parc ?

Est-ce que le Parc Forillon influence la construction de l'identité territoriale des Capossiens et Capossiennes ? Cette question était directement posée aux participants, et comme nous l'avons soulevé, deux d'entre eux ont répondu par la négative. Les éléments soulevés jusqu'à présent touchent plutôt à l'identification des gens au Parc Forillon, et cela nous mène à penser que la question induisait une mauvaise compréhension de ce que nous cherchions à savoir de façon plus précise. Nous aurions peut-être dû poser la question de cette façon : est-ce que le Parc Forillon, en tant qu'acteur externe du village, influence la construction de l'identité territoriale des Capossiens et Capossiennes ?

Sans y répondre directement, les participants ont soulevé certains éléments qui, au vu de la littérature, nous semblent tout de même pertinents. En termes de reconnaissance, une

chose est claire : il y a reconnaissance de deux groupes, soit les expropriés de Forillon et les micmacs de Gespeg. La reconnaissance du premier est surtout liée au fait historique de l'expropriation, qui ne peut être effacé de l'histoire du parc. La reconnaissance de l'utilisation historique du territoire du deuxième est, pour un des participants que nous avons rencontrés, rattachée à un contexte politique. C'est ce qui est également soulevé par Blanc : il ajoute même que la reconnaissance des expropriés s'est inscrite, en 2011, dans « la ligne du fédéralisme d'ouverture de Harper » (2013 : 483). Pour ces deux groupes, il y a une identification claire (les expropriés reconnus sont ceux jusqu'à la troisième génération; les micmacs, sur présentation du certificat lorsqu'ils souhaitent entrer dans le parc). Si nous reprenons les trois niveaux de reconnaissance (l'identification, l'attestation de valeur et la reconnaissance-récompense), nous pouvons voir qu'au-delà de la simple identification de ces deux groupes, il semble qu'on leur atteste aussi de la valeur : les expropriés sont désormais intégrés à la présentation historique du parc, ce qui n'était pas le cas avant 2010 ; dans le plan directeur de 2010, on propose de mettre en valeur la culture micmac ; certains des participants pensent aussi que ces deux groupes sont présents sur le comité consultatif du parc. Puis, au-delà de cette attestation de valeur, il semble y avoir même une forme de « récompense » : d'un point de vue économique, il y a le fait qu'ils ne paient pas pour entrer dans le parc ; de façon plus poussée, certains participants ont soulevé qu'il y aurait une possible « co-gestion » avec les micmacs de Gespeg dans les prochaines années.

Qu'en est-il de Cap-aux-Os, Cap-des-Rosiers, l'Anse-au-Griffon ? Quelle reconnaissance pour ces communautés voisines du parc ? Certains participants posent une reconnaissance en termes d'identification : on reconnaît ces communautés puisqu'elles sont présentes sur le territoire. Ce sont les « voisins » du parc, peut-être les « partenaires » de proximité, voir, les « clients » du parc au même titre que les touristes.

Les gestionnaires là-bas [au Parc Forillon], bin j'pense qu'ils sont contents d'avoir les communautés pis probablement qui les aimerait plus fortes, plus organisées, plus autonomes [...] (Participant4)

Comment le parc nous perçoit... je pense pas qu'il nous voit comme une nuisance, je pense pas que le parc va, veut agrandir le territoire, [...] j'pense pas qu'ils nous perçoivent comme étant un problème, [...] j'pense qu'ils nous

perçoivent comme des voisins, *clients de proximité*. Je pense que c'est vraiment comme ça qu'ils nous perçoivent, on est un voisin qu'on sait qu'il existe, mais qu'on côtoie pas plus que ça, temps en temps le voisin vient nous visiter, bin y paye pour entrer, on est content de le voir, mais on est pas plus content de voir notre voisin qu'on est content de voir quelqu'un qui vient de l'autre bout du monde, c'est un client, pis c'est un client point (Participant2 ; nous soulignons).

Mais encore, cette identification est questionnée par certains participants :

[...] je vais reprendre la question à l'envers, est-ce que le Parc *perçoit* ces populations-là ? [...] Je pense qu'ils savent qu'elles existent, quand c'est le temps de faire des travaux ou des trucs du genre, [...] y vont les voir pis leurs parler, en dehors de ça [...] je pense qu'ils savent qu'on est là, mais ça se limite à ça (Participant2 ; nous soulignons).

Malgré la notion de « visiteur », qui peut être vue comme plus inclusive, il n'y a pas nécessairement d'identification des locaux. Rappelons que le Parc Forillon relève d'une structure très large, que l'on doit comprendre à trois niveaux : l'Agence Parcs Canada, l'Unité de gestion de la Gaspésie, et le Parc Forillon. Ainsi, lorsque nous avons demandé aux participants comment le Parc Forillon perçoit les communautés, puis comment l'Agence Parcs Canada les perçoit, cette distance était soulevée. D'autant plus que les lois des parcs nationaux promeuvent une certaine uniformisation des territoires mis en conservations : « [...] j'aimerais mieux Parc Forillon, parce qu'au niveau national c'est gros, [...] ça devient universel la réglementation là, c'est des politiques qui, des fois, fittent pas pour tout le monde [...] tsé on peut pas se comparer à Banff [...] » (Participant1). Sur la question de la participation aux activités, les participants ont soulevé que les locaux ne sont pas nécessairement conviés plus que les touristes de l'extérieur à investir le territoire du Parc Forillon : « [...] dans la mesure où les responsables des parcs s'adressent d'abord à la communauté nationale ou internationale, les populations de l'extérieur l'emportent sans cesse sur celles de l'intérieur » (Blanc, 2013 : 531). La participation aux décisions, quant à elle, fait référence à l'attestation de valeur : les participants sont d'accord sur le fait qu'il y a *consultation* des populations locales. Les participants nous ont nommés des exemples concrets pour lesquels, comme un réflexe, le parc consulte, notamment sur des dossiers « plus humains ». Cette participation, bien que vue comme insatisfaisante pour plusieurs participants, est toutefois

identifiée comme normale vue la structure des parcs nationaux : la décision ne provient pas d'en bas, mais plutôt « d'en haut ». Deux participants nous ont mentionné une seule exception à ce propos : les parcs de conservation du nord du Québec, pour lesquels le peu de retombées (à cause du coût de déplacement, notamment, qui limite le nombre de touristes) implique en partie une participation plus grande des communautés inuits, voire même une « cogestion ».

Qu'en est-il de Cap-aux-Os ? Les participants ont insisté sur une chose : le fait que Cap-aux-Os est le seul village voisin qui se retrouve enclavé dans le territoire du Parc Forillon. Questionné sur ce que cet enclavement peut créer, un des participants pose que ça a une incidence sur les représentations du village, de l'extérieur, voire même de l'intérieur :

Pas énormément de choses en termes de conséquences, mais d'un point de vue de la représentation qu'on se fait bin *on est vraiment à l'intérieur du parc* [...] D'ailleurs on le voit, on a les montagnes vraiment juste derrière qui sont collées, [...] collées au village, *à l'imaginaire on peut se dire que c'est un village qui est à l'intérieur du parc* d'une certaine manière. Pis c'est vraiment aussi dans la [...] route qui mène au parc, principalement, y'a beaucoup plus de gens qui vont au secteur sud du parc, [...] y'a plus de gens qui passent par Cap-aux-Os pour accéder au parc que de gens qui passent par le secteur nord, donc [...] *Cap-aux-Os c'est la porte d'entrée* au parc (Participant3 ; nous soulignons).

Enfin, cette reconnaissance qui semble être limitée pour les communautés voisines nous rappelle la justice en tant que reconnaissance soulevée par Lapointe (2011) : si ces communautés ne profitent pas, comme le Grand Gaspé et la région, des retombées du parc (sauf lorsque celui-ci est complet, et que les visiteurs sont alors encouragés à prendre un hébergement autour), c'est qu'à la base il y a un manque de reconnaissance. Plus encore : si le « village » n'est qu'une notion reléguée à la culture populaire, on peut se demander comment le Parc Forillon peut reconnaître les communautés voisines. À ce propos, rappelons que de comprendre l'identité territoriale d'un point de vue des habitants du village de Cap-aux-Os, voire de la paroisse, permettrait de soulever une identité qui, par la suite, peut être revendiquée plus directement.



## 5. Conclusion

Pour conclure, nous proposons d'abord une synthèse des résultats présentés dans ce rapport. Nous présenterons ensuite des pistes de solution apportées par les participants qui pourraient changer certains éléments négatifs de la relation entre les communautés voisines du parc et le Parc Forillon. Pour terminer, dans un souci de répondre aux objectifs de notre stage et pour clore la réflexion que nous proposons sur l'identité territoriale des Capossiens et Capossiennes et le Parc Forillon, nous ferons quelques propositions à la Table de concertation et au CCL de Cap-aux-Os.

### 5.1 Synthèse

Nous avons soulevé, dans notre analyse, quelques éléments concernant l'influence du Parc Forillon sur la construction de l'identité territoriale des Capossiens et Capossiennes, et ceux-ci répondent à nos questions spécifiques. Nous l'avons vu, lorsque les participants étaient questionnés à propos de la reconnaissance des communautés voisines, certains se questionnaient d'abord à savoir si le parc *perçoit* ces communautés. Ce n'est qu'ensuite qu'ils proposaient des réponses quant à *comment* elles sont perçues. Pour certains, les communautés voisines sont vues comme des « partenaires » ; pour d'autres, elles sont plutôt des « clients », au même titre que les touristes qui proviennent de l'extérieur du Grand Gaspé. Les participants nous ont aussi apporté des pistes de réflexion concernant la reconnaissance que peut porter le Parc Forillon aux communautés voisines. Cette reconnaissance, nous l'avons découpée en trois éléments : l'identification, l'attestation de valeur et la reconnaissance « récompense ». L'identification peut se comprendre dans la *perception*, mais elle doit être complétée par la *façon dont est perçu* un acteur : dans ce cas-ci, partenaires ou clients, les participants sont mitigés. Ensuite, l'attestation de valeur dans le cas des communautés voisines prend la forme de consultation<sup>25</sup>. D'un point de vue négatif, nous pourrions indiquer que les communautés voisines du parc, bien qu'étant les premières impactées par les décisions du parc, ne font pas partie des interlocuteurs privilégiés. Les participants soulèvent trois raisons : d'abord, elles n'ont pas de voix politique propre, outre celle de leur conseiller municipal ; ensuite,

---

<sup>25</sup> C'est du moins la seule forme de reconnaissance en tant qu'attestation de valeur que l'on peut soulever à partir des entrevues que nous avons menées et des informations que nous avons recueillies.

les comités susceptibles de porter la voix de ces communautés sont souvent des comités de bénévoles, et ils sont vus, par les participants, comme n'étant pas assez solides pour être des interlocuteurs (une seule exception : deux participants nous ont parlé de façon positive de la Table de concertation comme organisme susceptible de faire avancer des dossiers en proposant une voix commune pour tous les comités) ; enfin, les communautés voisines ont des intérêts, en termes de développement, qui ne vont pas nécessairement dans le même sens que la mission du Parc Forillon. Et finalement, concernant la reconnaissance « récompense », les communautés sont invitées à participer à la décision seulement dans des dossiers précis, plus sensibles. À cet égard, on peut se questionner sur cette reconnaissance : bien que positive pour les communautés, leur donnant un peu de prise sur des dossiers « plus humains », elle semble être nécessaire pour éviter des représailles envers le Parc Forillon, l'expropriation et ses suites ayant fragilisé les relations entre le parc et les communautés voisines. Après les excuses aux expropriés, leur inclusion dans l'histoire du parc et la reconnaissance des micmacs dans leur usage historique du territoire, il serait effectivement délicat pour le parc de ne pas laisser les communautés décider lorsqu'il y a découverte d'ossements sur la limite d'un territoire, pour ne nommer que cet exemple.

En ce qui concerne le sentiment d'appartenance au territoire, le Parc Forillon est vu comme un élément de fierté par le rapport particulier à l'espace qu'il encourage (espace sécuritaire, « unique », paysages « magnifiques ») ; toutefois, ce n'est pas le cas pour tout le monde. Les participants sont unanimes : selon les situations vécues et selon le parcours des individus, notamment dans le cas des expropriés et de leurs descendants, il y a peut-être identification au territoire qu'ils ou que leurs familles ont jadis habité, mais ce n'est pas une identification *au parc*. Ainsi, le Parc Forillon peut influencer, de façon positive ou négative, le sentiment d'appartenance au territoire. Rappelons que ce territoire reste à creuser, à comprendre du point de vue des Capossiens et Capossiennes. Enfin, est-ce que le Parc Forillon a une influence sur les représentations internes et externes des communautés ? Nous avons pu creuser cette question de façon plus précise pour le village de Cap-aux-Os : il semble effectivement que l'enclavement de ce dernier influence la représentation externe (le village semble faire partie du parc) et interne (« on

habite à Forillon »). Alors que, comme nous l'avons vu, cette identification peut être positive, elle est généralement perçue par les participants comme ayant des effets négatifs concrets sur le développement du village et sur les dynamiques sociales.

Pour conclure et répondre à notre question de recherche, il semble donc que le Parc Forillon a une certaine influence sur la construction de l'identité territoriale des Capossiens et Capossiennes. Toutefois, cette question mérite d'être précisée en creusant l'identité territoriale de ces individus. De cette façon, il serait possible de confirmer ou d'infirmier la véracité de notre hypothèse, que nous rappelons ici : le parc a induit une coupure dans l'histoire du village de Cap-aux-Os, et ainsi, l'identité référant au passé est affaiblie, peut-être même inexistante ; le parc influence l'identité projective des villageois, puisqu'il limite les possibles concernant le développement de la communauté ; l'identité vécue est donc celle qui ressort et qui est soulignée par la participation de certains villageois dans les divers comités du village (l'implication aujourd'hui, sans nécessairement inclure, pour tous, une réflexion sur le futur). À cette hypothèse en trois parties, nous ne pouvons, sur la base de nos entrevues, que rebondir sur une : les limitations territoriales posées par le parc semblent effectivement influencer l'identité, notamment l'identité projective des villageois.

### *5.2 Pistes de réflexion soulevées par les participants*

Dans le cadre des entrevues, certains participants ont proposé des pistes de réflexion concernant le rapport entre les communautés voisines et le Parc Forillon, qui prennent parfois la forme de solutions possibles pour atténuer les côtés négatifs de cette relation. Nous les soulevons ici puisqu'elles peuvent influencer les projets de développement de Cap-aux-Os. D'abord, un des participants pense que, dans les prochaines années, le Parc Forillon sera appelé à questionner son rôle de vecteur de développement :

Ça va vraiment être intéressant de voir dans les 25 prochaines années la tangente que ça va prendre, avec tous les changements climatiques, l'impact du tourisme sur le climat, tsé tous les parcs vont être amenés à se redéfinir pis je crois que c'est là que ça peut être positif sur le développement des communautés autour parce qu'en ce moment y mettent beaucoup d'emphasis sur les visiteurs, mais quand même pas mal sur le touriste. Le tourisme, c'est une manne d'argent incroyable parce que quelqu'un qui prend sa passe

annuelle [pour le parc], bin y'apporte pas tant d'argent, y va pas camper, oui y campe, mais pas [longtemps], le touriste qui vient ici bin y'utilise les services, y'utilise les concessions, [...] pis en ce moment y'a énormément d'efforts qui sont mis sur le tourisme [...], mais à la vue de tous les impacts que ça peut avoir, [...] y se mette un peu la tête dans le sable Parcs Canada [...] en se disant « bin on est là pour protéger le patrimoine naturel », mais c'est pas vrai que les activités de promotion, pis de recrutement, toutes les activités de tourisme générées par ça, ça n'a pas un impact au final sur toute la préservation [...] (Participant3)

[...] là tu veux du volume, du trois sorties par jour, quatre sorties par jour, style Mc Donald, bin du monde, là ça fit plus ou moins bien avec la conservation (Participant4).

Pour un des participants, lorsque les changements climatiques seront considérés par les parcs de conservation, une autre relation avec les communautés voisines des parcs pourra être possible :

Au final, si on veut dire les vraies choses, y s'en foutent, y peuvent s'en foutre des visiteurs locaux, parce que c'est pas eux qui amènent l'argent pis ils visent quand même toujours plus à amener des visiteurs de l'extérieur faïque, quand même que le monde de Cap-aux-Os ne viennent pas au parc, ça change rien, mais le jour que la mentalité va changer un peu, on va être davantage régional pis local, bin là peut-être que les liens vont s'améliorer [...]. Si tu as moins de touristes, tu peux davantage te préoccuper de tes locaux (Participant3)

Ce questionnement sur un possible changement dans la façon de percevoir le tourisme pourrait, ultimement, inclure le développement de partenariats dans le parc. Jusqu'à présent, les participants sont plutôt critiques des possibilités de projets communs sur le territoire du parc : ces critiques sont notamment basées sur l'incompatibilité d'une mission de préservation et des décisions concrètes qui semblent aller à l'encontre. Un des participants notait à ce propos une incohérence pour l'entretien de sentiers : « [i]ls vont faire des gros brûlés, quand même assez importants, pour restaurer une certaine diversité faunique, de la flore, mais au niveau de couper des arbres pour aménager un sentier de ski, [c'est] difficile » (Participant4). Enfin, ce serait une question de volonté : les participants voient notamment des solutions en termes de tourisme hivernal et de pourcentage fixe d'employés provenant des communautés voisines :

C'est une question de volonté un moment donné aussi [...], mais si c'était la volonté qu'on voulait prendre, de dire ok, notre souhait c'est de conserver en vie ces villages-là, bin ça prend des avenues comme ça, quand même assez drastiques, massives, pis plus contraignantes pour le parc et pour tout le monde, de dire « ok, on veut 20% des gens qui travaillent au parc qui viennent des régions limitrophes, on veut une redevance de x pourcentage dans ces petits villages-là, on veut que tels services viennent de telles [communautés], on a une exigence du moins que tel produit ou service, on ait demandé avant au village limitrophe » (Participant3)

Ce sont peut-être des pistes de solution à soulever dans le cadre de la révision du plan directeur du Parc Forillon.

### *5.3 Quelques propositions pour Cap-aux-Os*

Enfin, nous souhaitons faire quelques propositions à la Table de concertation et au CCL de Cap-aux-Os. Ces propositions ou pistes de réflexion font référence aux objectifs de notre stage, que nous rappelons ici : réaliser le calendrier d'activités annuelles du village, analyser les plans d'action de la Table et du CCL, proposer des façons de mobiliser les gens dans les activités du CCL, participer à la réflexion sur la fête du 100<sup>e</sup> de la paroisse et de proposer des pistes de réflexion sur l'identité de la communauté. Nous avons effectué l'analyse des plans d'action et nous avons participé à la « formation » concernant la réalisation du calendrier d'activités annuelles du village. Concernant ce calendrier, il faudra bien sûr effectuer un suivi auprès des différents comités : des représentants ont été rencontrés pour voir ce qu'ils pensaient d'utiliser *Google Agenda* pour la planification des activités du village, et pour les aider à utiliser cette interface. À cet égard, nous avons produit un document, remis à ces représentants, pour faciliter leur autonomie dans l'utilisation de *Google Agenda*. Il sera nécessaire de faire suite auprès des comités pour voir où ils en sont dans l'utilisation de *Google Agenda*. Nous pensons que cette initiative de faire participer tous les comités à la création du calendrier, chaque année, est très pertinente autant pour les comités (éviter de planifier des événements en même temps...) que dans l'optique de rendre plus accessibles les informations qui concerne la communauté (en affichant le calendrier sur le site Internet).

Concernant la participation des gens aux activités du CCL, nous avons soulevé, dans la section *État de la question* de ce rapport, quelques éléments pour comprendre ce qui encourage ou décourage la participation des individus. Par ailleurs, les répondants au « Portrait de village » avaient déjà identifié les motifs de leur participation ou non-participation. Au-delà des raisons personnelles, nous pensons que le CCL doit identifier les pratiques qui peuvent influencer la participation des individus : est-ce que les gens ont accès à l'information nécessaire ? Est-ce que les gens ont l'impression qu'il y a trop d'événements, qu'ils sont trop sollicités ? Est-ce que les gens ont l'impression de ne pas pouvoir s'appropriier l'espace du CCL ? Ce sont certaines questions à creuser. Nous pensons également qu'il faut être conscient de la limite de la participation des gens, surtout dans un contexte où ce sont souvent les mêmes personnes qui s'investissent. Ainsi, si la participation des villageois et paroissiens est une préoccupation, nous pensons que le CCL a tout intérêt de créer des liens avec des organismes et des institutions à l'extérieur du territoire qu'il couvre. Par ailleurs, en mobilisant des gens de l'extérieur et de l'intérieur de la communauté, le CCL pourrait influencer la fierté des villageois, ce qui les incitera peut-être à s'investir plus par la suite. Au courant du stage, nous avons pu discuter avec des gens impliqués dans différents comités. Une personne du comité 50 ans et plus nous a parlé des parties de cartes organisées un peu partout dans le Grand Gaspé : ce semble être un événement pour la communauté, et les gens sont fiers lorsque c'est au tour de Cap-aux-Os de recevoir et de préparer l'activité. Ce n'est qu'un simple exemple, mais il démontre que le rayonnement à l'extérieur de la communauté participe au sentiment de fierté, et que ce rayonnement est notamment possible par l'organisation d'activités. Pour terminer cette partie sur la participation, nous devons soulever un des obstacles à la participation dont nous avons déjà traité : la difficulté d'intégration ou la présence de conflits. Il semble y avoir des tensions dans les relations entre les natifs et les nouveaux habitants, voire même entre les gens qui s'investissent dans les comités et les autres, cela peut possiblement influencer la participation des villageois.

Pour conclure, en ce qui concerne la célébration du 100<sup>e</sup> de la paroisse, nous pensons que c'est un moment favorable, voire idéal, pour questionner l'identité des Capossiens et Capossiennes. Il nous semble toutefois qu'il y a une difficulté qui entoure cet événement,

qui serait au niveau de l'identification à la paroisse : comment rassembler tous les secteurs de la paroisse si les gens ne s'y identifient pas ? Par ailleurs, dans nos discussions avec les acteurs de la Table et du CCL, nous avons eu l'impression que le 100° est souvent rattaché, dans le discours, au secteur de Cap-aux-Os. C'est peut-être une simple interprétation, mais nous trouvions essentiel de le soulever ici pour que la distinction soit bien faite. La même remarque peut être soulevée concernant le plan de relance : nous avons, au début de notre stage, induit une erreur dans notre offre de services. En regard aux projets de relance et aux discussions que nous avons eues, nous étions convaincus que le plan était articulé autour *du village* de Cap-aux-Os. Nous avons réalisé notre erreur au cours du stage, mais la source de notre confusion est révélatrice d'un enjeu qui peut mériter d'être questionné. En premier lieu, les acteurs engagés dans les projets proviennent, à notre connaissance, principalement du village de Cap-aux-Os ; ensuite, nous avons présumé que la communauté de Cap-aux-Os faisait référence au village. Ce lien entre communauté-village provient du fait que nos lectures et nos entrevues nous ont amenés à constater une séparation entre les secteurs de la paroisse et Cap-aux-Os (territoriale, mais aussi, dans l'histoire, religieuse et culturelle) et du fait que la paroisse ne porte pas le nom propre de Cap-aux-Os, mais celui de Saint-Jean-Baptiste. À titre d'exemple, un des participants aux entrevues, qui habite la paroisse, nous a dit connaître la Table de concertation, mais ne pas se sentir impliqué dans les projets de relance : « [...] la Table de concertation à Cap-aux-Os, y'arrête là, [à Penouille], y vont pas là, [...] c'est deux gangs [...]. D'ailleurs, [...] je suis pas sur leur territoire [...], y'ont pas à me desservir » (Participant1). Si le plan de relance prend comme base la paroisse, mais que la communauté de Cap-aux-Os ne s'identifie pas à ce territoire, nous pensons qu'il sera difficile de mobiliser les gens et de revendiquer une identité claire face à des partenaires tels que le Parc Forillon. À notre avis, c'est d'autant plus essentiel de creuser la question de l'identité territoriale pour cette raison.

## Bibliographie

Akremiti, A. E., Sassi, N. et Bouzidi, S. (2009). « Rôle de la reconnaissance dans la construction de l'identité au travail ». *Relations industrielles*, vol.64, no.4, p.662-684. En ligne, <<https://id.erudit.org/iderudit/038878ar>> (consulté le 27 novembre 2018).

Babin, A. (2010). « Forillon sous le signe de la rapidité et des menaces ». *Magazine Gaspésie*, vol.47, no.2, p.30-33.

Babin, A. (2015). *L'expropriation du territoire de Forillon – les décisions politiques au détriment des citoyens*. Québec : PUL, 158 p.

Bagur, T. et Portocallis, G. (2017). « L'individu et l'interaction, entre rôle social et identité ». *Revue Européenne de Coaching*, no.2, p.1-24. En ligne, <[https://www.researchgate.net/publication/316855738\\_Bagur\\_T\\_et\\_Portocallis\\_G\\_L'individu\\_et\\_l'interaction\\_entre\\_role\\_social\\_et\\_identite\\_Revue\\_Europeenne\\_de\\_Coaching\\_Numero\\_2\\_Avril\\_2017](https://www.researchgate.net/publication/316855738_Bagur_T_et_Portocallis_G_L'individu_et_l'interaction_entre_role_social_et_identite_Revue_Europeenne_de_Coaching_Numero_2_Avril_2017)> (consulté le 27 novembre 2018).

Bassand, M. (1983). *Dynamique régionale et identité*. Lausanne : Institut de recherche sur l'environnement construit, 26 p.

Bassand, M. (1983). « Maldéveloppement régional et identité ». *Heimatschutz*, vol.78, no.3, p.18-20. En ligne, <<http://doi.org/10.5169/seals-175078>> (consulté le 29 novembre 2018).

Bassand, M. (1992). « Développement local et processus identitaires ». Dans Gagnon, C. et Klein, J.-L. (dir.), *Les partenaires du développement face au défi du local* (p.267-295). Chicoutimi : Université du Québec à Chicoutimi / Groupe de recherche et d'interventions régionales. En ligne, <<http://constellation.uqac.ca/1925/1/030095174T1.pdf>>. Consulté le 26 octobre 2018).

Bassand, M. (2002). « L'identité et le sens du développement territorial ». Dans *Le développement des territoires : nouveaux enjeux*. Le Mouvement Territoire et Développement, coll. « Actes et instruments de la recherche en développement régional » (p.15-26). Rimouski : GRIDEQ. En ligne : <[http://semaphore.uqar.ca/479/1/LE\\_MOUVEMENT.pdf](http://semaphore.uqar.ca/479/1/LE_MOUVEMENT.pdf)>. Consulté le 26 octobre 2018).

Bédard, M.-P. (2011). *Contre la dévitalisation en région par des projets en développement durable*. (Essai présenté au Centre universitaire de formation en environnement). Université de Sherbrooke. En ligne, <[https://www.usherbrooke.ca/environnement/fileadmin/sites/environnement/documents/Essais2011/Bedard\\_MP\\_13-07-2011.pdf](https://www.usherbrooke.ca/environnement/fileadmin/sites/environnement/documents/Essais2011/Bedard_MP_13-07-2011.pdf)> (consulté le 17 octobre 2018).

Blanc, G. (2013). *Les territoires des parcs nationaux (Canada, Éthiopie, France) : Logiques identitaires, patrimoniales et nationales* (Thèse de doctorat en cotutelle inédite). Université du Québec à Trois-Rivières et Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. En ligne, <<http://depot-e.uqtr.ca/6953/1/030586390.pdf>> (consulté le 1<sup>er</sup> février 2019).



Bouedja, K. (2013). *Les acteurs et le développement local : outils et représentations. Cas des territoires ruraux du Maghreb* (Thèse de doctorat inédite). Écoles doctorales-Université Montpellier. En ligne, <<http://www.theses.fr/2013MON30018>> (consulté le 28 novembre 2018).

Carbonnel, A., et Philippe-Dussine, M.-P. (2013). « Gouvernance des territoires pour un développement durable : une analyse en termes de jeu et d'identité ». *Management & Avenir*, vol.1, no.59, p.139-156. En ligne, <[https://www.cairn.info/article.php?ID\\_ARTICLE=MAV\\_059\\_0139](https://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=MAV_059_0139)> (consulté le 27 novembre 2018).

Collin, C. (2016). *Participation associative et identité territoriale : comprendre les interrelations et apports pour le développement régional*. (Mémoire de maîtrise inédite). Université du Québec en Outaouais, Gatineau. En ligne, <[https://crises.uqam.ca/upload/files/publications/Thses\\_et\\_Mmoires/CRISES\\_TM1701\\_diminu%C3%A9.pdf](https://crises.uqam.ca/upload/files/publications/Thses_et_Mmoires/CRISES_TM1701_diminu%C3%A9.pdf)> (consulté le 25 octobre 2018).

Craig-Dupont, O. (2008). *Idéal de nature sauvage et transformation des territorialités au parc national de la Mauricie, 1969-1977* (Mémoire de maîtrise inédit). Université du Québec à Trois-Rivières. En ligne, <<http://depot-e.uqtr.ca/1499/1/030105303.pdf>> (consulté le 21 février 2019).

Dugas, C. (2010). « Contribution du BAEQ au développement de la Gaspésie ». *Magazine Gaspésie*, vol.47, no.2, p.19-29.

Fallu, J.-M. (2010). « La Gaspésie, cette éternelle région-pilote ». *Magazine Gaspésie*, vol.47, no.2, p.10-18.

Fortier, S. (2010). « Souvenirs d'expropriés ». *Magazine Gaspésie*, vol.47, no.2, p.43-46.

Fortier, S. et Fallu, J.-M. (2010). *Ces gaspésiens Finistère ! Recherche documentaire sur l'histoire des communautés humaines de Forillon en 1970*. Parcs Canada ; Patrimoine 1534 ; 131 p.

Fortin, A. (1992). « Solidarités invisibles et prise en charge de la communauté par elle-même ». *Service social*, vol.41, no.1, p.7-27. En ligne, <<http://id.erudit.org/iderudit/706555ar>> (consulté le 16 octobre 2018).

Fortin, A., Gagnon, E., Ferland-Raymond, A.-E. et Mercier, A. (2004). « Donner du sens. Trajectoires de bénévoles et communautés morales ». *Lien social et Politiques*, vol.51, p.49-57. En ligne, <<https://doi.org/10.7202/008869ar>> (consulté le 16 octobre 2018).

Fortin, M.-J. (1999). *La paysage comme lieu d'expression de l'identité rurale : le cas de la communauté de Petit-Saguenay* (Mémoire de maîtrise inédite). Université du Québec à Chicoutimi. En ligne, <<https://constellation.uqac.ca/1001/>> (consulté le 29 novembre 2018).

Fortin, M.J. et Gagnon, C. (1999). « An assessment of social impacts of national parks on communities in Quebec, Canada ». *Environmental Conservation*, vol.26, no. 3, p.200-211. En ligne, <[https://www.researchgate.net/publication/232019534\\_An\\_assessment\\_of\\_social\\_impacts\\_of\\_national\\_parks\\_on\\_communities\\_in\\_Quebec\\_Canada](https://www.researchgate.net/publication/232019534_An_assessment_of_social_impacts_of_national_parks_on_communities_in_Quebec_Canada)> (consulté le 7 décembre 2018).

Fourny, M.-C. (2008). « Identité et aménagement du territoire. Modes de production et figures de l'identité de territoires dans les recompositions spatiales ». Dans Thuriot, F., Nemery, J.-C., Rautemberg, M. (dir.), *Les stratégies identitaires de conservation et de valorisation du patrimoine* (p.101-114). Paris : L'Harmattan. En ligne, <<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00576227/document>> (consulté le 28 novembre 2018).

Fréchette, L. (2000). *À propos de la spécificité des Centres communautaires de loisirs*. Rapport présenté à la Direction du loisir, au Secrétariat au loisir et au sport et au Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Hull : UQO, GÉRIS, 55 p. En ligne, <<https://www.fqcl.org/public/files/Etudes%20et%20recherches/A%20propos%20specificite%20CCL.pdf>> (consulté le 11 janvier 2019).

Fréchette, L., Vigeant, P. et Pelletier, C. (2007). « L'accessibilité au loisir mesurée par la lorgnette des Centres communautaires de loisir ». CÉRIS (UQO). En ligne, <<https://www.fqcl.org/public/files/Etudes%20et%20recherches/Accessibilite%20au%20loisir.pdf>> (consulté le 11 janvier 2019).

Garneau, S. (2003). « La mobilité géographique des jeunes au Québec : la signification du territoire ». *Recherches sociographiques*, vol.44, no.1, p.93-112. En ligne, <<https://www.erudit.org/fr/revues/rs/2003-v44-n1-rs562/007192ar/>> (consulté le 9 avril 2019).

Gagnon, C. (1994). *La recomposition des territoires – développement local viable : récit et pratiques d'acteurs sociaux dans une région québécoise*. Paris : L'Harmattan, 272 p. En ligne, <[http://classiques.uqac.ca/contemporains/gagnon\\_christiane/recomposition\\_territoires/recomposition\\_des\\_territoires.pdf](http://classiques.uqac.ca/contemporains/gagnon_christiane/recomposition_territoires/recomposition_des_territoires.pdf)> (consulté le 15 novembre 2018).

Gauthier, B. et Bourgeois, I. (dir.) (2016). *Recherche sociale- De la problématique à la collecte des données* (6<sup>e</sup> édition). Québec : Presses de l'Université du Québec, 670 p.

Gaudet, S. (2011). « La participation sociale des Canadiens : une analyse selon l'approche des parcours de vie ». *Canadien Public Policy*, vol.37, p.S33-S56. En ligne, <<https://www.utpjournals.press/doi/full/10.3138/cpp.37.suppl.s33>> (consulté le 11 janvier 2019).

Gélinas, G. (15 juin 2009). Rencontre entre Parcs Canada et les expropriés de Forillon : des excuses toujours exigées. *Le Soleil*. En ligne, <<https://www.lesoleil.com/actualite/en-region/rencontre-entre-parcs-canada-et-les-exprop-riés-de-forillon-des-excuses-toujours-exigees-76d0a9ab331d987ba0b46eefa936c368>> (consulté le 19 mars 2019).

Gélinas, G. (2 août 2015). Expropriation de Forillon : 45 ans plus tard. *Le Soleil*, En ligne, <<https://www.lesoleil.com/archives/expropriation-de-forillon45-ans-plus-tard-79aa286e8e03209417ab8ed2f3196f9e>> (consulté le 19 mars 2019).

Groupe de travail sur les communautés dévitalisées (2010). *Des communautés à revitaliser - Un défi collectif pour le Québec*. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). En ligne, <[http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/grands\\_dossiers/municipalites\\_devitalisees/rapport\\_communautes\\_devitalisees.pdf](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/grands_dossiers/municipalites_devitalisees/rapport_communautes_devitalisees.pdf)> (consulté le 17 octobre 2018).

Guindani, S. et Bassand, M. (1982). *Maldéveloppement régional et identité : pour un développement endogène*. Presses polytechniques romandes Lausannes (coll. Villes, régions et sociétés), 200 p.

Harnois, S. (2016). « *Portrait de village* » -État des lieux de la paroisse de Cap-aux-Os. Centre communautaire de loisir de Cap-aux-Os. En ligne, <[http://cdlcapauxos.auberge-ecoleforillon.com/wa\\_files/Rapport\\_20portrait\\_20village.pdf](http://cdlcapauxos.auberge-ecoleforillon.com/wa_files/Rapport_20portrait_20village.pdf)> (consulté le 17 octobre 2018).

Jamet, E. (2009). *Le rôle du sentiment d'appartenance dans les parcours migratoires des jeunes de petites villes et milieux ruraux au Canada* (première partie de thèse de mémoire). Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, Rouyn-Noranda. En ligne, <<https://uqat.ca/chairedesjardins/medias/uploads/misc/Partie1MemoireJamet.pdf>> (consulté le 26 octobre 2018).

Jean, B. dir. (2016). *Le BAEQ revisité – un nouveau regard sur la première expérience de développement régional au Québec*. Québec : PUL, 230 p.

Klein, J.-L. (2008). « Territoire et régulation : l'effet instituant de l'initiative locale ». *Cahiers de la recherche sociologique*, no.45, p.41-57. En ligne, <<https://www.erudit.org/fr/revues/crs/2008-n45-crs1518250/1002498ar/>> (consulté le 28 novembre 2018).

Lapointe, D. (2011). *Conservation, aires protégées et écotourisme : des enjeux de justice environnementale pour les communautés voisines des parcs ?* (Thèse de doctorat inédite). Université du Québec à Rimouski. En ligne, <<http://semaphore.uqar.ca/735/>> (consulté le 15 novembre 2018).

Lelièvre, B. (2018). Des citoyens de Cap-aux-Os veulent revigorer leur village. *Radio-Canada*. En ligne, <<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1080791/des-citoyens-de-cap-aux-os-veulent-revigorier-leur-village>> (consulté le 17 octobre 2018).

Mahé, A. (2002). Les méthodes qualitatives : Intérêts et limites. *Revues*. En ligne, <<http://revues.e.nssib.fr/titre/5usages/4qualitatives/1interets.htm>> (consulté le 29 mars 2018).

Massicotte, G. (2002). « L'enseignement supérieur et le développement des territoires ». Dans *Le développement des territoires : nouveaux enjeux*. Le Mouvement Territoire et Développement, coll. « Actes et instruments de la recherche en développement régional » (p.15-26). Rimouski : GRIDEQ. En ligne : <[http://semaphore.uqar.ca/479/1/LE\\_MOUVEMENT.pdf](http://semaphore.uqar.ca/479/1/LE_MOUVEMENT.pdf)> (Consulté le 26 octobre 2018).

Moliner, P., Rateau, P. et Cohen-Scali, V. (2002). *Les représentations sociales : pratique des études de terrain*. France : Presses universitaires de Rennes, 230 p.

Pageon, C. (1991). *L'identité territoriale : la dualité rurale-urbaine dans la municipalité régionale de comté Les Basques*. (Thèse de maîtrise inédite). Actes et instruments de la recherche en développement régional, no.8 (GRIDEQ), Université du Québec à Rimouski. En ligne, <[http://semaphore.uqar.ca/494/1/IDENTITE\\_TERRITORIALE.pdf](http://semaphore.uqar.ca/494/1/IDENTITE_TERRITORIALE.pdf)> (consulté le 29 novembre 2018).

Paradigme (s.d.). Dans *Encyclopaedia Universalis* En ligne, <[https://www.universalis.fr/encyclopedie/paradigme-philosophie/#i\\_0](https://www.universalis.fr/encyclopedie/paradigme-philosophie/#i_0)> (consulté le 15 mai 2019).

Parc national Forillon (2017). Gestion du parc. *Parcs Canada*. En ligne, <<https://www.pc.gc.ca/fr/pn-np/qc/forillon/info/gestion#plan>> (consulté le 19 mars 2019).

Parc national du Canada Forillon (2010). *Plan directeur -2010*. Gaspé : Parcs Canada. En ligne, <<https://www.pc.gc.ca/fr/pn-np/qc/forillon/info/gestion#plan>> (consulté le 15 novembre 2018).

Pelchat, Y. et Labrie, V. (2011). « Vie plissée et temps chiffonné : à propos de l'âge et de la participation sociale ». *Nouvelles pratiques sociales*, vol.23, no.2, p.183-197. En ligne, <<https://www.erudit.org/fr/revues/nps/2011-v23-n2-nps1821357/1006137ar/>> (consulté le 11 janvier 2019).

Pelletier, É. (2017). *L'acceptabilité sociale d'une initiative locale de développement : l'appropriation communautaire du projet de Paysage humanisé de l'Estran (Gaspésie)*. (Mémoire de maîtrise inédit). Université du Québec à Rimouski. En ligne, <[http://semaphore.uqar.ca/1283/1/Elise\\_Pelletier\\_fevrier2017.pdf](http://semaphore.uqar.ca/1283/1/Elise_Pelletier_fevrier2017.pdf)> (consulté le 1<sup>er</sup> février 2019).

Pépin, L. (2000). *Les services de proximité en milieu rural au Québec*, Cahiers du GRIDEQ no.22, Rimouski : UQAR, 142 p.

Perret, C. et Gagnon, C. (2016). « Identité (s), gouvernance villageoise et développement territorial viable en Kabylie ». Communications du 3<sup>e</sup> colloque international du CIST, p.377-384. En ligne, <<http://www.gis-cist.fr/hcist2016-17-18mars-2016en-quete-de-territoires/>> (consulté le 29 novembre 2018).

Perry, H. (2016). *Compte-rendu de la rencontre du 30 octobre 2016 portant sur le sondage Portrait village- État des lieux de la paroisse de Cap-aux-Os*. Centre

communautaire de loisir de Cap-aux-Os. En ligne, <[http://cdlcapauxos.auberge-ecoleforillon.com/wa\\_files/C\\_ompte-rendu\\_30oct2016.pdf](http://cdlcapauxos.auberge-ecoleforillon.com/wa_files/C_ompte-rendu_30oct2016.pdf)> (consulté le 17 octobre 2018).

Philibert, G. (2018). Mobilisation pour la relance de Cap-aux-Os. *Radio-Gaspésie*. En ligne, <<https://www.radiogaspesie.ca/nouvelles/actualite/mobilisation-relance-de-cap-aux-os/>> (consulté le 17 octobre 2018).

Provencher, J. (2017). *La participation sociale en contexte de mixité sociale*. (Mémoire de maîtrise en service social). Université Laval. En ligne, <<https://corpus.ulaval.ca/jspui/handle/20.500.11794/28279>> (consulté le 11 janvier 2019).

S.n. (s.d.). Qu'est-ce que le CCL ? *La Petite École de Forillon*. En ligne, <<http://cdlcapauxos.auberge-ecoleforillon.com/mission.html>> (consulté le 2 novembre 2018).

Saint-Étienne-De-Bolton (s.d.). Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). En ligne, <<http://www.sedb.qc.ca/fr/plan-implantation-integration-architecturale-piia.htm?ssid=5qhk9uwboaqy296&ssname=piia.pdf>> (consulté le 26 mars 2019).

Séguin, A.-M. et Apparicio, P. (2013). « Justice environnementale ». *Cahiers de géographie du Québec*, vol.57, no.161, p.211-214. En ligne, <<https://doi.org/10.7202/1024901ar>> (consulté le 1<sup>er</sup> avril 2019).

Simard, M. (2005). *Les services de proximité en milieu rural : une synthèse des connaissances (Rapport no.1)*, Rapport présenté au Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC), Rimouski : CRDT UQAR. En ligne <<http://depot.erudit.org/bitstream/003289dd/1/ACR20042006JeanSimard-Rapport1.pdf>> (consulté le 17 octobre 2018).

Table de concertation de Cap-aux-Os (2017). *Orientation de la Table de concertation de Cap-aux-Os*.

Table de concertation de Cap-aux-Os (2018). *Mission possible ! ou la relance d'une communauté à revitaliser*. Présentation PowerPoint du plan de relance territorial dans le cadre d'une rencontre de village.

Table de concertation de Cap-aux-Os (2018). *Planification stratégique 2018- Plan de relance, communauté rurale de Cap-aux-Os*.

Thouément, H. et Charles, E. (2011). « L'identité, frein ou moteur de développement territorial ? Une méthodologie d'analyse ; Exemples de la Région capitale de Bruxelles et de Québec ». Conférence Intercontinentales d'Intelligence Territoriale. Gatineau, Canada. En ligne, <<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00958349/document>> (consulté le 28 novembre 2018).

Tremblay, D.-G., Klein, J.-L. et Fontan, J.-M. (2009). *Initiatives locales et développement socioterritorial*. Québec : Téléuq-université à distance de l'UQAM, 353 p.

Turcotte, M. et Gaudet, S. (2013). « La participation sociale des travailleurs à temps plein ». *Statistique Canada*. En ligne, <<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-004-m/75-004-m2013002-fra.htm>> (consulté le 11 janvier 2019).